

Pièce 3.3b

Etude vignoble



1. Check-list

1.1 Check-list

2. DAE

2.1 Dossier d'autorisation environnementale

3. Etude d'impact et Résumé non technique

3.1 Etude d'impact

3.2 Résumé non technique de l'étude d'impact

3.3a Etude paysagère

3.3b Etude vignoble

3.4a Etude écologique

3.4b Etude incidence N2000

3.4c Rapport de suivi en altitude des chiroptères

3.4d Suivi post-implantation du parc de Feréole

3.5 Etude acoustique

3.6 Courriers exploratoires

3.7 Dossier de concertation

4. Etude de danger et Résumé non technique

4.1 Etude de dangers

4.2 Résumé non technique de l'étude de dangers

5. Plans

5.1 Plans réglementaires

6. Présentation non-technique

6.1 Note de présentation non technique



L_T^R energy



EOLE DE LA VAURE

PARC EOLIEN DE LA VAURE
sur les communes
de Fère-Champenoise, Connantre, Euvy et Corroy



**ANALYSE PAYSAGÈRE
DES IMPACTS VISUELS ET PAYSAGERS
DU PARC ÉOLIEN DE LA VAURE
SUR LES SITES UNESCO ET LE VIGNOBLE CHAMPENOIS**

Lionel JACQUEY
Architecte-paysagiste DPLG

01, rue du tour du village
88220 RAON AUX BOIS

Tél : 03.29.25.83.99
Mobile : 06.82.29.13.11

ljojacquey@lj-paysage.fr
site web : <http://lj-paysage.fr>



FÉVRIER 2022

MÉTHODOLOGIE*page 4***LE PROJET ÉOLIEN DE LA VAURE**

1.1 RAPPEL DE LA SITUATION GÉOGRAPHIQUE ET ADMINISTRATIVE

page 5

1.2 RAPPEL DU PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE DU PARC ÉOLIEN

page 6

1.3 RAPPEL DU PROJET DE PARC ÉOLIEN DE LA VAURE

page 7

1.4 TABLEAU DE SYNTHÈSE DE L'ÉTAT INITIAL ET DES ENJEUX PAYSAGERS ET PATRIMONIAUX

*page 9***IMPACT DU PROJET ÉOLIEN SUR LE BIEN UNESCO ET LE VIGNOBLE CHAMPENOIS**

2.1 RAPPEL DES TYPOLOGIES DU PAYSAGE VITICOLE CHAMPENOIS

page 10

2.2 REPERAGE GEOGRAPHIQUE ET PAYSAGER DU PARC ÉOLIEN DE LA VAURE, DU VIGNOBLE CHAMPENOIS ET DU BIEN UNESCO

page 12

2.3 ANALYSE PHOTOGRAPHIQUE DEPUIS LE VIGNOBLE CHAMPENOIS VERS LE PARC EOLIEN DE LA VAURE

page 14

2.4 REPERAGE GÉOGRAPHIQUE SECTEUR D'IMPLANTATION PRÉFÉRENCIEL EN PLAINE DE CHAMPAGNE

page 38

2.5 ANALYSE PHOTOGRAPHIQUE DEPUIS LE PARC EOLIEN DE LA VAURE VERS LE VIGNOBLE CHAMPENOIS

*page 39***CONCLUSION***page 45*

Pour rappel,

La société Eole de la Vaure, spécialisée dans les moyens de production électrique à partir d'énergies renouvelables, s'est engagée dans la réalisation d'un projet d'implantation de 18 aérogénérateurs d'une puissance unitaire de 6 MW maximum, soit un parc éolien d'une puissance totale de 108 MW, sur le territoire des communes de Fère-Champenoise, Connantre, Euvy et Corroy.

Pour ce faire, le **cabinet d'architecture en paysage Lionel JACQUEY - Architecte paysagiste DPLG** a été mandaté pour réaliser le volet "étude paysagère et patrimoniale" de l'étude d'impact **du projet de parc éolien de la Vaure**, présentant les sensibilités paysagères et patrimoniales de l'aire d'étude.

En complément du dossier d'analyse paysagère et patrimoniale, une étude spécifique a été réalisée afin de présenter et d'analyser les risques impacts visuels et paysagers potentiels du projet éolien de la Vaure vis-à-vis du vignoble Champenois (AOC Champagne) et des sites protégés au titre du Bien UNESCO "Coteaux, Maisons et Caves de Champagne".

Ce dossier a pour but d'éclairer l'autorité administrative compétente pour la protection du vignoble Champenois et des sites Bien UNESCO.

La contrainte majeure est de préserver la qualité et la valeur universelle de ces paysages emblématiques.

L'approche analytique et la méthodologie appliquée à la rédaction de ce dossier se base sur 4 études de référence :

- L'analyse paysagère et patrimoniale du projet éolien de la Vaure (*Juin 2020*)
- L'étude de l'Aire d'Influence Paysagère (AIP) des "Coteaux, Maisons et Caves de Champagne vis-à-vis des projets éoliens" (*DREAL Grand-Est 2018*)
- L'étude "Plan paysage éolien du vignoble de Champagne" (*CHAMP LIBRE - France Energie Eolienne 2019*)
- L'étude "Charte éolienne des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne" (*Agence d'Urbanisme Région de Reims 2018*)

Ce dossier a pour but de répondre à la demande de complément des services instructeurs concernant la modification du projet éolien de la Vaure et plus particulièrement l'actualisation de l'étude de présentation et d'analyse des impacts visuels et paysagers du projet éolien de la Vaure vis-à-vis du vignoble Champenois.

L'ensemble des documents graphiques (cartes, photomontages...) ont été réalisés en prenant en compte uniquement les parcs éoliens existants et autorisés (***l'état ICPE retenu et utilisé est : l'état ICPE DREAL Grand-Est de Décembre 2021***).

Cette démarche est issue d'une demande des services instructeurs dans le but de clarifier et de favoriser la compréhension et le repérage du parc éolien de la Vaure vis-à-vis des autres parcs éoliens au sein du territoire d'accueil et plus particulièrement depuis les coteaux viticoles champenois.

Depuis le dépôt du projet en Août 2020, le parc éolien de la Vaure a fait l'objet de plusieurs modifications.

Ces modifications ont été convenues avec le concours des services de la DREAL Grand-Est, au cours de trois réunions aux dates du 07 Mai 2021, du 22 Septembre 2021 et du 12 Janvier 2022.

Les modifications appliquées au parc éolien de la Vaure sont :

- 1 - La suppression de l'éolienne E1
- 2 - Le décalage de l'éolienne E16
- 3 - La réduction de la taille des éoliennes de 200 m à 190 m en bout de pales.

L'ensemble des modifications indiquées ont été prises en compte dans la réalisation du dossier d'analyse paysagère, des différentes cartes thématiques et des photomontages.

MÉTHODOLOGIE APPLIQUÉE À LA RÉALISATION DE L'ÉTUDE

Cette étude se fonde sur des bases telles que l'organisation physique du territoire, la description de ses éléments constitutifs et les diverses possibilités de champs visuels sur ce territoire.

L'existence d'un paysage étant sous-tendue par des notions plus subjectives liées à la présence d'un observateur, il est également nécessaire de s'intéresser aux ambiances des entités paysagères pour affiner la caractérisation du paysage local.

1. Approche analytique et articulation vis-à-vis des différents guides relatifs au vignoble Champenois (AOC Champagne) et aux sites protégés au titre du Bien UNESCO

L'approche analytique et la méthodologie appliquée à la rédaction de ce dossier se base sur 4 études de référence en matière d'analyse des impacts liés aux projets éoliens vis-à-vis du vignoble Champenois (AOC Champagne) et des sites protégés au titre du Bien UNESCO :

- L'analyse paysagère et patrimoniale du projet éolien de la Vaure (Février 2022)
- L'étude de l'Aire d'Influence Paysagère (AIP) des "Coteaux, Maisons et Caves de Champagne vis-à-vis des projets éoliens" (DREAL Grand-Est 2018)
- L'étude "Plan paysage éolien du vignoble de Champagne" (CHAMP LIBRE - France Energie Eolienne 2019)
- L'étude "Charte éolienne des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne" (Agence d'Urbanisme Région de Reims 2018).

2. Méthode d'analyse spécifique adapté au projet éolien de la Vaure

Afin de prendre en compte le vignoble Champenois (AOC Champagne) et les sites protégés au titre du Bien UNESCO "Coteaux, Maisons et Caves de Champagne" dans la constitution de son projet de parc éolien, la société Eole de la Vaure s'est rapprochée des services de l'état (DREAL Grand-Est) qui l'ont orienté vers les différents guides, plans et programmes méthodologiques en vigueur.

Une réunion de cadrage de réponse aux compléments demandés s'est tenu le 07 mai 2021 avec les services de la DREAL Grand-Est, puis une seconde réunion le 09 septembre 2021, afin de cadrer l'étude paysagère et notamment l'analyse spécifique relative au vignoble Champenois visant à présenter et analyser les risques d'impacts visuels et paysagers du projet éolien de la Vaure vis-à-vis des coteaux viticoles.

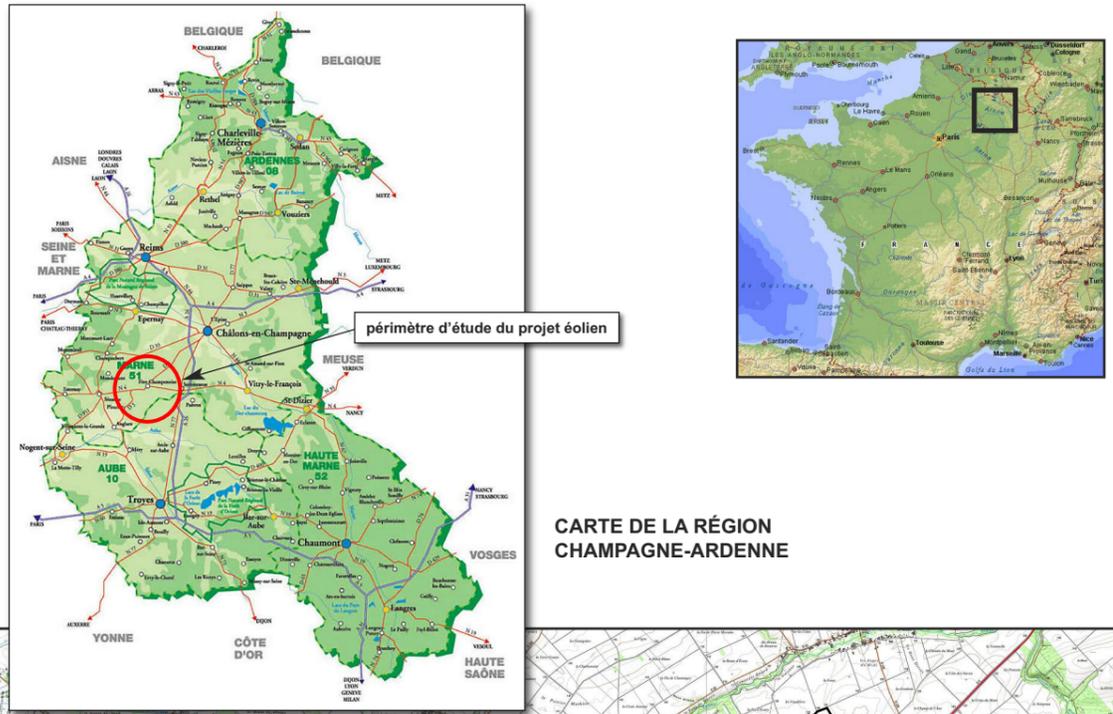
Le parc éolien de la Vaure est implanté à une distance moyenne de 12 à 15 km des coteaux viticoles champenois.

A cette distance, il est difficile d'obtenir une bonne visibilité des éoliennes projetées.

Dans le but d'obtenir une bonne visibilité du site étudié et ainsi permettre une analyse optimale des impacts visuels et paysagers, les prises de vues ont été réalisées par temps clair en période estivale.

De plus, la méthode appliquée et les outils d'analyse utilisés ont été constitués à partir :

- L'état ICPE ne prend en compte que les parcs éoliens construits et autorisés.
(l'état ICPE retenu et utilisé est : l'état ICPE DREAL Grand-Est de Décembre 2021).
Cette démarche est issue d'une demande des services instructeurs dans le but de clarifier la compréhension et le repérage du parc éolien de la Vaure vis-à-vis du territoire d'accueil et plus particulièrement depuis les coteaux viticoles Champenois.
- Les photomontages se base sur des prises de vue avec un angle de 60°.
- Les photomontages ont été optimisés afin d'accentuer la visibilité des éoliennes existantes et projetées sur les photographies.
- Un photomontage avec un zoom sur le projet éolien de la Vaure a été ajouté à chaque prise de vue depuis les coteaux viticoles.
- Les points de vue définis pour les photomontages ont été réalisés en fonction des caractéristiques territoriales et des principaux points d'intérêts du territoire d'étude (ex : la route des vins, les belvédères, les espaces urbanisés...).



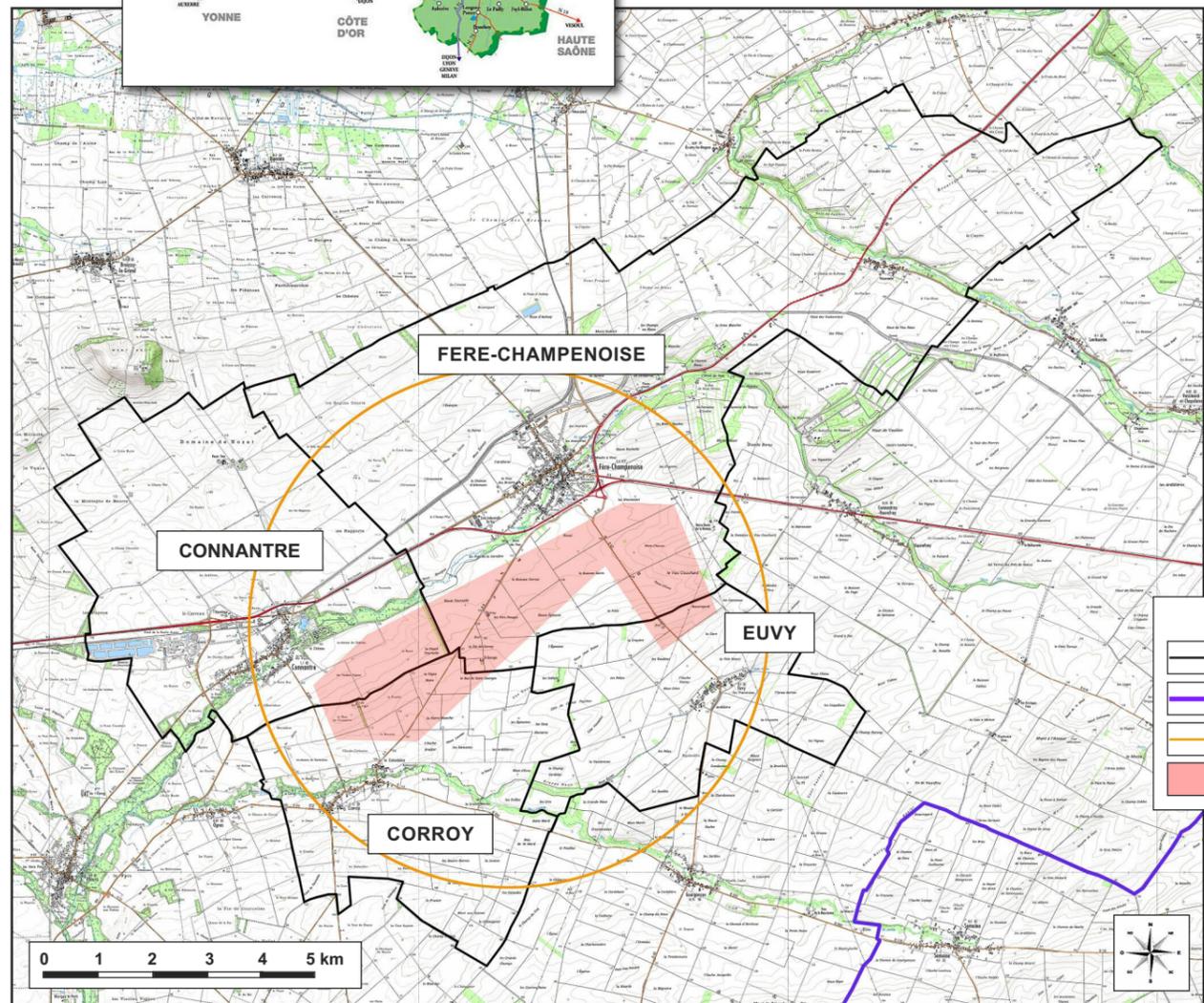
1.1 RAPPEL DE LA SITUATION GÉOGRAPHIQUE ET ADMINISTRATIVE

Situation géographique :
 Le projet de parc éolien de la Vaure est implanté sur le territoire des communes de Fère-Champenoise, Connantre, Euvy et Corroy.
 Les communes sont situées en partie Sud du département de la Marne (51), en bordure de la limite départementale avec l'Aube, en Champagne-Ardenne (région Grand Est, depuis 2016).

Situation administrative :
 Les communes sont rattachées à la Communauté de Communes du Sud-Marnais.
 Elles appartiennent au canton de Vertus-Plaine Champenoise et à l'arrondissement d'Épernay.

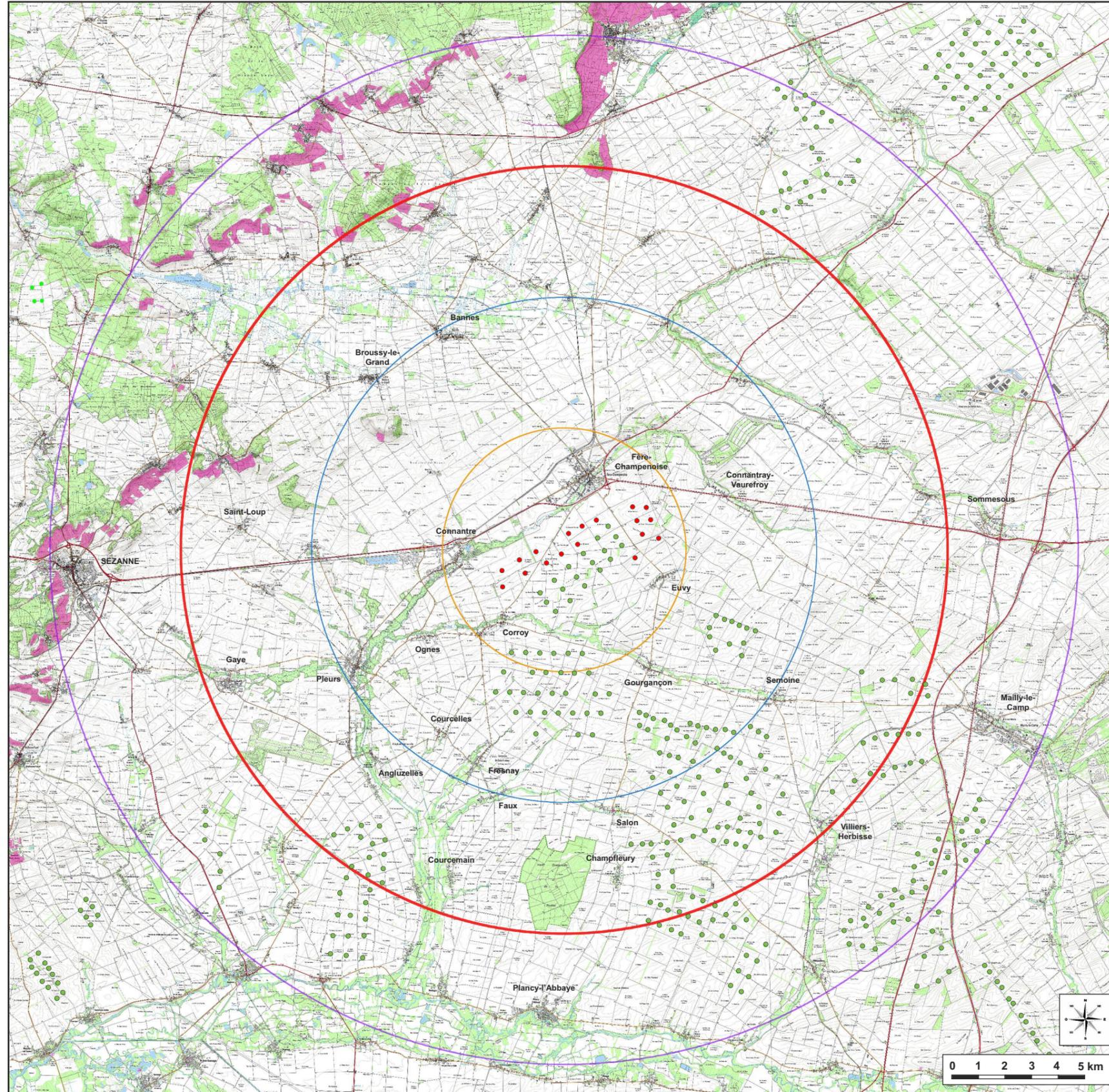
Les communes de Fère-Champenoise, Connantre, Euvy et Corroy sont situées au sein d'un paysage rural au relief légèrement ondulant, composé de vastes espaces ouverts agricoles de cultures céréalières, ponctué de bois et de bosquets de superficie variable.

Les territoires communaux sont implantés à une altitude variant de 95 à 170 mètres.



CARTE DES TERRITOIRES COMMUNAUX CONCERNÉS PAR LE PROJET ÉOLIEN DE LA VAURE

PHOTOGRAPHIE AÉRIENNE DES TERRITOIRES COMMUNAUX CONCERNÉS PAR LE PROJET ÉOLIEN DE LA VAURE



CARTE DE REPÉRAGE DES PRISES DE VUES DES PHOTOMONTAGES

1.2 RAPPEL DU PERIMETRE D'ETUDE DU PARC ÉOLIEN

Le périmètre d'étude a été établi conformément à la réglementation en vigueur et en fonction des caractéristiques du territoire d'accueil et de la distance de perception visuelle théorique du projet de parc éolien.

La méthodologie appliquée à la détermination du territoire d'étude tient compte des recommandations présentées dans le "Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens".

Pour rappel, la carte de repérage des parcs éoliens ne prend en compte que les parcs éoliens existants et autorisés (*état ICPE DREAL grand-Est de décembre 2021*). Cette démarche est issue d'une demande des services instructeurs dans le but de clarifier et de favoriser la compréhension et le repérage du parc éolien de la Vaure vis-à-vis du territoire d'accueil et plus particulièrement depuis les coteaux viticoles champenois.

Le périmètre d'étude se compose de 4 aires d'études successives :

1. L'aire d'étude rapprochée :

L'aire d'étude rapprochée correspond à l'emprise du projet de parc éolien.

2. L'aire d'étude intermédiaire :

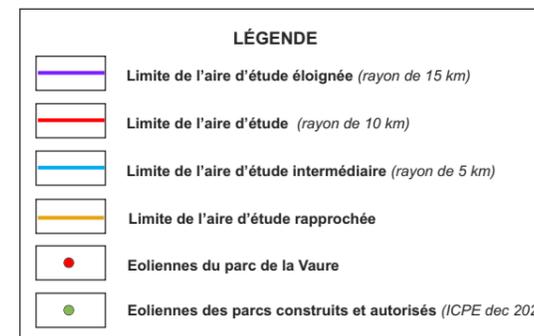
L'aire d'étude intermédiaire correspond à un secteur de 5 km de rayon autour de l'emprise du projet de parc éolien.

3. L'aire d'étude :

L'aire d'étude correspond à un secteur de 10 km de rayon autour de l'emprise du parc éolien. Elle représente le périmètre d'étude de l'analyse paysagère et patrimoniale du territoire.

4. L'aire d'étude éloignée :

L'aire d'étude éloignée correspond à un secteur de 15 km de rayon autour de l'emprise du projet de parc éolien. Elle représente le périmètre d'étude de l'analyse des perceptions visuelles, elle permet de localiser le projet dans son environnement large.



1.3 RAPPEL DU PROJET DE PARC EOLIEN DE LA VAURE

Le projet éolien de la Vaure est situé sur les communes de Fère-Champenoise, Connantre, Corroy et Euvy.

Il est composé de 18 aérogénérateurs (VESTAS 170 - 6 MW, hauteur mât 115 mètres, diamètre rotor 170 mètres, soit une hauteur totale de 200 m)

Les éoliennes sont implantées sur le plateau agricole entre la vallée de la Vaure au Nord et le vallon de la Maurienne au Sud, au sein d'un vaste paysage rural ouvert ondulant, ponctué de bosquets de superficie réduite.

La logique d'implantation du projet éolien de la Vaure se caractérise par une implantation géométrique "raisonnée", répartie en fonction de l'orientation majeure du territoire (Nord-Est/Sud-Ouest) et des parcs éoliens existants.

Les 18 éoliennes du parc de la Vaure viennent se greffer aux lignes d'éoliennes des parcs existants.

Elles sont réparties en 2 secteurs Ouest et Est, séparés par la RD43 reliant Fère-Champenoise à Euvy.

- le secteur Ouest (12 éoliennes) : les éoliennes E2 à E12 sont implantées sur 2 lignes parallèles qui sont orientées Nord-Est/Sud-Ouest et l'éolienne E19 est située au Sud-Est du parc de Fère-éole. Toutes les machines sont réparties dans le prolongement et en cohérence avec les éoliennes des parcs existants de Fère-éole et de Corroy.

- le secteur Est (6 éoliennes) : les éoliennes E13 à E18 sont réparties sur 2 lignes parallèles, orientées Nord-Ouest/Sud-Est, en fonction de l'implantation de la ligne THT, de la RD43 et de la RN4, dans une logique d'équilibre avec les éoliennes du parc de Fère-éole.

La logique de répartition de l'ensemble des éoliennes tient compte de l'orientation et de la situation géographique de la vallée de la Vaure, de la RN4, de la RD43, de la ligne THT et du parcellaire du territoire. Elles se greffent aux éoliennes existantes en respectant l'inter-distance entre les machines, ainsi que les différentes contraintes d'éloignement (axes routiers, espaces boisés, bâtis...) et les zones de servitudes techniques et environnementales.

La répartition géométrique des éoliennes en lignes parallèles et leur implantation les unes derrière les autres permet de minimiser leur impact visuel, car les éoliennes du premier plan masquent les éoliennes implantées en arrière plan.

L'inter-distance entre les machines a été prise en compte et optimisée afin d'éviter un effet d'oppression et dans le but de créer un parc éolien plus "aéré", visant à limiter l'impact visuel des éoliennes et préserver la qualité de vie des habitants.

Les éoliennes sont espacées d'une interdistance moyenne d'environ 700 mètres les unes des autres. Elles sont implantées à une altitude variant de 117 à 155 mètres.

Le projet éolien de la Vaure relève également d'une logique d'aménagement et de développement basée sur la création d'un pôle de densification des éoliennes, afin d'éviter un mitage du territoire.

Ce concept de regroupement basé sur la continuité permet de former un ensemble équilibré adapté à la réalité du paysage.

L'occupation au sol du secteur d'implantation du projet éolien se compose essentiellement d'espaces agricoles ouverts traités en culture céréalière et ponctués de bosquets de superficies variables. Les éoliennes sont réparties à proximité des chemins d'exploitations agricoles permettant ainsi de limiter la création de nouveaux chemins au sein des espaces cultivés. La présence des espaces boisés le long des vallées permet de favoriser leur insertion dans le paysage.

La situation géographique du projet éolien va générer une relation visuelle de proximité plus une moins importante avec les villages implantés en périphérie. Cependant, le front bâti des villages et la végétation péri-urbaine sont des facteurs permettant d'atténuer en partie l'impact visuel du projet éolien depuis les espaces urbanisés.

Les villages (tels que Fère-Champenoise, Corroy, Connantre, Gourgançon, Oignes, Connantre-Vaufrey...) sont situés en fond ou en bordure des vallées. Ils sont bordés par des coteaux et une bande de végétation rivulaire faisant office d'écrans visuels naturels permettant d'atténuer l'impact visuel du projet éolien depuis les espaces urbanisés. Euvy est le seul village implanté en plateau.

Les axes de circulation sont des vecteurs de perception visuelles importants.

Le projet éolien est scindé et ceinturé par un maillage de Routes Départementales (RD43, RD9, RD305, RD253...) permettant de relier les villages. Leurs tracés évoluent sur le plateau et dans les vallées. Ils alternent des passages au sein d'espaces ouverts agricoles et au sein ou à proximité d'espaces boisés générant des perceptions visuelles variables et ponctuelles vers le projet éolien.

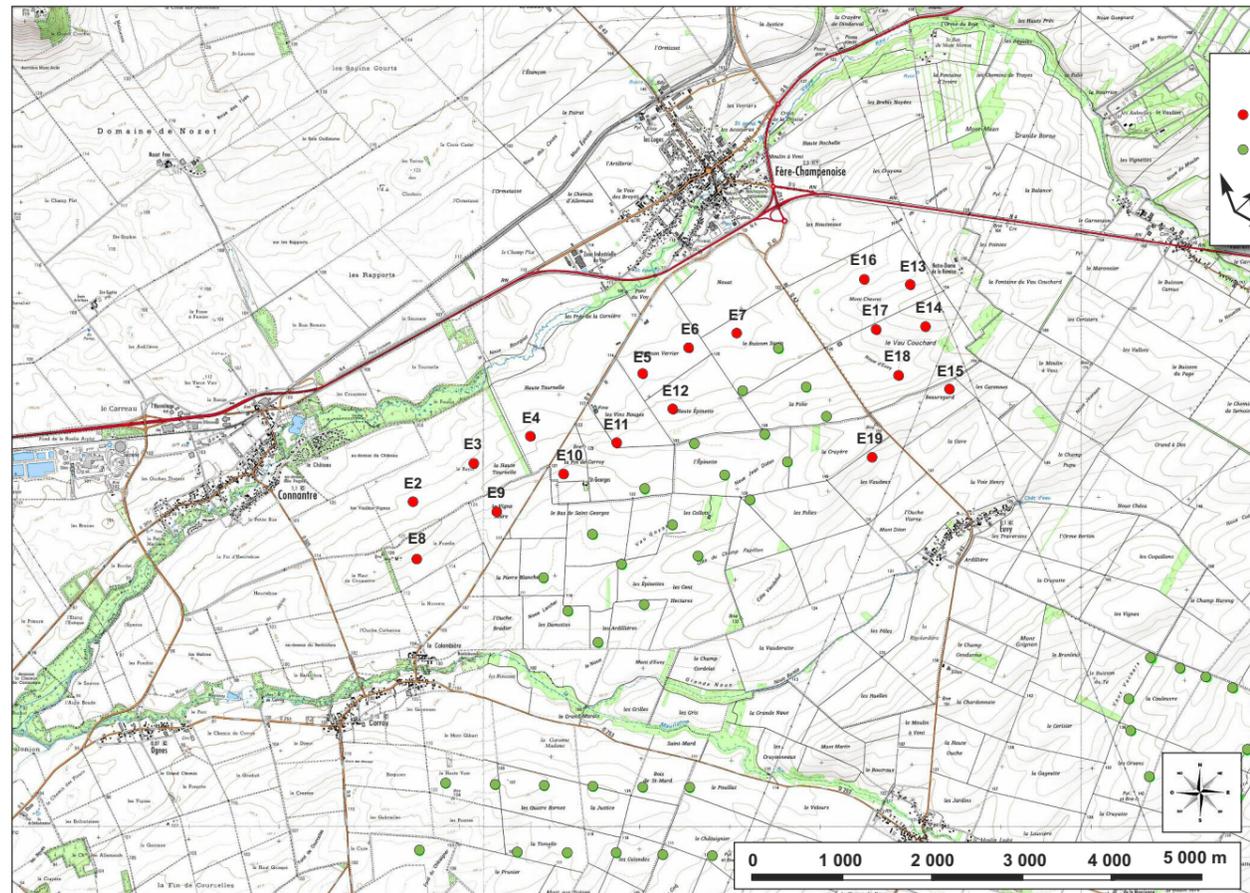
La RN4 est un axe de circulation majeur, elle longe d'Est en Ouest le projet éolien en partie Nord, entre Connantre, Fère-Champenoise et Connantre-Vaufrey. Elle représente l'axe de circulation le plus sensible par rapport au projet éolien, de par son taux de fréquentation et son tracé linéaire au sein de vastes espaces ouverts. Cette situation de proximité confère à cet axe de circulation une sensibilité particulière.

La sobriété de ce concept d'implantation géométrique offre une perspective de qualité sur le projet, en cohérence avec l'échelle du paysage. Il permet de "se greffer" aux parcs éoliens existants dans une logique de continuité.

Il convient d'avoir une action significative menée à l'échelle du territoire. Il ne s'agit plus de révéler des subtilités locales, il faut jouer la continuité, la force, mais adapté à la réalité du territoire.

La logique d'implantation est fonction :

- de l'orientation majeure du territoire (Nord-Est/Sud-Ouest) marquée par les vallées de la Vaure et de la Maurienne.
- des ondulations et variations du relief (répartition des éoliennes sur le plateau).
- de l'occupation au sol, des zones agricoles et des espaces boisés.
- de la présence des chemins d'exploitation agricoles et de la répartition du parcellaire.
- de l'interdistance entre les éoliennes et des différentes contraintes d'implantation (axes routiers, bâtis, espaces boisés...).
- des risques de covisibilité et de surplomb des villages implantés en périphérie.
- de la logique d'implantation des éoliennes des parcs de Fère-éole et de Corroy.



CARTE DE REPÉRAGE DES ÉOLIENNES DU PROJET ÉOLIEN DE LA VAURE



PHOTO AÉRIENNE DE REPÉRAGE DES ÉOLIENNES DU PROJET ÉOLIEN DE LA VAURE

les angles des prises de vues sont repérées sur la photo aérienne de la page précédente



PRISE DE VUE 1

Vue du projet éolien vers le Nord-Est, depuis la RD43, entre Fère-Champenoise et Euvy



PRISE DE VUE 2

Vue du projet éolien vers le Sud-Ouest, depuis la RD9, entre Fère-Champenoise et Corroy



PRISE DE VUE 3

Vue du projet éolien vers le Nord-Est, depuis la RD9, à la sortie Nord du village de Corroy



PRISE DE VUE 4

Vue du projet éolien vers le Sud-Est, depuis la RD305, à la sortie Sud du village de Connantre

1.4 TABLEAU DE SYNTHÈSE DE L'ÉTAT INITIAL ET DES ENJEUX PAYSAGERS ET PATRIMONIAUX

La synthèse de l'état initial du territoire d'étude et des enjeux paysagers et patrimoniaux permet de visualiser l'ensemble des éléments qui ont été analysés, afin de traduire l'état des lieux du territoire d'accueil du projet éolien Eole de la Vaure.

La synthèse est exhaustive, elle reprend l'ensemble des éléments analysés, afin de déterminer le degré de sensibilité de toutes les composantes territoriales et paysagères du périmètre d'étude, par rapport au projet éolien Eole de la Vaure.

DEGRÉ DE SENSIBILITÉ PAR RAPPORT AU SITE D'IMPLANTATION DU PROJET ÉOLIEN

Le tableau de synthèse permet pour chaque élément du périmètre d'étude analysé de déterminer son niveau de sensibilité par rapport au site d'implantation du projet éolien Eole de la Vaure.

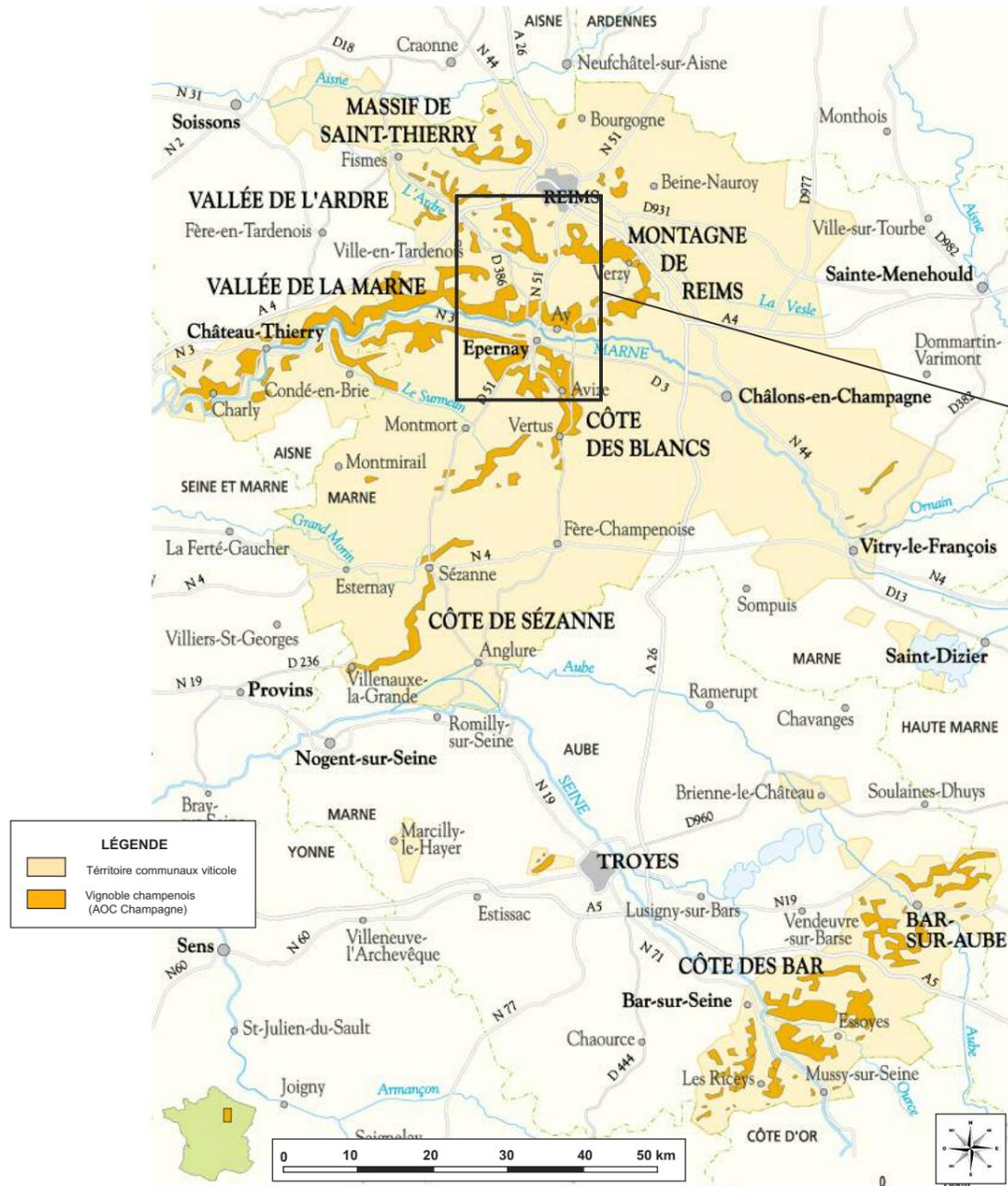
Six niveaux de sensibilité ont été définis, selon l'échelle de couleur ci-jointe.

Atout
Sensibilité négligeable
Sensibilité faible
Sensibilité moyenne
Sensibilité forte
Sensibilité très forte

ETAT INITIAL DU PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE	ÉLÉMENTS ANALYSÉS	DESCRIPTION	DEGRÉ DE SENSIBILITÉ
GRANDES COMPOSANTES PHYSIQUES DU PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE	LE RELIEF	Relief constant, peu mouvementé. Buttes témoins. Ondulations de faible amplitude mais limitant les perceptions visuelles. Fausse impression de territoire plane.	Atout
	LE RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE	Reseau hydrographique composé de petits cours d'eau secondaires. Intérêt écologique et paysager modéré. Cours d'eau peu visible, repérable par la ripisylve.	Sensibilité faible
	LE RÉSEAU VIAIRE	Nombreux axes secondaires (RD253, RD9, RD53...) évoluant sur les plateaux et dans les vallées. La RN4 (axe majeur) longe le projet éolien.	Sensibilité moyenne
	L'URBANISATION	Nombreux petits villages (- 1 000 hab), implantés principalement dans les vallées. Nombreux Village-rue dans les vallées et village-tas sur les plateaux.	Sensibilité moyenne
	LA VÉGÉTATION	Nombreux bois et bosquets résiduels créant des écrans visuels naturels ponctuels. Ripisylve et végétation péri-urbaine importante le long des cours d'eau.	Atout
ENTITES PAYSAGERES	LE PLATEAUX CENTRAL	Plateaux légèrement vallonnés, faussement plane, vastes espaces agricoles ouverts, ponctués d'espaces boisés de superficie variable. Ecrans visuels naturels.	Sensibilité faible
	LE MARAIS DE SAINT-GOND	Zone humide protégée située à 6 km. Tourbière alcaline. Mosaique de milieux variés, fortement végétalisé. Intérêts faunistique, floristique, avifaune et touristique.	Sensibilité faible
	LA VALLÉE DE LA SUPERBE	Vallée à faible dénivelé, paysage rural composé d'espaces agricoles de cultures et de prairies, ponctués de boisements forestiers. Ripisylve fortement repérable.	Sensibilité faible
	LA VALLÉE DE LA VAURE	Petite vallée à faible dénivelé, paysage rural, longe le projet au Nord. Espaces agricoles de cultures et de prairies, ponctués d'espaces boisés. Ripisylve repérable.	Sensibilité faible
	LA VALLÉE DE LA MAURIENNE	Petite vallée rurale, peu encaissée, bordant le projet éolien au Sud, paysage rural, peu urbanisé, cours d'eau peu visible. Ripisylve fortement repérable.	Sensibilité faible
	LA VALLÉE DU SALON	Petite vallée rurale, très peu encaissée, située à 6 km au Sud du projet. Paysage rural, peu urbanisé, cours d'eau peu visible. Ripisylve repérable bordée de cultures.	Sensibilité faible
ELEMENTS STRUCTURANTS	LE RÉSEAU ROUTIER	Axe de circulation majeur (RN4) tracé linéaire longeant le projet éolien au Nord, à une distance de 1 à 1.5 km, au sein de vastes espaces agricoles.	Sensibilité moyenne
		Axes de circulation proches du projet (RD253, RD5, RD43...) leur situation de proximité peut générer un impact visuel sensible, fréquentation modérée.	Sensibilité moyenne
		Axes de circulation éloignés du projet (RD39, RD18, RD53...) risque d'impact visuel du projet atténué par les ondulations du relief et par la végétation.	Sensibilité faible
	SILOS, CHÂTEAUX D'EAU, CLOCHERS	Nombreux silos, peu de château d'eau. Risque de superposition visuelle limité par relief et distance. risque de superposition visuelle très faible avec les clochers.	Sensibilité faible
	LIGNES HAUTE-TENSION, ANTENNES TELECOM	Deux lignes HT bordent le projet éolien, à 1 km, à l'Est. Risque de superposition visuelle. Antennes télécom peu nombreuses et éloignées du projet éolien,	Sensibilité moyenne
	VOIES DE CHEMIN DE FER	Une seule voie ferrée existante, elle n'est plus en activité, sauf pour le frêt agricole.	Sensibilité négligeable
	LE BÂTI	Bâti essentiellement rural, petits villages implantés surtout en fond des vallées et en plateaux. Fère-Champenoise (2 223 hab) située à 1 km, au Nord du projet.	Sensibilité moyenne
LA VÉGÉTATION	Ecrans visuels naturels qui masquent une partie des perceptions visuelles proches et lointaines. Assure le lien entre projet et territoire.	Atout	
ENJEUX PAYSAGERS	SITES PROTÉGÉS (Classé et Inscrit)	Deux sites protégés répertoriés (Mont Aimé et Château de Mondevent) situés à l'extérieure du périmètre d'étude (distants de plus de 13 km du projet)	Sensibilité faible
	RESERVE NATURELLE RÉGIONALE	Réserve Naturelle Régionale du "Marais de Reuves" situés en périphérie du périmètre d'étude (distant de 13 km du projet)	Sensibilité faible
ENJEUX PATRIMONIAUX (Monuments Historiques)	AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE	3 Monuments Historiques présents, distance de 1 à 2 km du projet éolien, impact visuel de proximité, en partie masqué par le front bâti et la végétation péri-urbaine.	Sensibilité moyenne
	AIRE D'ÉTUDE INTERMÉDIAIRE	2 Monuments Historiques présents, distance de 4 à 5.5 km du projet éolien, impact visuel faible, masqué par le front bâti et la végétation rural (ripisylve).	Sensibilité faible
	AIRE D'ÉTUDE	14 Monuments Historiques, distance de 8 à plus de 15.5 km du projet éolien, impact visuel de faible à inexistant.	Sensibilité faible

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES COMPOSANTES TERRITORIALES ET DES ENJEUX PAYSAGERS ET PATRIMONIAUX DU PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE

2.1 RAPPEL DES TYPOLOGIES DU PAYSAGE VITICOLE CHAMPENOIS



CARTE DE RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DU VIGNOBLE CHAMPENOIS (AOC Champagne)

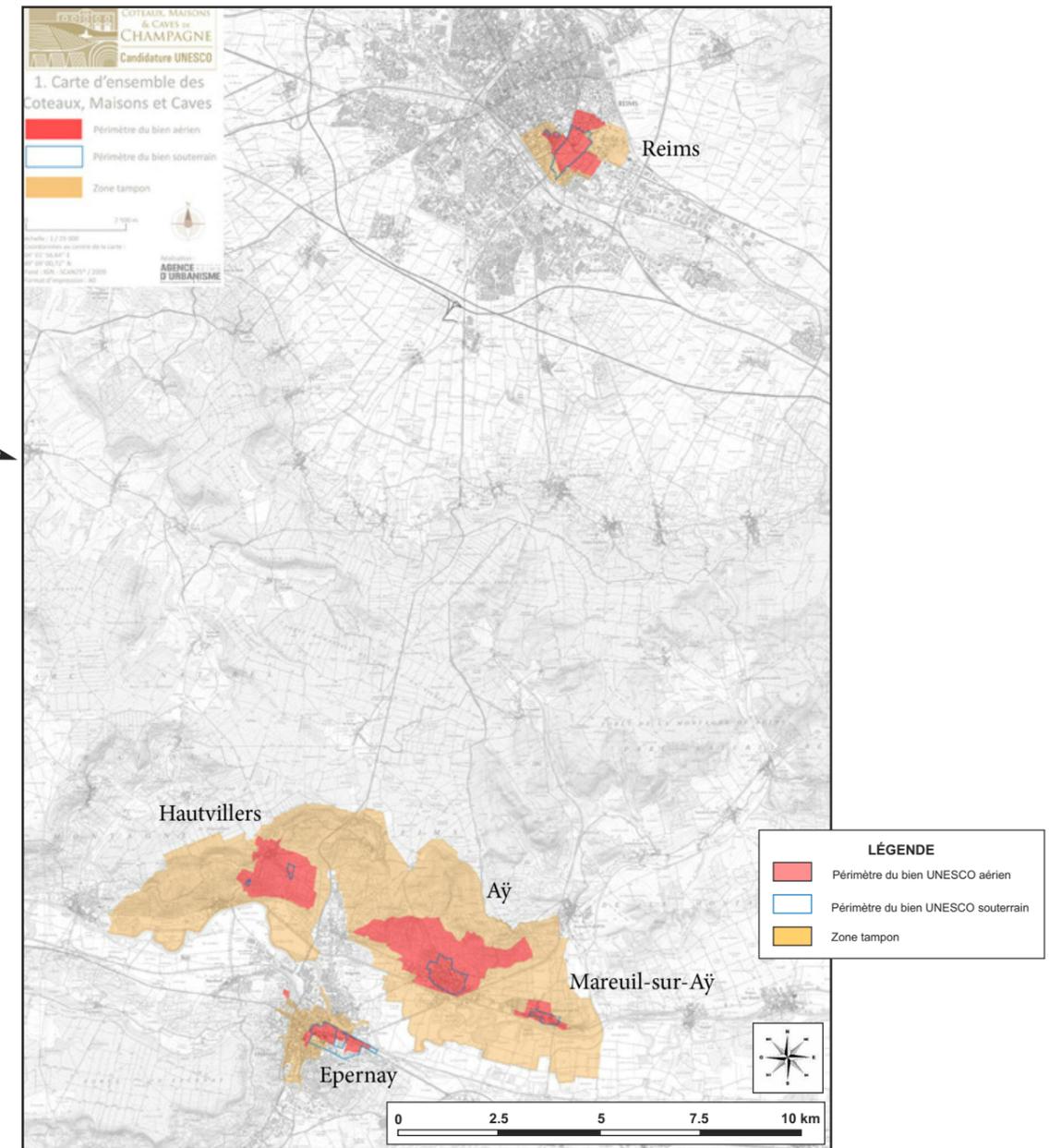
Le vignoble AOC Champagne se compose de nombreux sites qui sont répartis au sein du territoire. Sur les 9 vignobles, seuls 5 sont situés en dehors de la zone de l'AIP, à savoir :

- la vallée de la Marne - 2500 ha
- la Côte de Sézanne et une petite partie de la Côte des blancs - 1500 ha
- les coteaux Vitryat - 480 ha
- le vignoble de Troyes - 200 ha
- l'ensemble de la Côte des Bars (AOC Rosé de Riceys et côte de l'Aube) - 6250 ha

L'aire de production du vignoble champenois (AOC Champagne) regroupe 32 350 ha de vignes, qui sont répartis sur 319 communes et 5 départements, en région de Champagne-Ardenne (région Grand Est, depuis 2016).

Au sein de cette aire de production, la labélisation au titre du "Bien UNESCO" concerne 3 sites témoins, sous l'appellation "Coteaux, Maisons et Caves de Champagne".

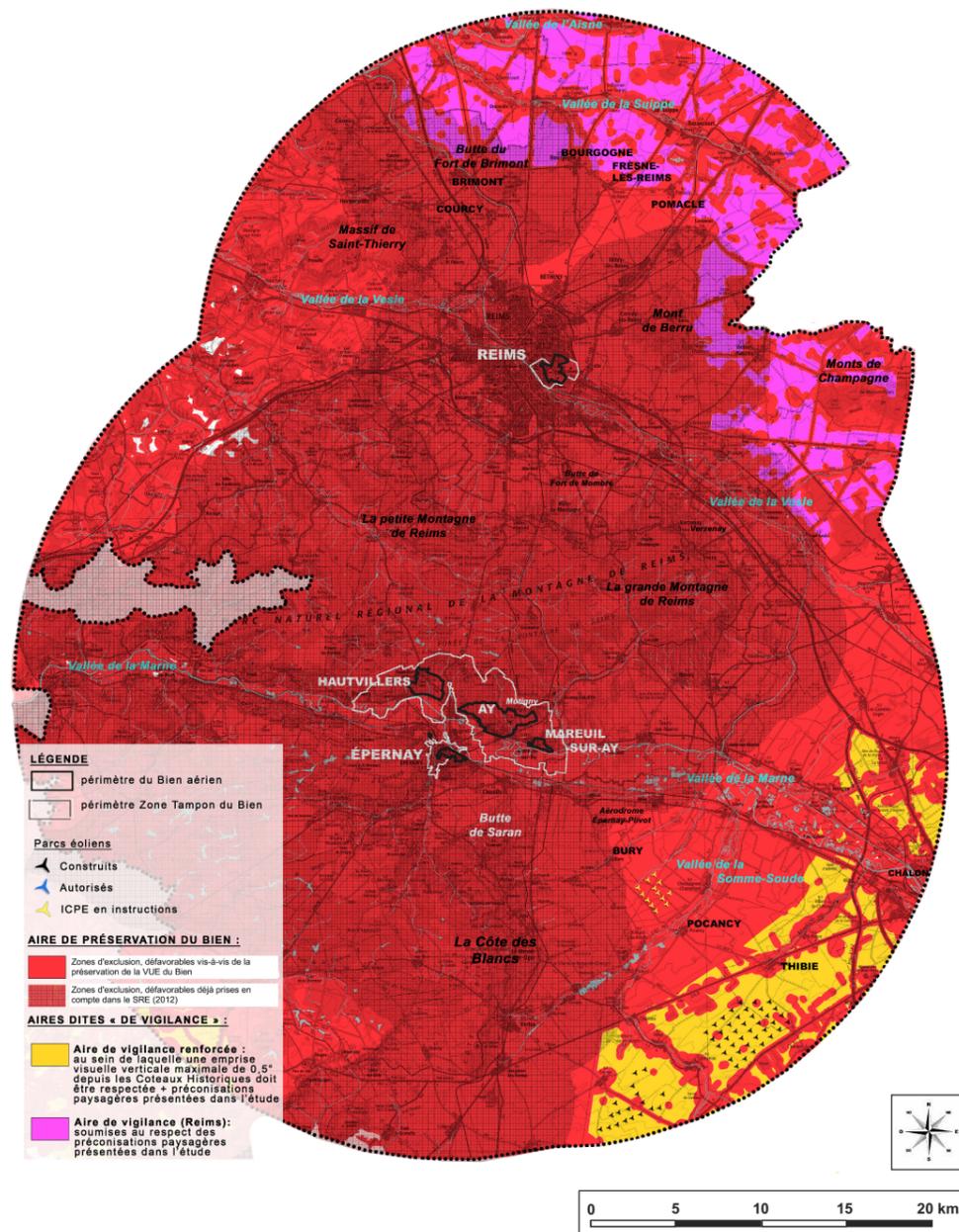
Le territoire d'identification du Bien UNESCO s'étend sur un périmètre restreint à l'échelle de l'ensemble viticole labellisé AOC.



CARTE D'IDENTIFICATION DU BIEN UNESCO (Coteaux, Maisons et Caves de Champagne)

La labélisation au titre du Bien UNESCO concerne 3 sites témoins, qui sont identifiés et protégés sous l'appellation "Coteaux, Maisons et Caves de Champagne" :

- les coteaux viticoles historiques et les caves entre Hautvillers et Mareuil-sur-Aÿ
- la colline Saint-Nicaise à Reims et les caves anciennes
- l'avenue de Champagne à Épernay et le Fort Chabrol

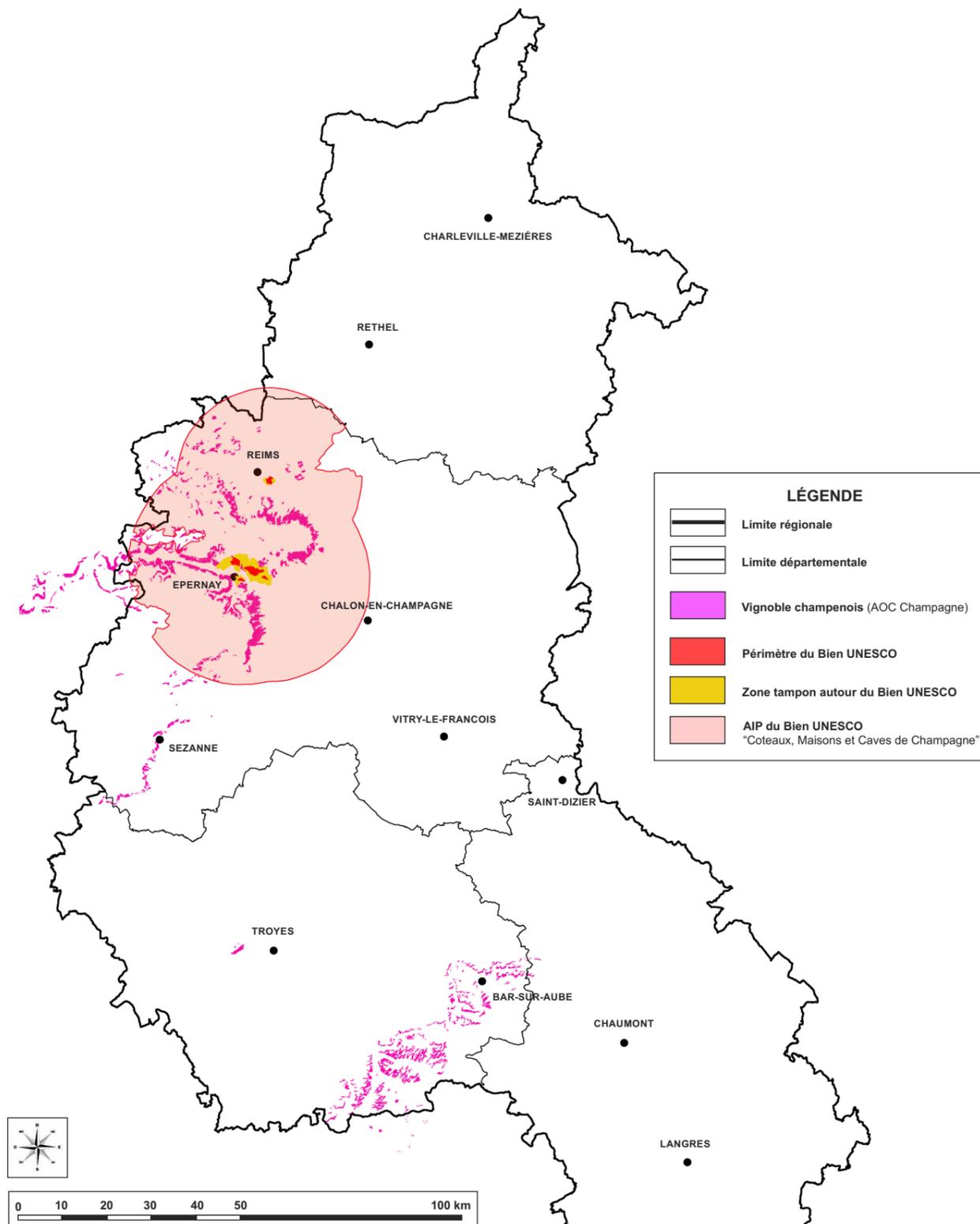


CARTE DE L'AIRES D'INFLUENCE PAYSAGÈRE DU BIEN UNESCO (Coteaux, Maisons et Caves de Champagne)

L'Aire d'Influence Paysagère du Bien UNESCO "Coteaux, Maisons et Caves de Champagne" est un outil d'aide à la préservation de la valeur universelle des biens Unesco vis-à-vis de l'éolien. L'AIP définit des périmètres d'exclusion et de vigilance vis-à-vis des Biens UNESCO.

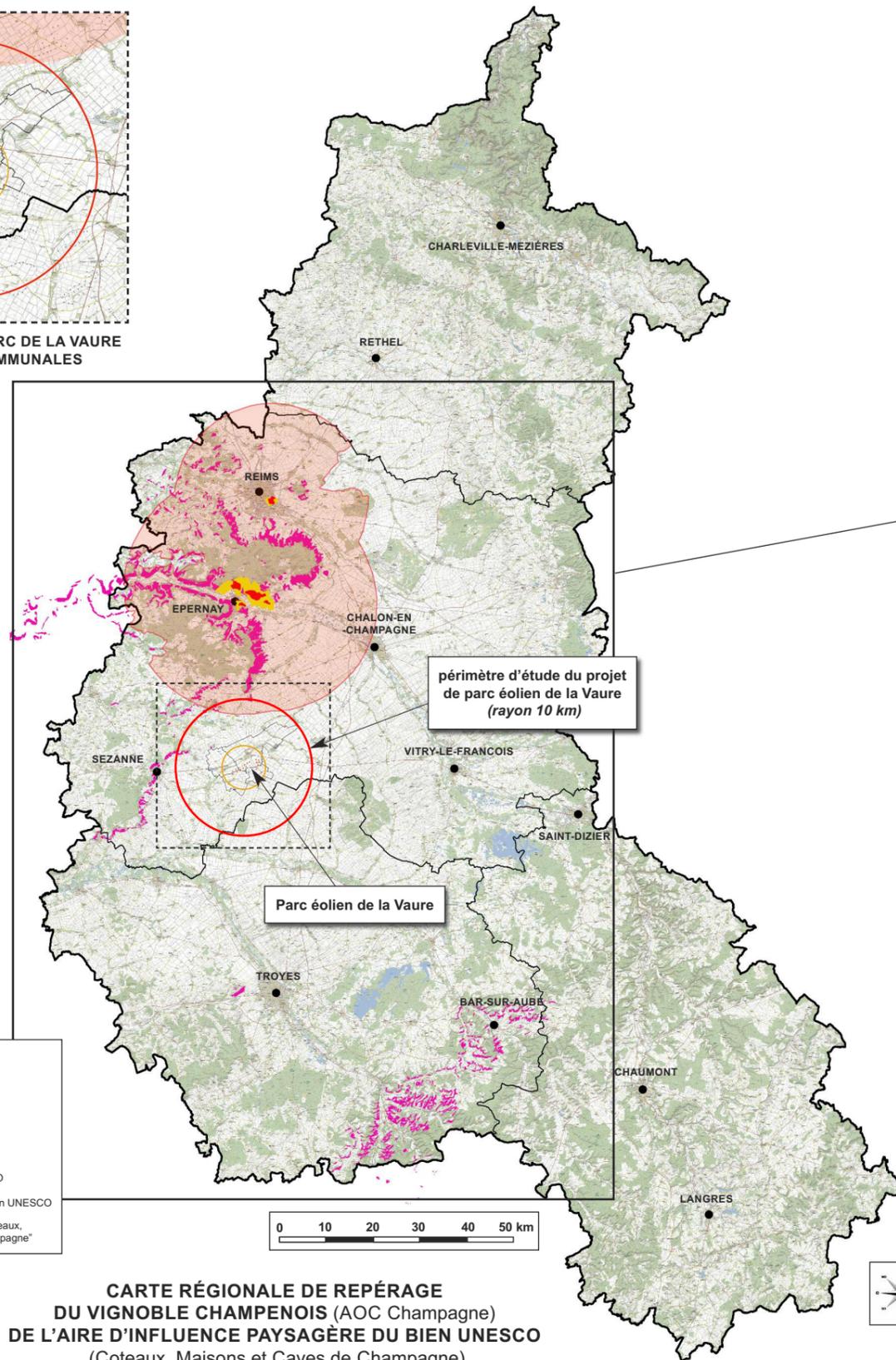
Les enjeux paysagers majeurs protégés concernent :

- Les paysages viticoles champenois aux abords d'Épernay et de la vallée de la Marne représentant un ensemble patrimonial justifiant d'une protection.
- Le relief boisé de la montagne de Reims et ses coteaux viticoles regroupent un ensemble de paysages remarquables

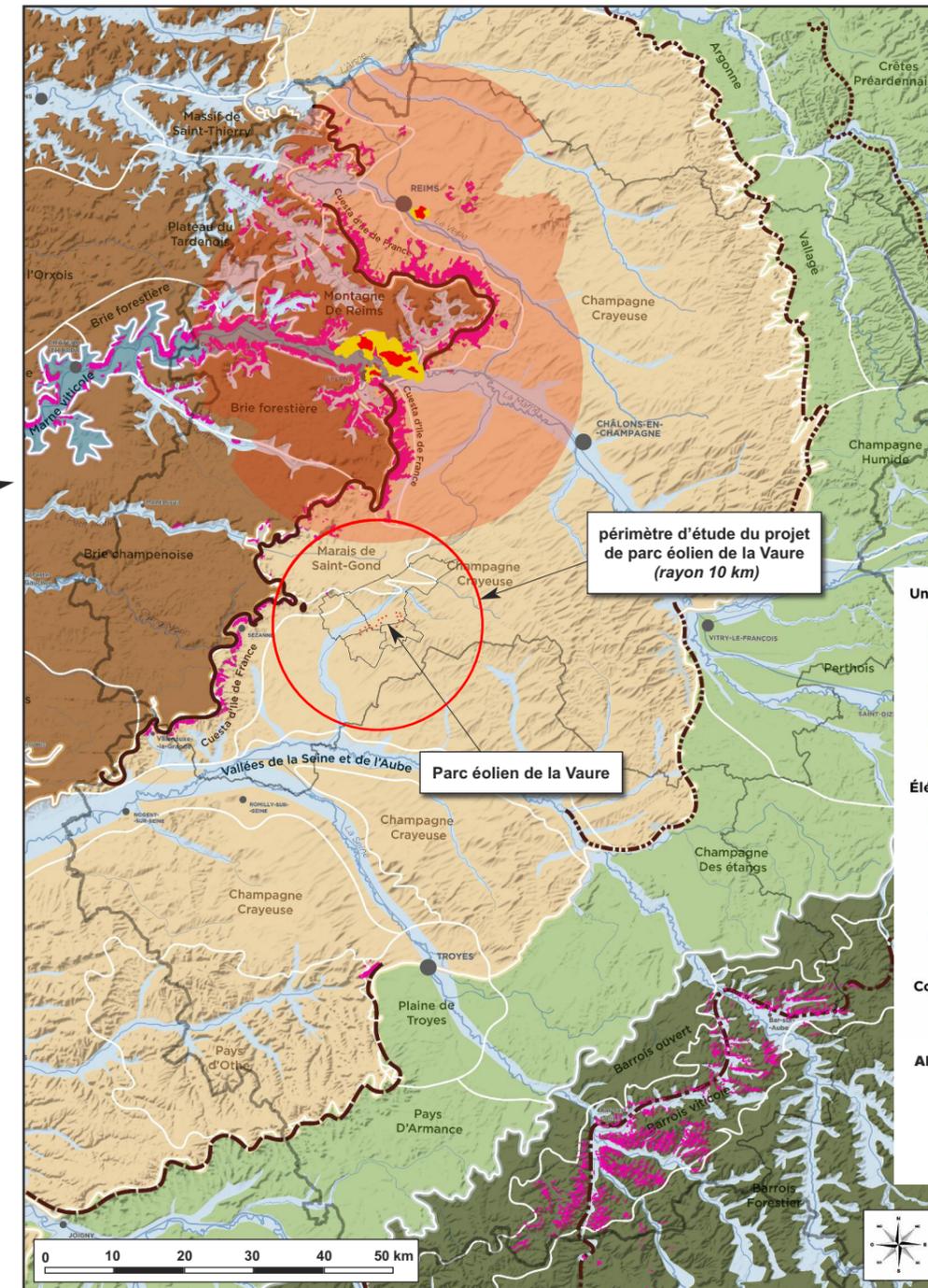


CARTE RÉGIONALE DE REPÉRAGE DU VIGNOBLE CHAMPENOIS (AOC Champagne) ET DE L'AIRES D'INFLUENCE PAYSAGÈRE DU BIEN UNESCO (Coteaux, Maisons et Caves de Champagne)

2.2 REPERAGE GEOGRAPHIQUE ET PAYSAGER DU PARC DE LA VAURE, DU VIGNOBLE CHAMPENOIS ET DU BIEN UNESCO

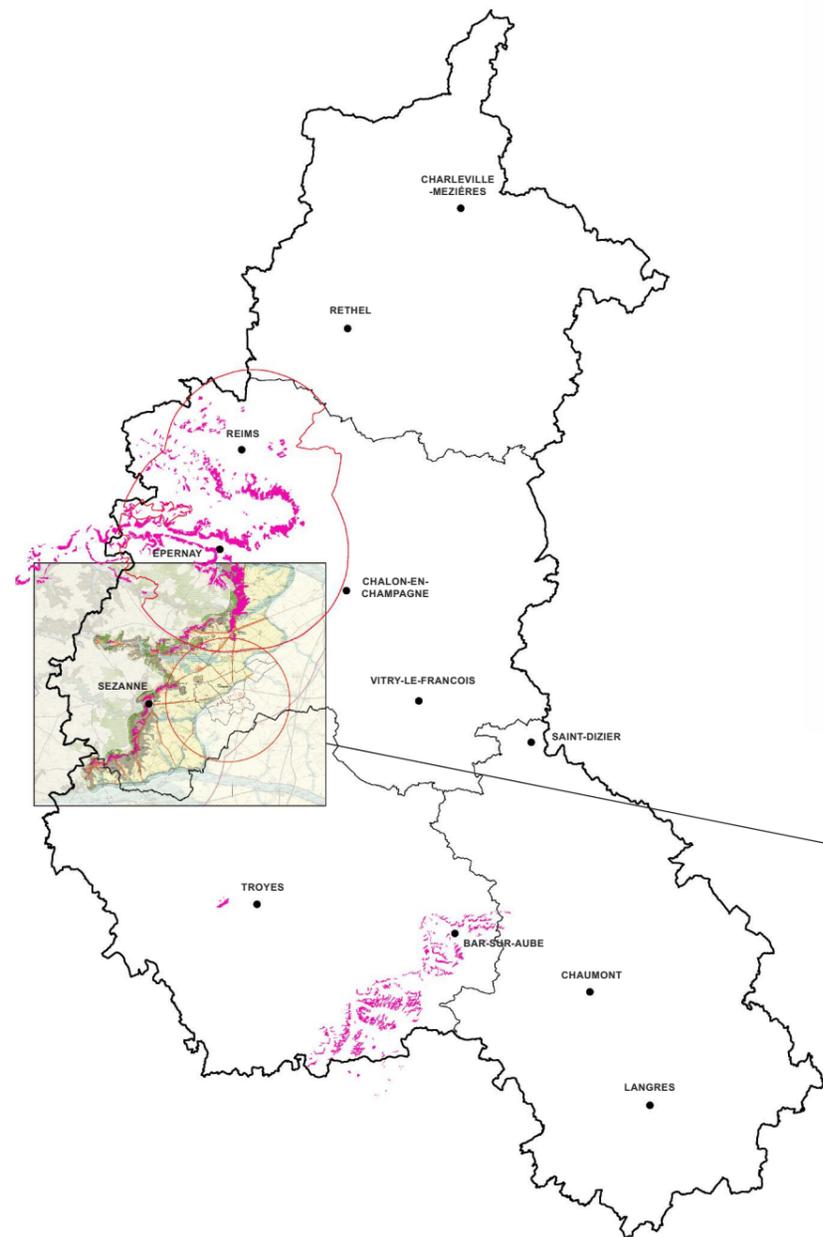


- LÉGENDE**
- Limite Régionale
 - Limite Départementale
 - Vignoble champenois (AOC Champagne)
 - Périmètre du Bien UNESCO
 - Zone tampon autour du Bien UNESCO
 - AIP du Bien UNESCO "Coteaux, Maisons et Caves de Champagne"



- Unités paysagères**
- Plateaux occidentaux du Tardenois et de la Brie
 - Vallée de la Marne viticole
 - Arc de la Champagne crayeuse
 - Arc de la Champagne humide
 - Plateaux Barrois
- Éléments paysagers structurants**
- Vallée
 - Cuesta d'Ile-de-France
 - Côte des Bars
 - Côte du Pays d'Othe
 - Côte de Champagne
 - Côte pré-ardennaise
- Contexte viticole**
- Vignoble de l'AOC Champagne
- AIP Bien UNESCO**
- AIP du Bien UNESCO "Coteaux, Maisons et Caves de Champagne"
 - Périmètre du Bien UNESCO
 - Zone tampon autour du Bien UNESCO

CARTE DU CONTEXTE PAYSAGER DU VIGNOBLE CHAMPENOIS (AOC Champagne) ET DE L'AIRE D'INFLUENCE PAYSAGÈRE DU BIEN UNESCO (Coteaux, Maisons et Caves de Champagne) AVEC REPERAGE DU PARC ÉOLIEN DE LA VAURE



CARTE RÉGIONALE DE REPÉRAGE DU VIGNOBLE CHAMPENOIS (AOC Champagne) DE L'AIP DU BIEN UNESCO (Coteaux, Maisons et Caves de Champagne) ET DU SECTEUR "CUESTA D'ÎLE DE FRANCE"

Le parc éolien de la Vaure est situé dans la plaine crayeuse centrale, en partie Est du site viticole "Côte de Sézanne et Côte des blancs", représentant un superficie de 1 500 ha.

Cet ensemble paysager et viticole se caractérise par un modelé géomorphologique marqué par une succession de cuestas (côtes), nommé "Cuesta d'Île de France".

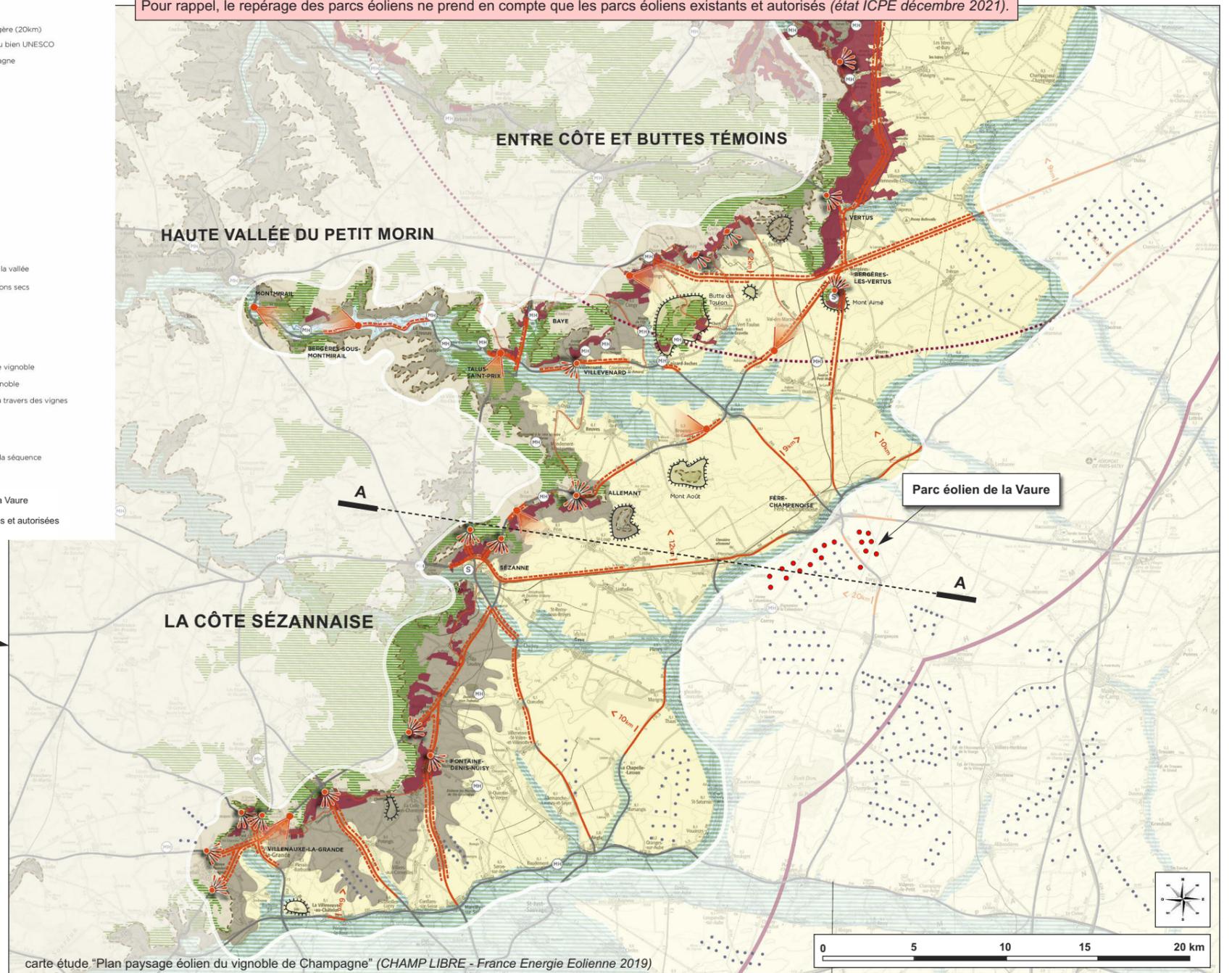
Ce secteur se caractérise par 3 entités paysagères distinctes qui sont : "la Côte Sézannaise", "l'Entre côte et buttes témoins" et la "Haute vallée du Petit Morin".

De par sa situation géographique, le parc éolien de la Vaure est essentiellement concerné par les secteurs viticoles de "la Côte Sézannaise" et de "l'Entre côte et buttes témoins".

Nous avons réalisé une série de photomontages depuis différents secteurs viticoles, afin d'illustrer l'impact visuel du projet éolien au sein du paysage environnant.

- Périmètre de l'étude**
 - Aire d'influence paysagère (20km)
 - Aire de préservation du bien UNESCO
 - Vignoble AOC Champagne
- Interprétation du relief**
 - Plateau
 - Versant
 - Vallée
 - Plaine
- Patrimoine**
 - Monument historique
 - Site classé
- Limites aux perceptions**
 - Fermeture visuelle de la vallée
 - Ligne de crête des vallons secs
 - Butte témoin
 - Boisements
- Visibilités**
 - Séquence de vue sur le vignoble
 - Vue lointaine sur le vignoble
 - Itinéraire touristique au travers des vignes
 - Vue panoramique
 - Vue cadrée
 - Vue représentative de la séquence
- Contexte éolien**
 - Eoliennes Parc de la Vaure
 - Eoliennes construites et autorisées

Pour rappel, le repérage des parcs éoliens ne prend en compte que les parcs éoliens existants et autorisés (état ICPE décembre 2021).



CARTE DU CONTEXTE PAYSAGER ET PATRIMONIAL DU SECTEUR "CUESTA D'ÎLE DE FRANCE" AVEC REPÉRAGE DU VIGNOBLE CHAMPENOIS (AOC Champagne) ET DE L'AIP DU BIEN UNESCO (Coteaux, Maisons et Caves de Champagne) ET DU PARC ÉOLIEN DE LA VAURE



PROFIL A-A REPRÉSENTATION DU CONTEXTE TOPOGRAPHIQUE ET PAYSAGER TYPE DU SECTEUR DE CUESTA D'ÎLE DE FRANCE

2.3 ANALYSE PHOTOGRAPHIQUE ORIENTÉE DEPUIS LE VIGNOLE CHAMPENOIS VERS LE PARC ÉOLIEN DE LA VAURE

Dans le but d'analyser et de visualiser l'impact des caractéristiques paysagères et territoriales sur les perceptions du parc éolien de la Vaure depuis les coteaux viticoles champenois, nous avons réalisé une série de prises de vue et de photomontages permettant d'illustrer l'impact visuel des éoliennes du parc de la Vaure.

Les prises de vue se concentrent sur les champs visuels possibles et fréquentés depuis et le long des coteaux viticoles en direction du projet éolien de la Vaure, en fonction des caractéristiques paysagères (*relief, végétation...*) des espaces urbanisés et des axes de circulation majeurs (*RD951, RD39, RD18, RD9...*) et secondaires (*route communale, chemin rural*).

L'ensemble des documents graphiques (cartes, photomontages couleurs et noir/blanc...) ont été réalisés en prenant en compte uniquement les parcs éoliens existants et autorisés (*état ICPE de décembre 2021*) et le parc éolien de la Vaure.

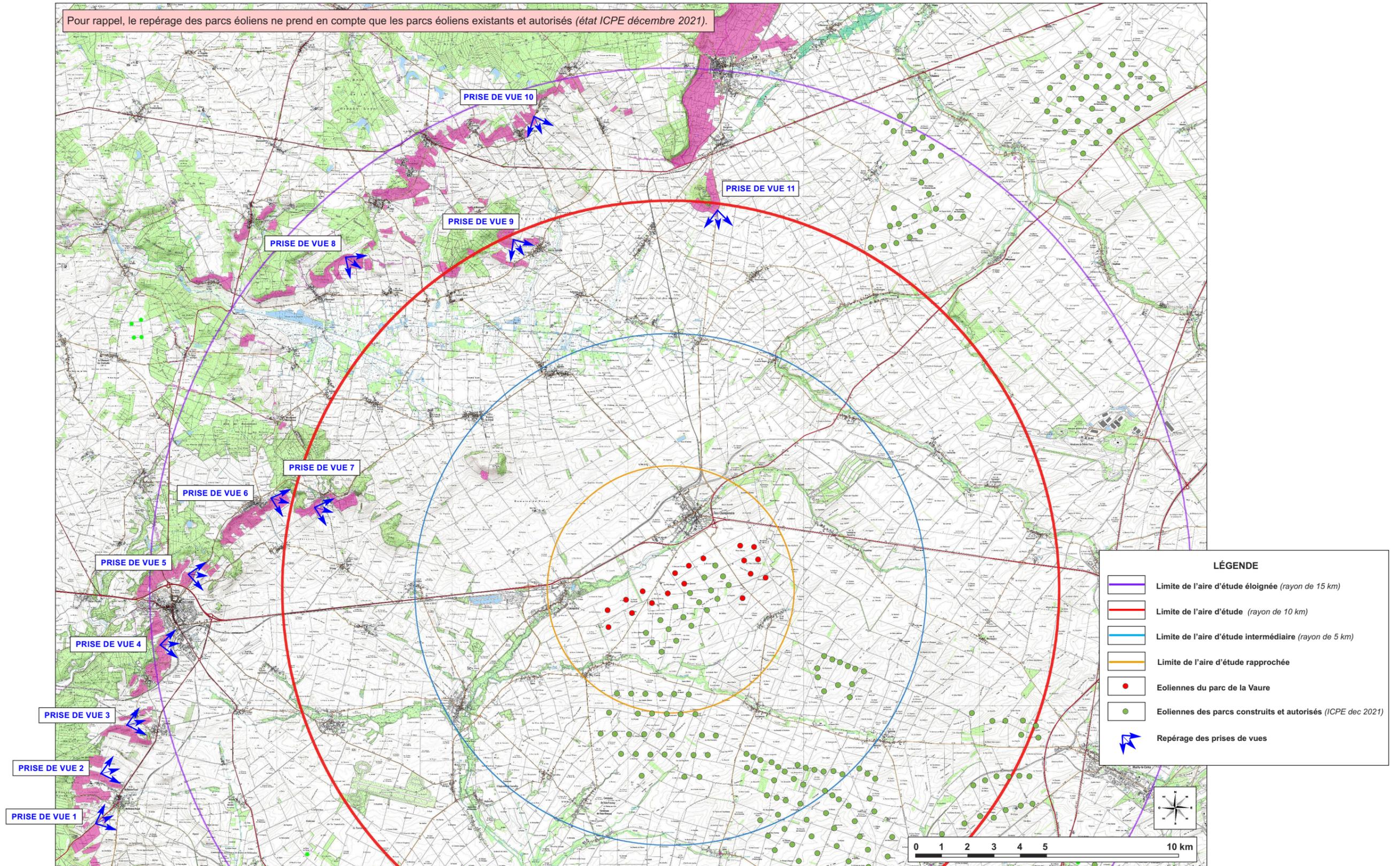
Cette démarche est issue d'une demande des services instructeurs dans le but de clarifier et de favoriser la compréhension et le repérage du parc éolien de la Vaure vis-à-vis du territoire d'accueil et plus particulièrement depuis les coteaux viticoles champenois.

ANALYSE DE L'IMPACT VISUEL SUPPLÉMENTAIRE APRÈS L'IMPLANTATION DU PARC ÉOLIEN DE LA VAURE

Afin d'analyser et de visualiser l'impact visuel supplémentaire généré par l'implantation des éoliennes du parc de la Vaure au sein du paysage d'accueil, nous avons réalisé :

- des cartes de repérage présentant les secteurs angulaires supplémentaires générés par l'implantation du parc de la Vaure.
- des photomontages en zoom, permettant de visualiser l'impact visuel au sein du paysage, avec le repérage des éoliennes projetées.

Les documents graphiques (cartes, photomontages...) ont été réalisés en prenant en compte uniquement les éoliennes existantes et autorisées (*état ICPE de décembre 2021*) et les éoliennes du parc de la Vaure.



CARTE DE REPÉRAGE DES PRISES DE VUES DES PHOTOMONTAGES DEPUIS LES COTEAUX VITICOLES VERS LE PROJET ÉOLIEN DE LA VAURE

VUE PANORAMIQUE VERS LE PARC ÉOLIEN DE LA VAURE, DEPUIS LA RD951, AU SUD-OUEST DE BARBONNE-FAYEL



PRISE DE VUE 1

VUE PANORAMIQUE VERS LE PARC ÉOLIEN DE LA VAURE



VUE PANORAMIQUE EN NOIR ET BLANC AVEC REPÉRAGE DES PARCS ÉOLIENS

Caractéristiques de la prise de vue

- Distance de l'éolienne la plus proche : **eolienne E8 distante de 20 671 m**
- Distance de l'éolienne la plus éloignée : **eolienne E13 distante de 26 843 m**
- Altitude de la prise de vue : 135 mètres
- Date de la prise de vue : Sept 2021

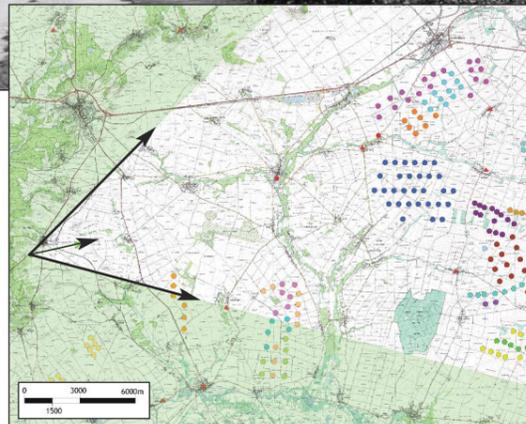
L'observateur est situé sur les coteaux viticoles de la Côte Sézannaise.

La prise de vue est réalisée depuis la RD951 au Sud-Ouest du village de Barbonne-Fayel, à une distance d'environ 20.6 km du projet éolien.

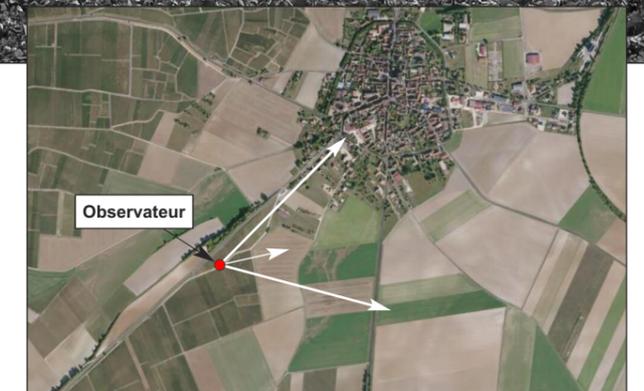
La RD951 est un itinéraire de découverte offrant de nombreux points de vue panoramiques et lointains en belvédère vers la plaine champenoise.

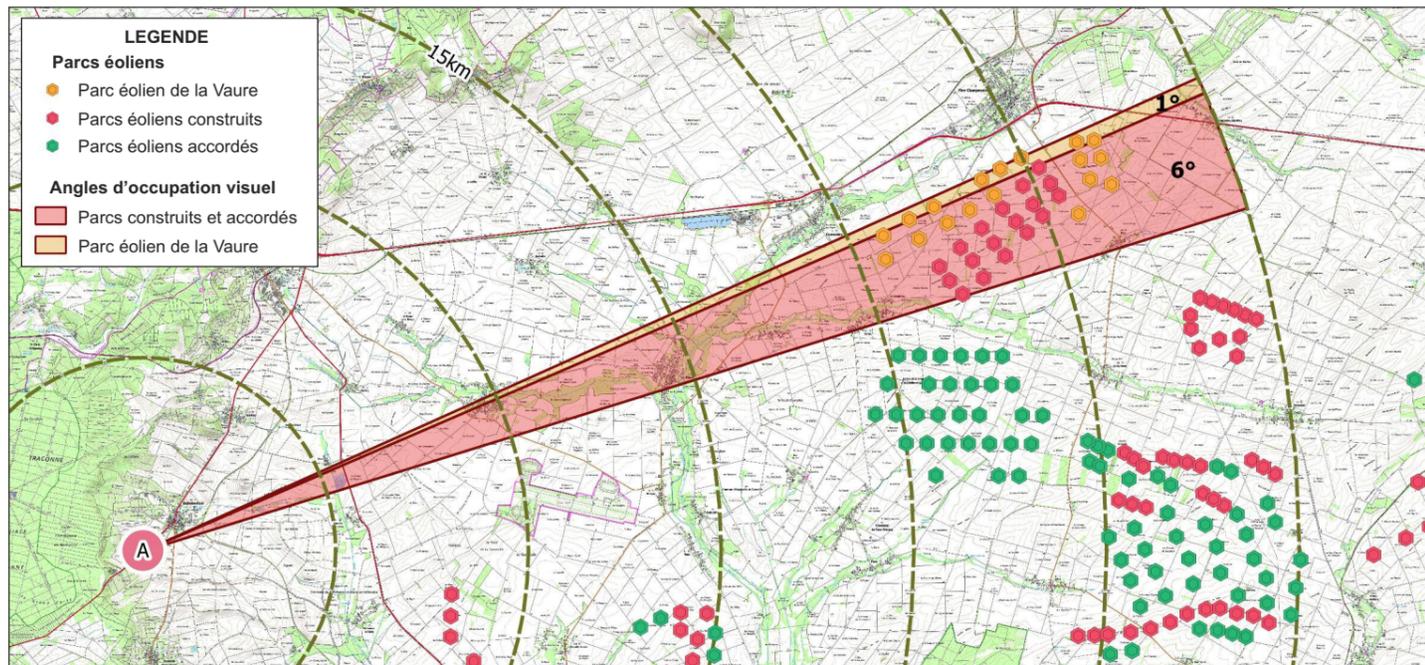
On constate que le parc éolien de la Vaure est visible, ainsi que de nombreux autres parcs éoliens. Les éoliennes du parc de Vaure se confondent avec les machines des parcs voisins. Les éoliennes présentent une hauteur de perception relativement similaire, sauf pour le parc du Pays d'Anglure situé en premier plan.

On remarque que la ligne de force de la perception réside dans l'horizontalité du paysage.



- PARCS ÉOLIEN DE LA VAURE
- PARC ÉOLIEN DE FÈREOLE
- PARC ÉOLIEN DE CORROY
- PARC ÉOLIEN SUD MARNE
- PARC ÉOLIEN MONT DE BÉZARD
- PARC ÉOLIEN VILLAGE DE RICHEBOURG 2
- PARC ÉOLIEN VILLAGE DE RICHEBOURG
- PARC ÉOLIEN DE CHAMPFLEURY
- PARC ÉOLIEN DE BONNE VOISINE
- PARC ÉOLIEN LES ORMELOTS
- PARC ÉOLIEN DE PLAN FLEURY
- PARC ÉOLIEN DE VIAPRES
- PARC ÉOLIEN DE MONT EGARE
- PARC ÉOLIEN LA SARONDE
- PARC ÉOLIEN LES MOULINS DES CHAMPS
- PARC ÉOLIEN LA PLAINE DYNAMIQUE
- PARC ÉOLIEN LES HAUT MOULINS
- PARC ÉOLIEN PAYS D'ANGLURE
- PARC ÉOLIEN DE ROCHEBEAU
- PARC ÉOLIEN MONT DE GRIGNON





ANALYSE DE L'IMPACT VISUEL SUPPLÉMENTAIRE APRÈS L'IMPLANTATION DU PARC DE LA VAURE

La prise de vue est réalisée depuis les coteaux viticoles de la Côte Sézannaise, sur la RD95 au Sud-Ouest du village de Barbonne-Fayel, à une distance d'environ 20.6 km du projet éolien.

Le photomontage est un zoom panoramique qui est centré sur le parc éolien de la Vaure.

Au regard de la carte de repérage des angles de perception, on constate que l'implantation des éoliennes du parc de la Vaure génère un impact visuel supplémentaire de seulement 1°.

Cet angle de perception de 1° s'intègre à l'angle de perception existant de 6°, formé par les parcs de Feréole et de Corroy.

L'impact visuel supplémentaire dû à l'implantation des éoliennes du parc de la Vaure est extrêmement faible.

De plus, au sein de ces vastes espaces ouverts agricoles, la hauteur des structures verticales s'atténue avec la distance de perception et la prégnance des strates horizontales qui composent le paysage contribue également à atténuer l'impact des éoliennes.

CARTE DE REPÉRAGE DE L'IMPACT VISUEL SUPPLÉMENTAIRE APRÈS L'IMPLANTATION DU PARC ÉOLIEN DE LA VAURE



ZOOM PANORAMIQUE CENTRÉ SUR LE PARC ÉOLIEN DE LA VAURE



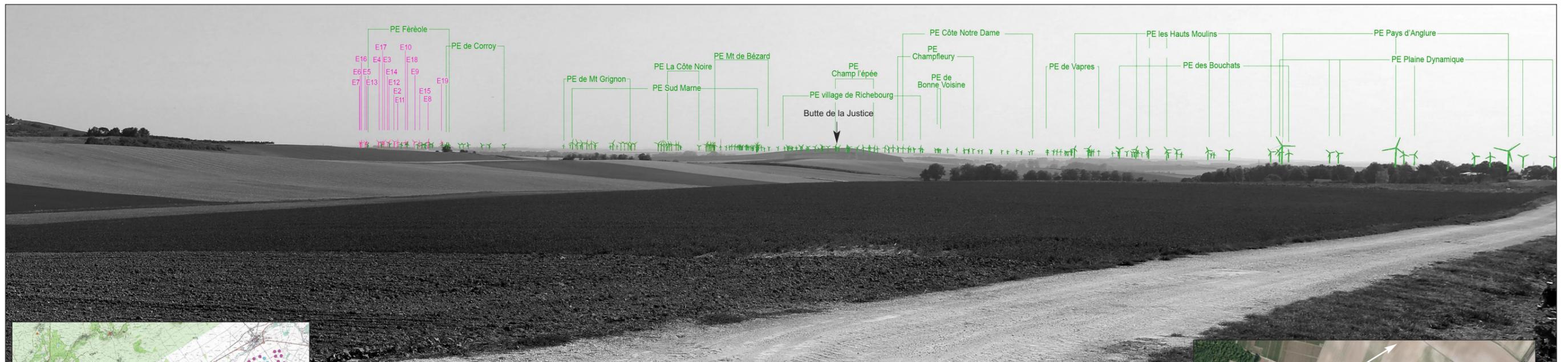
BANDEAU PANORAMIQUE EN NOIR ET BLANC AVEC REPÉRAGE DES PARCS ÉOLIENS

VUE PANORAMIQUE VERS LE PARC ÉOLIEN DE LA VAURE, DEPUIS LE CHEMIN AGRICOLE, AU NORD-OUEST DE BARBONNE-FAYEL

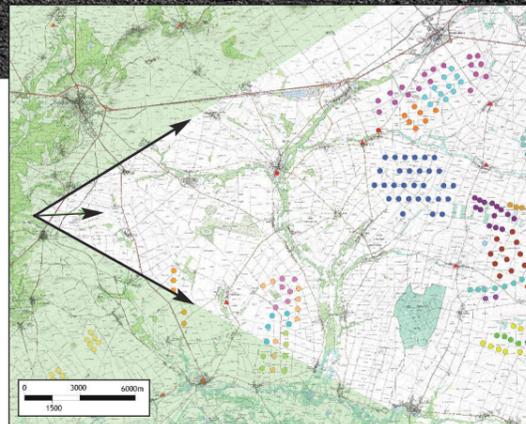


PRISE DE VUE 2

VUE PANORAMIQUE VERS LE PARC ÉOLIEN DE LA VAURE



VUE PANORAMIQUE EN NOIR ET BLANC AVEC REPÉRAGE DES PARCS ÉOLIENS



- PARCS ÉOLIEN DE LA VAURE
- PARC ÉOLIEN DE FEREOLE
- PARC ÉOLIEN DE CORROY
- PARC ÉOLIEN SUD MARNE
- PARC ÉOLIEN MONT DE BEZARD
- PARC ÉOLIEN VILLAGE DE RICHEBOURG 2
- PARC ÉOLIEN VILLAGE DE RICHEBOURG
- PARC ÉOLIEN DE CHAMPLEFLEURY
- PARC ÉOLIEN DE BONNE VOISINE
- PARC ÉOLIEN LES ORMELOTS
- PARC ÉOLIEN DE PLAN FLEURY
- PARC ÉOLIEN DE VIAPRES
- PARC ÉOLIEN DE MONT EGARE
- PARC ÉOLIEN LA SARONDE
- PARC ÉOLIEN LES MOULINS DES CHAMPS
- PARC ÉOLIEN LA PLAINE DYNAMIQUE
- PARC ÉOLIEN LES HAUTS MOULINS
- PARC ÉOLIEN PAYS D'ANGLURE
- PARC ÉOLIEN DE ROCHEBAU
- PARC ÉOLIEN MONT DE GRIGNON

Caractéristiques de la prise de vue

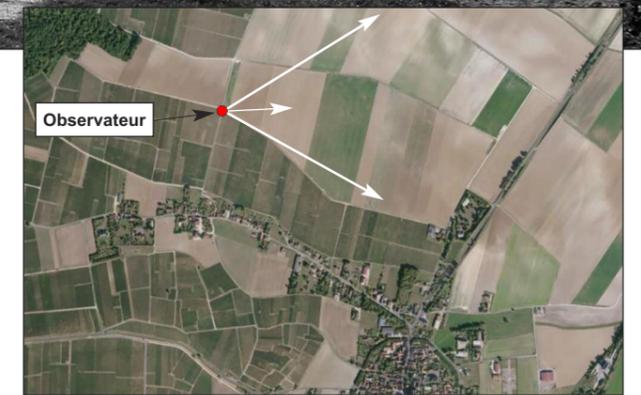
- Distance de l'éolienne la plus proche :
eolienne E8 distante de 19 907 m
- Distance de l'éolienne la plus éloignée :
eolienne E13 distante de 26 073 m
- Altitude de la prise de vue : 135 mètres
- Date de la prise de vue : Sept 2021

L'observateur est situé sur les coteaux viticoles de la Côte Sézannaise. La prise de vue est réalisée depuis le chemin agricole situé au Nord du hameau de Lancourt, en partie Nord-Ouest du village de Barbonne-Fayel, à une distance d'environ 19.9 km du projet éolien.

Les coteaux viticoles offrent de nombreux points de vue en belvédère vers la plaine champenoise.

Le parc éolien de la Vaure est visible, ainsi que de nombreux autres parcs éoliens. Avec la distance, la hauteur de perception des éoliennes est constante, sauf pour les machines situées en premier plan (*parc du Pays d'Anglure*).

Le photomontage permet de rendre compte du rôle des ondulations du relief (*Butte de la Justice...*) et de la végétation qui génèrent des écrans visuels naturels permettant d'atténuer l'impact visuel des éoliennes.





ZOOM PANORAMIQUE CENTRÉ SUR LE PARC ÉOLIEN DE LA VAURE



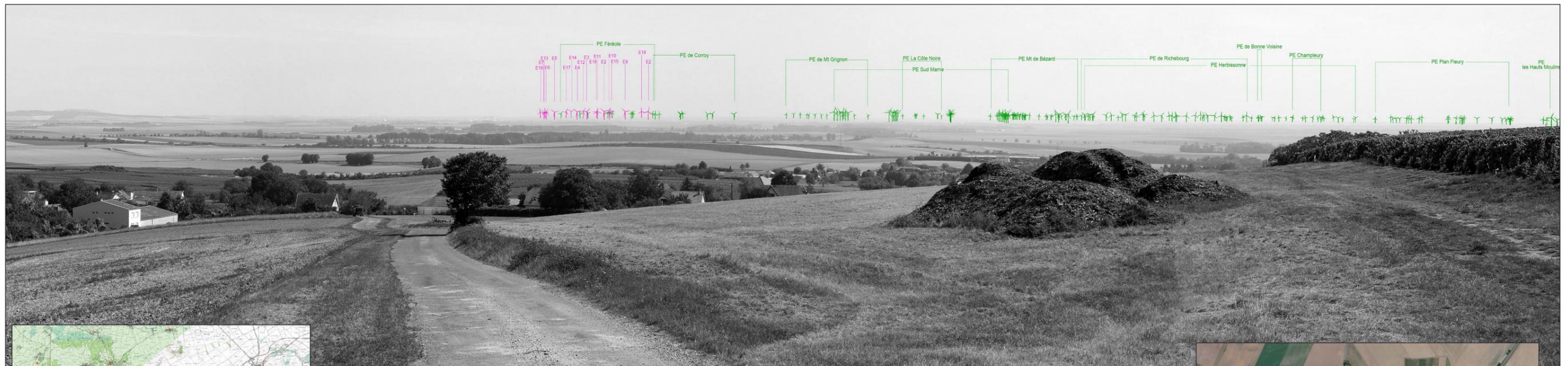
BANDEAU PANORAMIQUE EN NOIR ET BLANC AVEC REPÉRAGE DES PARCS ÉOLIENS

— Parc éolien de la Vaure
— Parcs construits et autorisés

VUE PANORAMIQUE VERS LE PARC ÉOLIEN DE LA VAURE, DEPUIS LA ROUTE COMMUNALE, À L'OUEST DE SAUDOY



VUE PANORAMIQUE VERS LE PARC ÉOLIEN DE LA VAURE



VUE PANORAMIQUE EN NOIR ET BLANC AVEC REPÉRAGE DES PARCS ÉOLIENS

Caractéristiques de la prise de vue

- Distance de l'éolienne la plus proche : **eolienne E8 distante de 18 523 m**
- Distance de l'éolienne la plus éloignée : **eolienne E13 distante de 24 663 m**
- Altitude de la prise de vue : 178 mètres
- Date de la prise de vue : Sept 2021

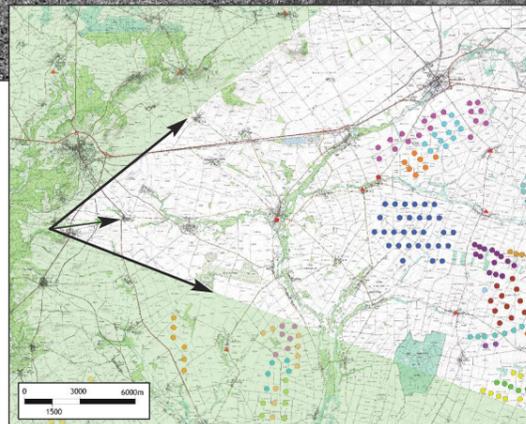
L'observateur est situé sur les coteaux viticoles de la Côte Sézannaise.

La prise de vue est réalisée depuis la route communale située en partie Ouest du village de Saudoy, à une distance d'environ 18.5 km du projet éolien.

Le relief de cuesta offre une multitude de vues panoramiques et lointaines qui s'ouvrent sur la plaine depuis les villages vigneronns à flanc de coteau et depuis les axes routiers les reliant.

Le parc éolien de la Vaure est visible, ainsi que de nombreux autres parcs éoliens. On constate qu'avec la distance, la hauteur de perception des éoliennes est relativement constante.

La hauteur des structures verticales s'atténue avec la distance de perception, de plus au sein de ce vaste paysage ouvert, les strates horizontales qui le composent se renforcent. La prégnance de ces strates horizontales atténue l'impact des éoliennes à distance.



- PARCS ÉOLIEN DE LA VAURE
- PARC ÉOLIEN DE FEROLE
- PARC ÉOLIEN DE CORROY
- PARC ÉOLIEN SUD MARNE
- PARC ÉOLIEN MONT DE BÉZARD
- PARC ÉOLIEN VILLAGE DE RICHEBOURG 2
- PARC ÉOLIEN VILLAGE DE RICHEBOURG
- PARC ÉOLIEN DE CHAMPLEURY
- PARC ÉOLIEN DE BONNE VOISINE
- PARC ÉOLIEN LES ORMELOTS
- PARC ÉOLIEN DE PLAN FLEURY
- PARC ÉOLIEN DE VIAPRES
- PARC ÉOLIEN DE MONT EGARE
- PARC ÉOLIEN LA SARONDE
- PARC ÉOLIEN LES MOULINS DES CHAMPS
- PARC ÉOLIEN LA PLAINE DYNAMIQUE
- PARC ÉOLIEN LES HAUTS MOULINS
- PARC ÉOLIEN PAYS D'ANGULRE
- PARC ÉOLIEN DE ROCHEBAU
- PARC ÉOLIEN MONT DE GRIGNON





ZOOM PANORAMIQUE CENTRÉ SUR LE PARC ÉOLIEN DE LA VAURE



BANDEAU PANORAMIQUE EN NOIR ET BLANC AVEC REPÉRAGE DES PARCS ÉOLIENS

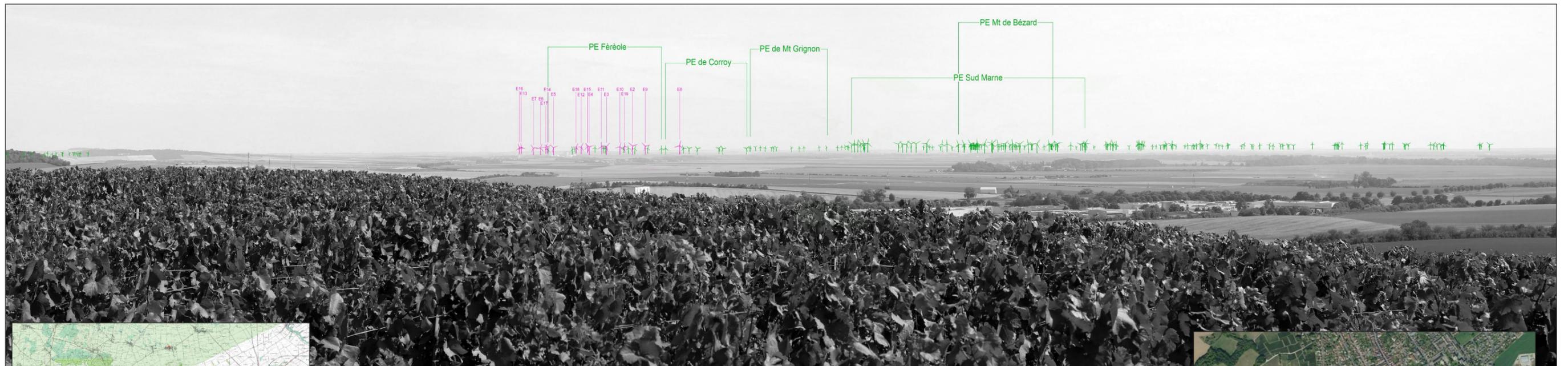
— Parc éolien de la Vaure
— Parcs construits et autorisés

VUE PANORAMIQUE VERS LE PARC ÉOLIEN DE LA VAURE, DEPUIS LES COTEAUX VITICOLES AU SUD DE SÉZANNE

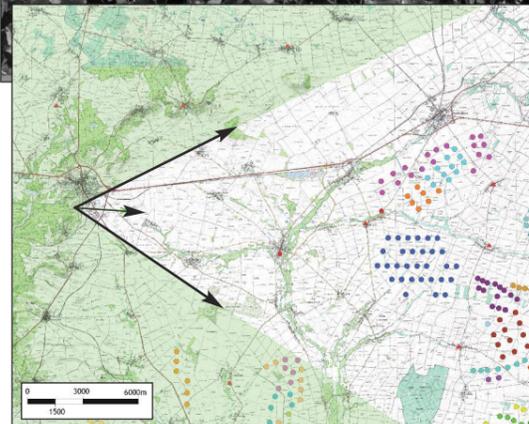


PRISE DE VUE 4

VUE PANORAMIQUE VERS LE PARC ÉOLIEN DE LA VAURE



VUE PANORAMIQUE EN NOIR ET BLANC AVEC REPÉRAGE DES PARCS ÉOLIENS



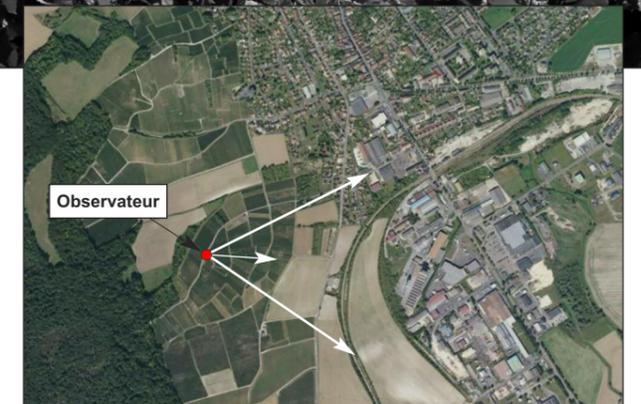
- PARCS ÉOLIEN DE LA VAURE
- PARC ÉOLIEN DE FÈREOLE
- PARC ÉOLIEN DE CORROY
- PARC ÉOLIEN SUD MARNE
- PARC ÉOLIEN MONT DE BÉZARD
- PARC ÉOLIEN VILLAGE DE RICHEBOURG 2
- PARC ÉOLIEN VILLAGE DE RICHEBOURG
- PARC ÉOLIEN DE CHAMPLEUREY
- PARC ÉOLIEN DE BONNE VOISINE
- PARC ÉOLIEN LES ORMELOTS
- PARC ÉOLIEN DE PLAN FLEURY
- PARC ÉOLIEN DE VIAPRES
- PARC ÉOLIEN DE MONT EGARE
- PARC ÉOLIEN LA SARONDE
- PARC ÉOLIEN LES MOULINS DES CHAMPS
- PARC ÉOLIEN LA PLAINE DYNAMIQUE
- PARC ÉOLIEN LES HAUT MOULINS
- PARC ÉOLIEN PAYS D'ANGELURE
- PARC ÉOLIEN DE ROCHEBEAU
- PARC ÉOLIEN MONT DE GRIGNON

Caractéristiques de la prise de vue

- Distance de l'éolienne la plus proche : **éolienne E8 distante de 16 936 m**
- Distance de l'éolienne la plus éloignée : **éolienne E13 distante de 22 775 m**
- Altitude de la prise de vue : 180 mètres
- Date de la prise de vue : Sept 2021

L'observateur est situé sur les coteaux viticoles de la Côte Sézannaise. La prise de vue est réalisée depuis les coteaux viticoles situés en partie Sud de la ville de Sézanne, à une distance d'environ 16.9 km du projet éolien.

Les perceptions visuelles depuis les coteaux viticoles offrent de nombreux points de vue panoramiques et lointains en belvédère vers la plaine champenoise. Le parc éolien de la Vaure est visible, ainsi que de nombreux autres parcs éoliens. Avec la distance, la hauteur de perception des éoliennes est relativement constante. Le photomontage permet de rendre compte du rôle des ondulations du relief générant des écrans visuels naturels permettant d'atténuer l'impact visuel des éoliennes.





ZOOM PANORAMIQUE CENTRÉ SUR LE PARC ÉOLIEN DE LA VAURE



BANDEAU PANORAMIQUE EN NOIR ET BLANC AVEC REPÉRAGE DES PARCS ÉOLIENS

— Parc éolien de la Vaure
— Parcs construits et autorisés

VUE PANORAMIQUE VERS LE PARC ÉOLIEN DE LA VAURE, DEPUIS LES COTEAUX VITICOLES AU NORD DE SÉZANNE



PRISE DE VUE 5

VUE PANORAMIQUE VERS LE PARC ÉOLIEN DE LA VAURE



VUE PANORAMIQUE EN NOIR ET BLANC AVEC REPÉRAGE DES PARCS ÉOLIENS

Caractéristiques de la prise de vue

- Distance de l'éolienne la plus proche : **éolienne E2 distante de 15 801 m**
- Distance de l'éolienne la plus éloignée : **éolienne E15 distante de 21 669 m**
- Altitude de la prise de vue : 181 mètres
- Date de la prise de vue : Sept 2021

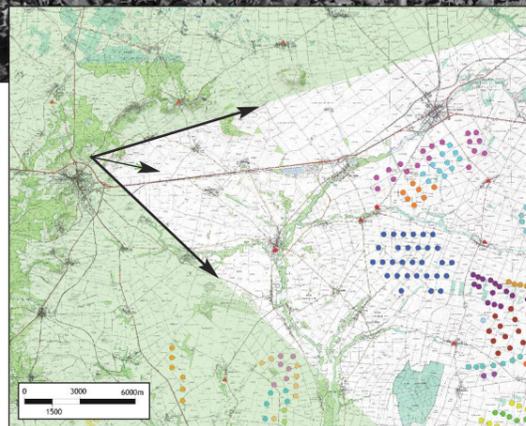
L'observateur est situé sur les coteaux viticoles de la Côte Sézannaise.

La prise de vue est réalisée depuis un chemin agricole situé au sein des coteaux viticoles au Nord de la ville de Sézanne, à une distance d'environ 15.8 km du projet éolien.

La RD39 est un itinéraire de découverte du vignoble champenois offrant de nombreux points de vue en belvédère vers la plaine champenoise.

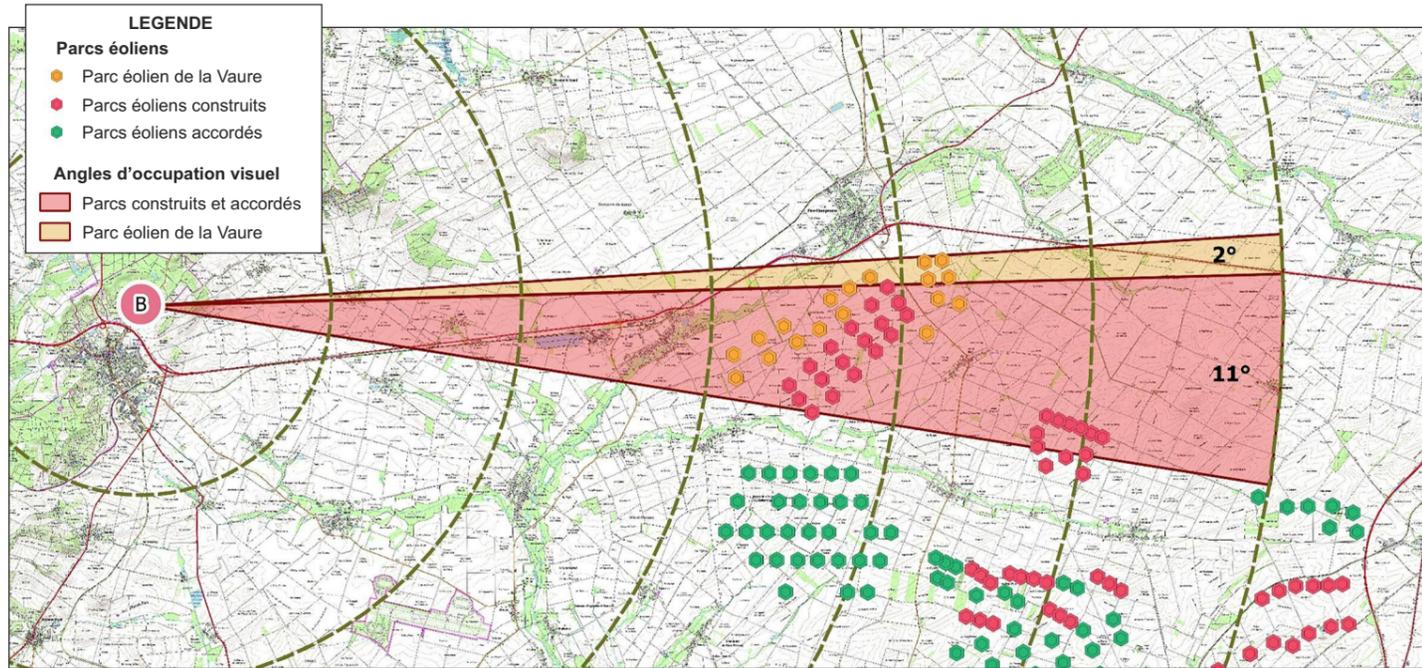
On constate que les ondulations du relief créent des écrans visuels naturels permettant de masquer ou d'atténuer l'impact visuel des éoliennes.

Le parc de la Vaure n'est pas visible, il est totalement masqué par les coteaux boisés.



- PARCS ÉOLIEN DE LA VAURE
- PARC ÉOLIEN DE FÈREOLE
- PARC ÉOLIEN DE CORROY
- PARC ÉOLIEN SUD MARNE
- PARC ÉOLIEN MONT DE BÉZARD
- PARC ÉOLIEN VILLAGE DE RICHEBOURG 2
- PARC ÉOLIEN VILLAGE DE RICHEBOURG
- PARC ÉOLIEN DE CHAMPLEURY
- PARC ÉOLIEN DE BONNE VOISINE
- PARC ÉOLIEN LES ORMELOTS
- PARC ÉOLIEN DE PLAN FLEURY
- PARC ÉOLIEN DE VIAPRES
- PARC ÉOLIEN DE MONT EGARE
- PARC ÉOLIEN LA SARONDE
- PARC ÉOLIEN LES MOULINS DES CHAMPS
- PARC ÉOLIEN LA PLAINE DYNAMIQUE
- PARC ÉOLIEN LES HAUT MOULINS
- PARC ÉOLIEN PAYS D'ANGLEURE
- PARC ÉOLIEN DE ROCHEBEAU
- PARC ÉOLIEN MONT DE GRIGNON





ANALYSE DE L'IMPACT VISUEL SUPPLÉMENTAIRE APRÈS L'IMPLANTATION DU PARC DE LA VAURE

La prise de vue est réalisée depuis les coteaux viticoles de la Côte Sézannaise, sur un chemin agricole situé au Nord de la ville de Sézanne, à une distance d'environ 15.8 km du projet éolien. Le photomontage est un zoom panoramique qui est centré sur le parc éolien de la Vaure.

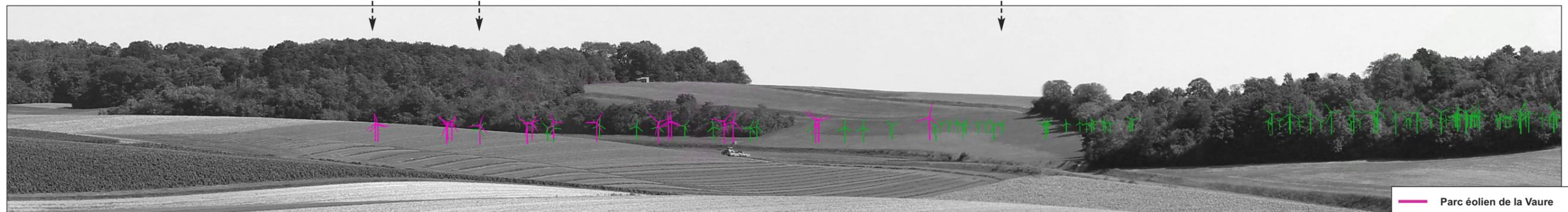
Au regard de la carte de repérage des angles de perception, on constate que l'implantation des éoliennes du parc de la Vaure génère un impact visuel supplémentaire de seulement 2°. Cet angle de perception de 2° s'intègre à l'angle de perception existant de 11°, formé par les parcs de Feréole et de Corroy.

L'impact visuel supplémentaire dû à l'implantation des éoliennes du parc de la Vaure est théorique, car on constate sur le photomontage que les ondulations du relief des plateaux et la végétation masquent les points de vue vers le parc de la Vaure.

CARTE DE REPÉRAGE DE L'IMPACT VISUEL SUPPLÉMENTAIRE APRÈS L'IMPLANTATION DU PARC ÉOLIEN DE LA VAURE



ZOOM PANORAMIQUE CENTRÉ SUR LE PARC ÉOLIEN DE LA VAURE



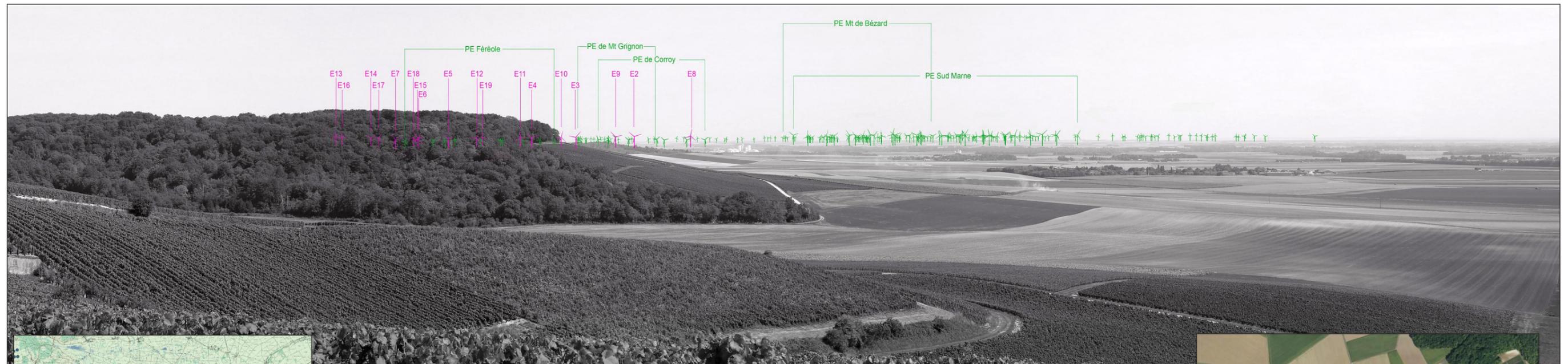
BANDEAU PANORAMIQUE EN NOIR ET BLANC AVEC REPÉRAGE DES PARCS ÉOLIENS

— Parc éolien de la Vaure
— Parcs construits et autorisés

VUE PANORAMIQUE VERS LE PARC ÉOLIEN DE LA VAURE, DEPUIS LA ROUTE COMMUNALE À L'EST DE BROYES



VUE PANORAMIQUE VERS LE PARC ÉOLIEN DE LA VAURE



VUE PANORAMIQUE EN NOIR ET BLANC AVEC REPÉRAGE DES PARCS ÉOLIENS

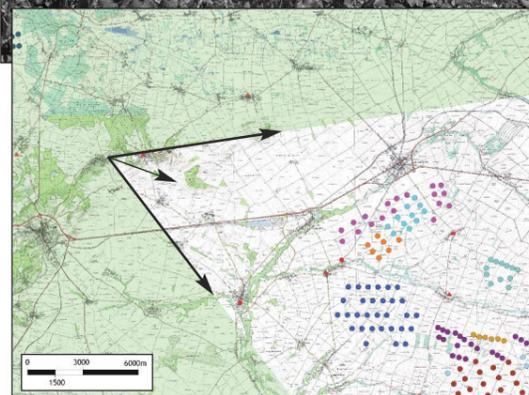
Caractéristiques de la prise de vue

- Distance de l'éolienne la plus proche : **eolienne E2 distante de 13 406 m**
- Distance de l'éolienne la plus éloignée : **eolienne E15 distante de 18 893 m**
- Altitude de la prise de vue : 215 mètres
- Date de la prise de vue : Sept 2021

L'observateur est situé sur les coteaux viticoles de la Côte Sézannaise. La prise de vue est réalisée depuis la route communale située en partie Est du village de Broys, à une distance d'environ 13.4 km du projet éolien.

La RD39 est un itinéraire de découverte du vignoble champenois offrant de nombreux points de vue en belvédère vers la plaine champenoise.

Le parc éolien de la Vaure est partiellement visible, une partie des éoliennes sont masquées par la butte d'Allemant. On constate que la présence des massifs forestiers contribuent également à limiter l'impact visuel des éoliennes.

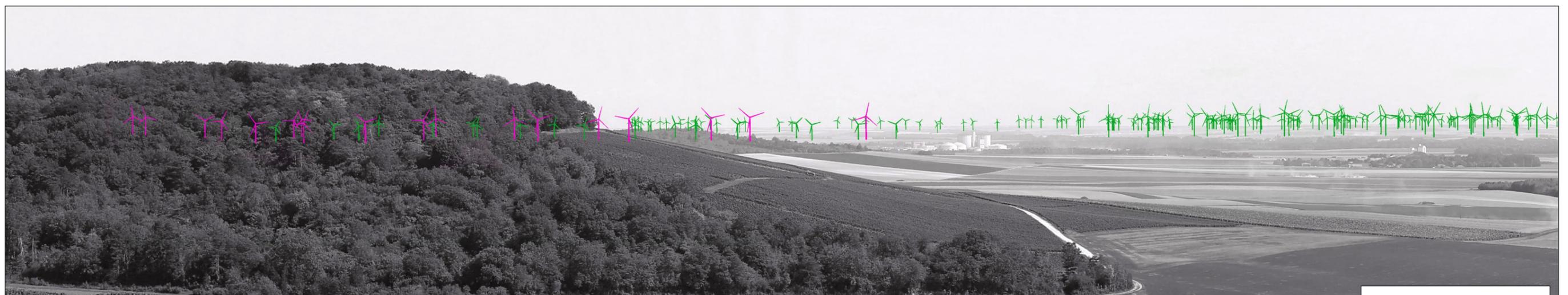


- PARCS ÉOLIEN DE LA VAURE
- PARC ÉOLIEN DE FEREOLE
- PARC ÉOLIEN DE CORROY
- PARC ÉOLIEN SUD MARNE
- PARC ÉOLIEN MONT DE BEZARD
- PARC ÉOLIEN VILLAGE DE RICHEBOURG 2
- PARC ÉOLIEN VILLAGE DE RICHEBOURG
- PARC ÉOLIEN DE CHAMPELLEURY
- PARC ÉOLIEN DE BONNE VOISINE
- PARC ÉOLIEN LES ORMELOTS
- PARC ÉOLIEN DE PLAN FLEURY
- PARC ÉOLIEN DE VIAPRES
- PARC ÉOLIEN DE MONT EGARE
- PARC ÉOLIEN LA SARONDE
- PARC ÉOLIEN LES MOULINS DES CHAMPS
- PARC ÉOLIEN LA PLAINE DYNAMIQUE
- PARC ÉOLIEN LES HAUT MOULINS
- PARC ÉOLIEN PAYS D'ANGELURE
- PARC ÉOLIEN DE ROCHEBEAU
- PARC ÉOLIEN MONT DE GRIGNON





ZOOM PANORAMIQUE CENTRÉ SUR LE PARC ÉOLIEN DE LA VAURE



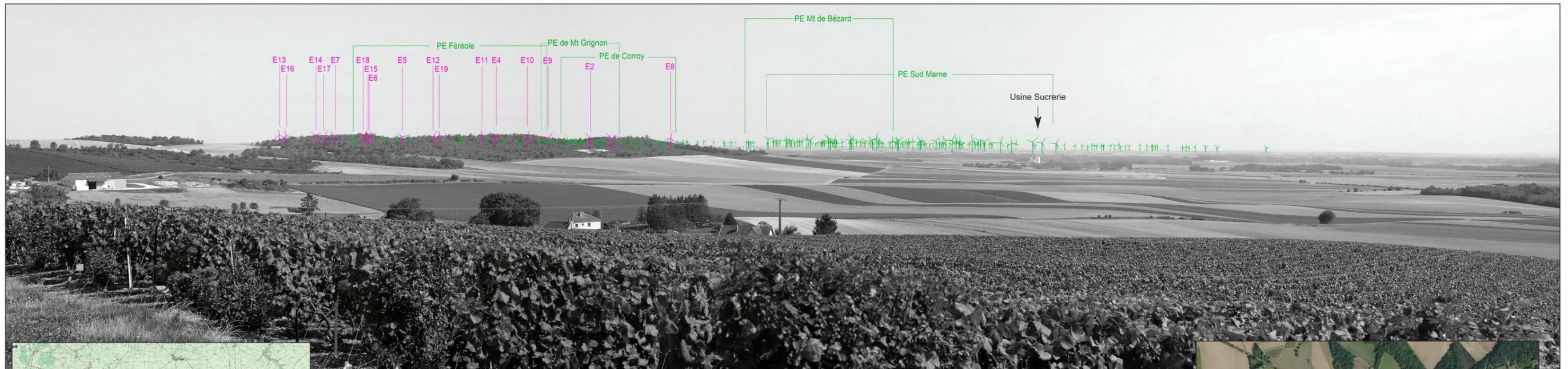
BANDEAU PANORAMIQUE EN NOIR ET BLANC AVEC REPÉRAGE DES PARCS ÉOLIENS

— Parc éolien de la Vaure
— Parcs construits et autorisés

VUE PANORAMIQUE VERS LE PARC ÉOLIEN DE LA VAURE, DEPUIS LA ROUTE COMMUNALE AU SUD-OUEST DE ALLEMANT



VUE PANORAMIQUE VERS LE PARC ÉOLIEN DE LA VAURE



VUE PANORAMIQUE EN NOIR ET BLANC AVEC REPÉRAGE DES PARCS ÉOLIENS

Caractéristiques de la prise de vue

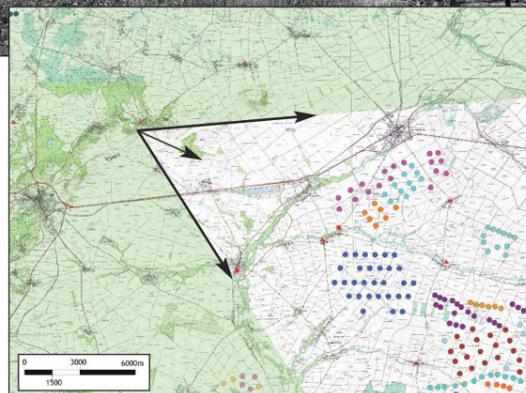
- Distance de l'éolienne la plus proche : **eolienne E2 distante de 11 682 m**
- Distance de l'éolienne la plus éloignée : **eolienne E15 distante de 17 146 m**
- Altitude de la prise de vue : 190 mètres
- Date de la prise de vue : Sept 2021

L'observateur est situé au sein des coteaux viticoles de la Côte Sézannaise. La prise de vue est réalisée depuis la route communale située en partie Sud-Ouest du village d'Allemant, à une distance d'environ 11.6 km du projet éolien.

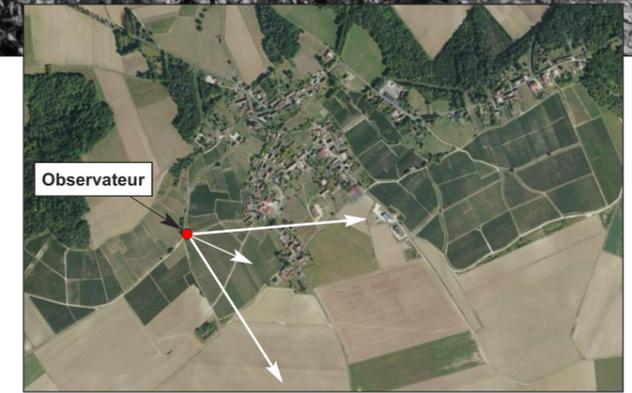
On constate que les perceptions visuelles depuis la RD39 sont lointaines sur la plaine champenoise.

Le photomontage permet de confirmer l'importance des variations du relief et le rôle des reliefs témoins (*Butte d'Allemant, Butte Chalmont...*), qui permettent d'atténuer et même de masquer l'impact visuel des éoliennes.

Les éoliennes du parc de la Vaure sont masquées par les buttes témoins, de plus, la végétation forestière accentue l'amplitude du relief permettant ainsi de limiter l'impact visuel des éoliennes.



- PARCS ÉOLIEN DE LA VAURE
- PARC ÉOLIEN DE FÈREOLE
- PARC ÉOLIEN DE CORROY
- PARC ÉOLIEN SUD MARNE
- PARC ÉOLIEN MONT DE BÉZARD
- PARC ÉOLIEN VILLAGE DE RICHEBOURG 2
- PARC ÉOLIEN VILLAGE DE RICHEBOURG
- PARC ÉOLIEN DE CHAMPFLEURY
- PARC ÉOLIEN DE BONNE VOISINE
- PARC ÉOLIEN LES ORMELOTS
- PARC ÉOLIEN DE PLAN FLEURY
- PARC ÉOLIEN DE VIAPRES
- PARC ÉOLIEN DE MONT EGARE
- PARC ÉOLIEN LA SARONDE
- PARC ÉOLIEN LES MOULINS DES CHAMPS
- PARC ÉOLIEN LA PLAINE DYNAMIQUE
- PARC ÉOLIEN LES HAUT MOULINS
- PARC ÉOLIEN PAYS D'ANGELURE
- PARC ÉOLIEN DE ROCHEBEAU
- PARC ÉOLIEN MONT DE GRIGNON





ZOOM PANORAMIQUE CENTRÉ SUR LE PARC ÉOLIEN DE LA VAURE



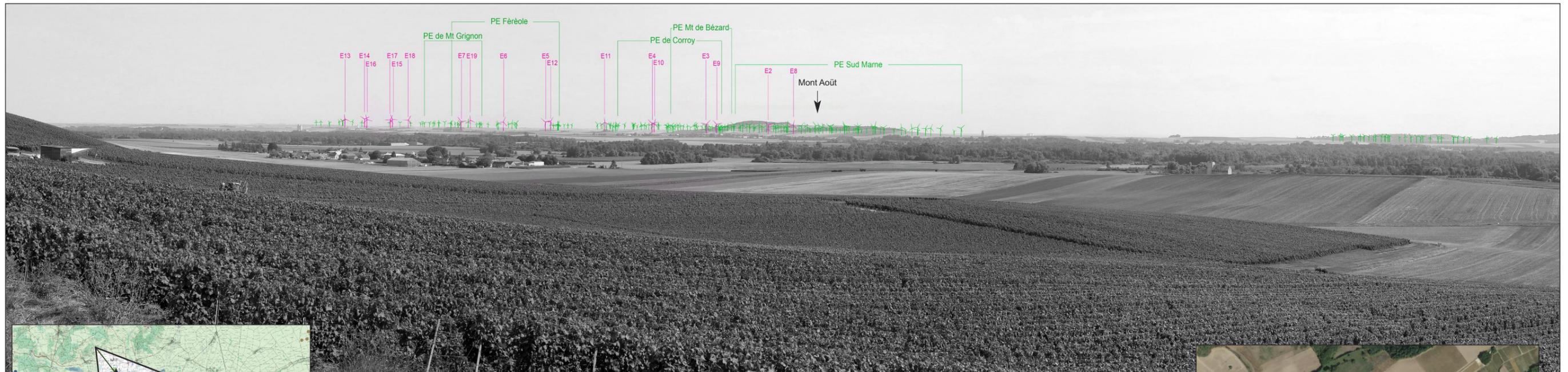
BANDEAU PANORAMIQUE EN NOIR ET BLANC AVEC REPÉRAGE DES PARCS ÉOLIENS

— Parc éolien de la Vaure
— Parcs construits et autorisés

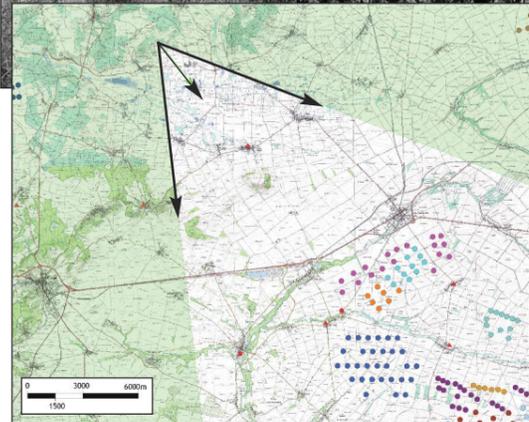
VUE PANORAMIQUE VERS LE PARC ÉOLIEN DE LA VAURE, DEPUIS LA ROUTE COMMUNALE ENTRE VILLEVENARD ET CONGY



VUE PANORAMIQUE VERS LE PARC ÉOLIEN DE LA VAURE



VUE PANORAMIQUE EN NOIR ET BLANC AVEC REPÉRAGE DES PARCS ÉOLIENS



- PARCS ÉOLIEN DE LA VAURE
- PARC ÉOLIEN DE FÈREOLE
- PARC ÉOLIEN DE CORROY
- PARC ÉOLIEN SUD MARNE
- PARC ÉOLIEN MONT DE BÉZARD
- PARC ÉOLIEN VILLAGE DE RICHEBOURG 2
- PARC ÉOLIEN VILLAGE DE RICHEBOURG
- PARC ÉOLIEN DE CHAMPFLEURY
- PARC ÉOLIEN DE BONNE VOISINE
- PARC ÉOLIEN LES ORMELOTS
- PARC ÉOLIEN DE PLAN FLEURY
- PARC ÉOLIEN DE VIAPRES
- PARC ÉOLIEN DE MONT EGARE
- PARC ÉOLIEN LA SÂRONDE
- PARC ÉOLIEN LES MOULINS DES CHAMPS
- PARC ÉOLIEN LA PLAINE DYNAMIQUE
- PARC ÉOLIEN LES HAUT MOULINS
- PARC ÉOLIEN PAYS D'ANGULÈRE
- PARC ÉOLIEN DE ROCHEBEAU
- PARC ÉOLIEN MONT DE GRIGNON

Caractéristiques de la prise de vue

- Distance de l'éolienne la plus proche : **eolienne E2 distante de 16 532 m**
- Distance de l'éolienne la plus éloignée : **eolienne E15 distante de 19 837 m**
- Altitude de la prise de vue : 205 mètres
- Date de la prise de vue : Sept 2021

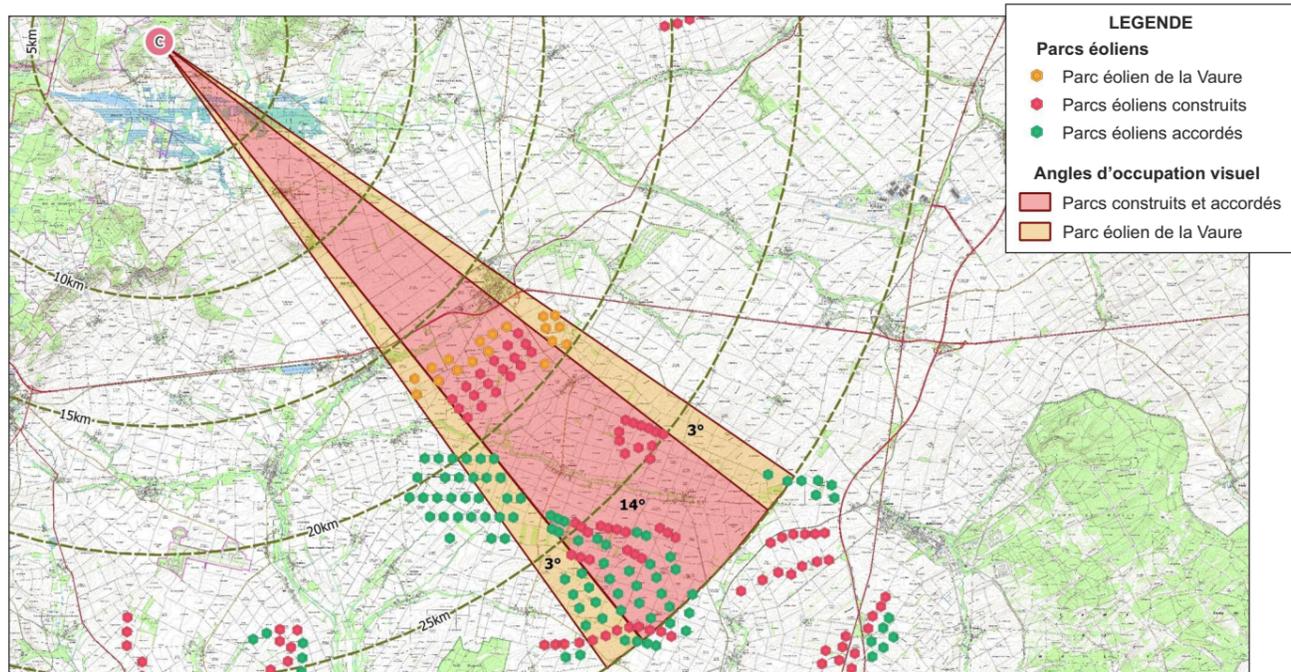
L'observateur est situé sur les coteaux viticoles de l'Entre côte et buttes témoins, au Nord du parc de la Vaure.

La prise de vue est réalisée depuis la route communale située entre les villages de Villevenard et Congy, à une distance d'environ 16.5 km du projet éolien.

Les perceptions visuelles depuis les coteaux viticoles situés au Nord du territoire sont lointaines et panoramiques, elles se perdent sur l'horizon.

Le parc éolien de la Vaure est partiellement visible, une partie des éoliennes sont masquées par la butte du Mont d'Août. On constate que les ondulations des plateaux, la présence des massifs forestiers et de la végétation rurale contribuent également à limiter l'impact visuel des éoliennes.





ANALYSE DE L'IMPACT VISUEL SUPPLÉMENTAIRE APRÈS L'IMPLANTATION DU PARC DE LA VAURE

La prise de vue est réalisée depuis la route communale située entre les villages de Villevenard et Congy, à une distance d'environ 16.5 km du projet éolien.

Le photomontage est un zoom panoramique qui est centré sur le parc éolien de la Vaure.

Au regard de la carte de repérage des angles de perception, on constate que l'implantation des éoliennes du parc de la Vaure génère un impact visuel supplémentaire composé de 2 angles de 3°.

Ces 2 angles de perception de 3° s'intègrent de part et d'autre à l'angle de perception existant de 14°, formé par les parcs de Feréole et de Corroy.

L'impact visuel supplémentaire dû à l'implantation des éoliennes du parc de la Vaure est faible et uniquement théorique, car il se confond et se dilue à l'ensemble des éoliennes situées en arrière-plan en partie Sud-Est du territoire.

De plus, au sein de ces vastes espaces ouverts agricoles, la hauteur des structures verticales s'atténue avec la distance de perception. On constate que la présence des buttes témoins (Mont d'Août) contribue également à limiter l'impact visuel des éoliennes projetées et existantes.

CARTE DE REPÉRAGE DE L'IMPACT VISUEL SUPPLÉMENTAIRE APRÈS L'IMPLANTATION DU PARC ÉOLIEN DE LA VAURE



ZOOM PANORAMIQUE CENTRÉ SUR LE PARC ÉOLIEN DE LA VAURE



BANDEAU PANORAMIQUE EN NOIR ET BLANC AVEC REPÉRAGE DES PARCS ÉOLIENS

- Parc éolien de la Vaure
- Parcs construits et autorisés

VUE PANORAMIQUE VERS LE PARC ÉOLIEN DE LA VAURE, DEPUIS LA RD18, À L'OUEST DE VERT-LA-GRAVELLE



PRISE DE VUE 9

VUE PANORAMIQUE VERS LE PARC ÉOLIEN DE LA VAURE



VUE PANORAMIQUE EN NOIR ET BLANC AVEC REPÉRAGE DES PARCS ÉOLIENS

Caractéristiques de la prise de vue

- Distance de l'éolienne la plus proche : **eolienne E6 distante de 13 838 m**
- Distance de l'éolienne la plus éloignée : **eolienne E19 distante de 15 883 m**
- Altitude de la prise de vue : 173 mètres
- Date de la prise de vue : Sept 2021

L'observateur est situé sur les coteaux viticoles de l'Entre côte et buttes témoins, au Nord du parc de la Vaure.

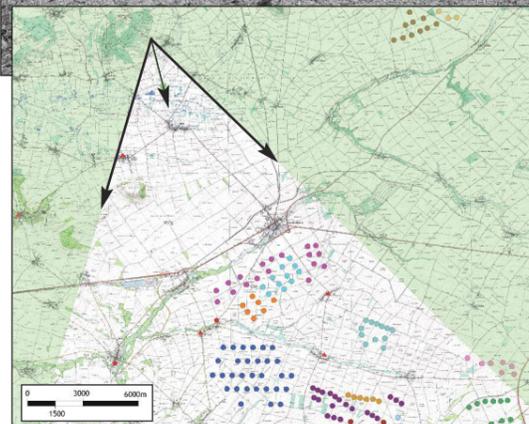
La prise de vue est réalisée depuis la RD18, en partie Ouest du village de Vert-la-Gravelle, à une distance d'environ 13.8 km du projet éolien.

Les perceptions visuelles depuis les coteaux viticoles situés en partie Nord du territoire se perdent sur l'horizon.

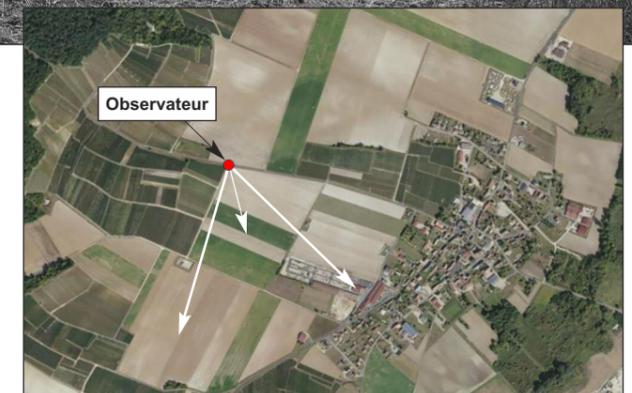
Le parc éolien de la Vaure est visible, ainsi que de nombreux autres parcs éoliens.

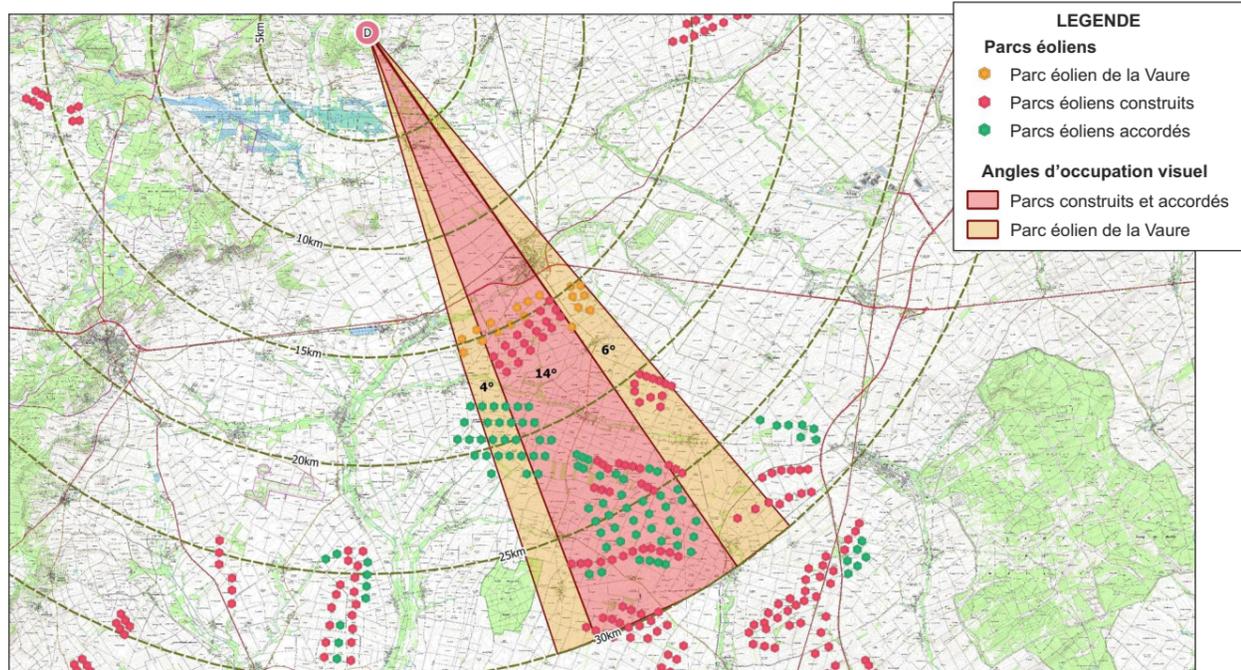
Avec la distance, la hauteur de perception des éoliennes est constante,

La hauteur des structures verticales s'atténue avec la distance de perception, de plus au sein de ce vaste paysage ouvert, les strates horizontales qui le composent se renforcent. L'ampleur du paysage et la prégnance de ces strates horizontales atténuent l'impact des éoliennes à distance.



- PARCS ÉOLIEN DE LA VAURE
- PARC ÉOLIEN DE PÉREOLE
- PARC ÉOLIEN DE CORROY
- PARC ÉOLIEN SUD MARNE
- PARC ÉOLIEN MONT DE BÉZARD
- PARC ÉOLIEN VILLAGE DE RICHEBOURG 2
- PARC ÉOLIEN VILLAGE DE RICHEBOURG
- PARC ÉOLIEN DE CHAMPELLEURY
- PARC ÉOLIEN DE BONNE VOISINE
- PARC ÉOLIEN LES ORMELOTS
- PARC ÉOLIEN DE PLAN FLEURY
- PARC ÉOLIEN DE VIAPRES
- PARC ÉOLIEN DE MONT EGARE
- PARC ÉOLIEN LA SARONDE
- PARC ÉOLIEN LES MOULINS DES CHAMPS
- PARC ÉOLIEN LA PLAINE DYNAMIQUE
- PARC ÉOLIEN LES HAUT MOULINS
- PARC ÉOLIEN PAYS D'ANGLEURE
- PARC ÉOLIEN DE ROCHEBEAU
- PARC ÉOLIEN MONT DE GRIGNON





ANALYSE DE L'IMPACT VISUEL SUPPLÉMENTAIRE APRÈS L'IMPLANTATION DU PARC DE LA VAURE

La prise de vue est réalisée depuis la RD18, à l'Ouest du village de Vert-la-Gravelle, à une distance d'environ 13.8 km du projet éolien.

Le photomontage est un zoom panoramique qui est centré sur le parc éolien de la Vaure.

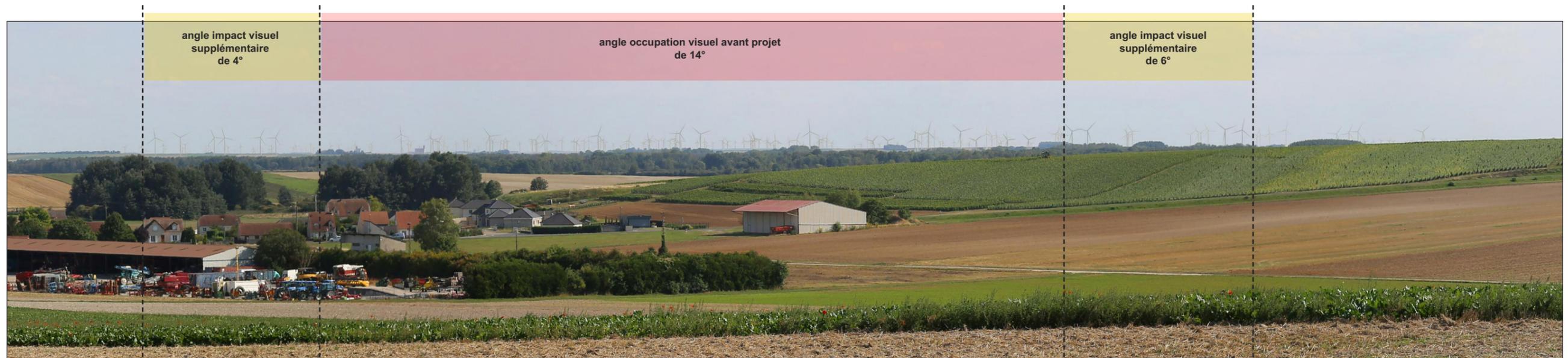
Au regard de la carte de repérage des angles de perception, on constate que l'implantation des éoliennes du parc de la Vaure génère un impact visuel supplémentaire composé de 2 angles de 4° et de 6°.

Ces 2 angles de perception s'intègrent de part et d'autre à l'angle de perception existant de 14°, formé par les parcs de Feréole et de Corroy.

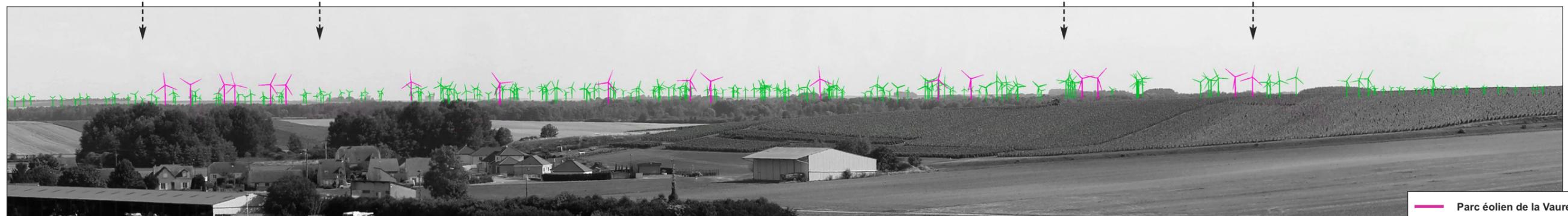
L'impact visuel supplémentaire dû à l'implantation des éoliennes du parc de la Vaure est modéré. Il se confond et se dilue à l'ensemble des éoliennes situées en arrière-plan en partie Sud-Est du territoire.

On constate que la présence des ondulations du relief des plateaux et la végétation forestière contribuent également à limiter l'impact visuel des éoliennes projetées et existantes. Les éoliennes affleurent sur la ligne d'horizon.

CARTE DE REPÉRAGE DE L'IMPACT VISUEL SUPPLÉMENTAIRE APRÈS L'IMPLANTATION DU PARC ÉOLIEN DE LA VAURE



ZOOM PANORAMIQUE CENTRÉ SUR LE PARC ÉOLIEN DE LA VAURE



BANDEAU PANORAMIQUE EN NOIR ET BLANC AVEC REPÉRAGE DES PARCS ÉOLIENS

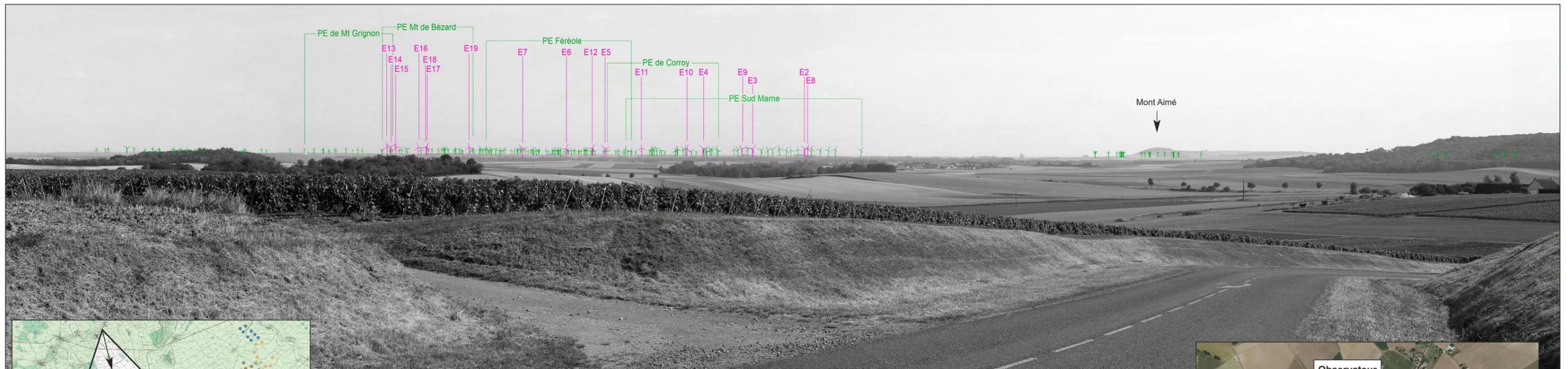
— Parc éolien de la Vaure
— Parcs construits et autorisés

VUE PANORAMIQUE VERS LE PARC ÉOLIEN DE LA VAURE, DEPUIS LA RD37 ENTRE LOISY-EN-BRIE ET GIVRY-LES-LOISY



PRISE DE VUE 10

VUE PANORAMIQUE VERS LE PARC ÉOLIEN DE LA VAURE



VUE PANORAMIQUE EN NOIR ET BLANC AVEC REPÉRAGE DES PARCS ÉOLIENS

Caractéristiques de la prise de vue

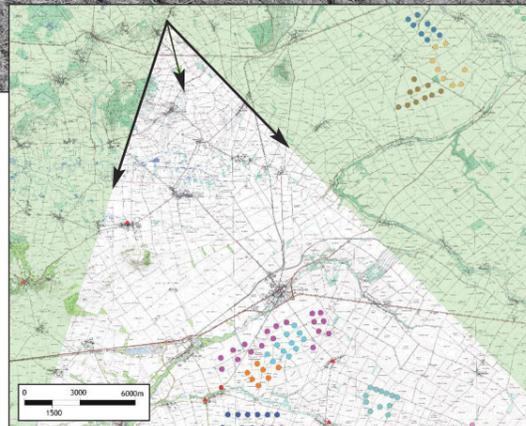
- Distance de l'éolienne la plus proche : **éolienne E7 distante de 17 735 m**
- Distance de l'éolienne la plus éloignée : **éolienne E19 distante de 19 660 m**
- Altitude de la prise de vue : 213 mètres
- Date de la prise de vue : Sept 2021

L'observateur est situé sur les coteaux viticoles de l'Entre côte et buttes témoins, au Nord du parc de la Vaure.

La prise de vue est réalisée depuis la RD37 entre Loisy-en-Brie et Givry-lès-Loisy, à une distance d'environ 17.7 km du projet éolien.

Les perceptions depuis les coteaux viticoles situés en partie Nord du territoire offrent de nombreux points de vue en belvédère vers la plaine champenoise, ils se perdent sur la ligne d'horizon.

Le parc éolien de la Vaure est visible, ainsi que de nombreux autres parcs éoliens. Avec la distance, la hauteur de perception des éoliennes est relativement constante. La hauteur des structures verticales s'atténue avec la distance de perception.

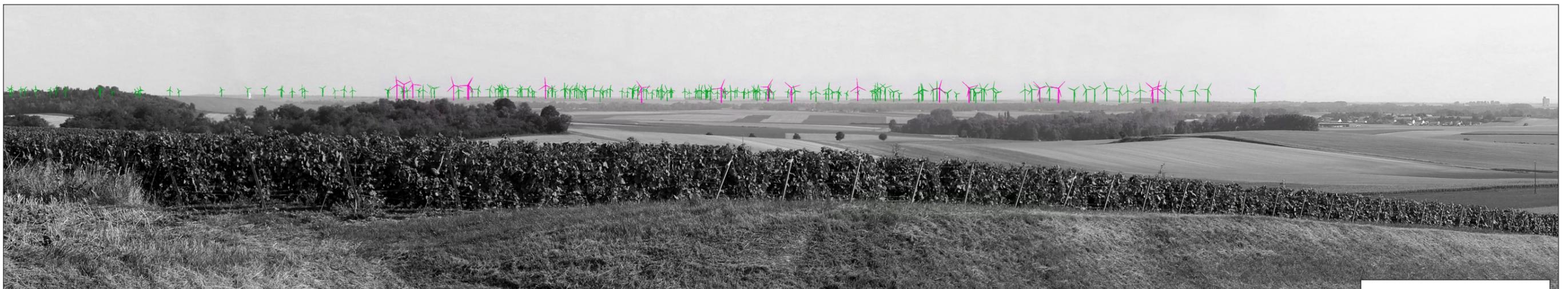


- PARCS ÉOLIEN DE LA VAURE
- PARC ÉOLIEN DE FÈREOLE
- PARC ÉOLIEN DE CORROY
- PARC ÉOLIEN SUD MARNE
- PARC ÉOLIEN MONT DE BÉZARD
- PARC ÉOLIEN VILLAGE DE RICHEBOURG 2
- PARC ÉOLIEN VILLAGE DE RICHEBOURG
- PARC ÉOLIEN DE CHAMPELLEURY
- PARC ÉOLIEN DE BONNE VOISINE
- PARC ÉOLIEN LES ORMELOTS
- PARC ÉOLIEN DE PLAN FLEURY
- PARC ÉOLIEN DE VIAPRES
- PARC ÉOLIEN DE MONT EGARE
- PARC ÉOLIEN LA SARONDE
- PARC ÉOLIEN LES MOULINS DES CHAMPS
- PARC ÉOLIEN LA PLAINE DYNAMIQUE
- PARC ÉOLIEN LES HAUT MOULINS
- PARC ÉOLIEN PAYS D'ANGLEURE
- PARC ÉOLIEN DE ROCHEBEAU
- PARC ÉOLIEN MONT DE GRIGNON





ZOOM PANORAMIQUE CENTRÉ SUR LE PARC ÉOLIEN DE LA VAURE



BANDEAU PANORAMIQUE EN NOIR ET BLANC AVEC REPÉRAGE DES PARCS ÉOLIENS

— Parc éolien de la Vaure
— Parcs construits et autorisés

VUE PANORAMIQUE VERS LE PARC ÉOLIEN DE LA VAURE, DEPUIS LA RD9, AU SUD-EST DU MONT AIMÉ



VUE PANORAMIQUE VERS LE PARC ÉOLIEN DE LA VAURE



VUE PANORAMIQUE EN NOIR ET BLANC AVEC REPÉRAGE DES PARCS ÉOLIENS

Caractéristiques de la prise de vue

- Distance de l'éolienne la plus proche : **eolienne E13 distante de 12 695 m**
- Distance de l'éolienne la plus éloignée : **eolienne E8 distante de 16 173 m**
- Altitude de la prise de vue : 158 mètres
- Date de la prise de vue : Sept 2021

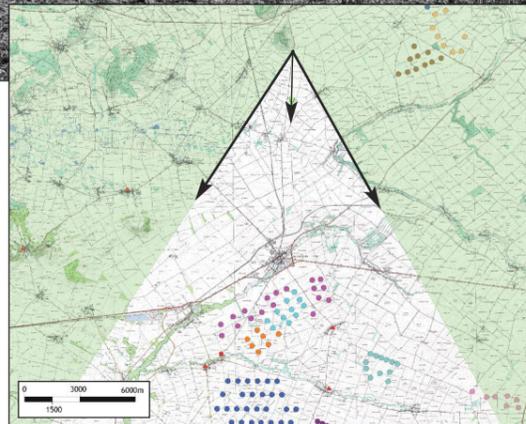
L'observateur est situé sur les coteaux viticoles de l'Entre côte et buttes témoins, au Nord du parc de la Vaure.

La prise de vue est réalisée depuis la RD9 au pied des coteaux, au Sud-Est du Mont Aimé, à une distance d'environ 12.7 km du projet éolien.

Les perceptions depuis les coteaux viticoles situés en partie Nord du territoire offrent des points de vue vers la plaine champenoise, ils se perdent sur la ligne d'horizon.

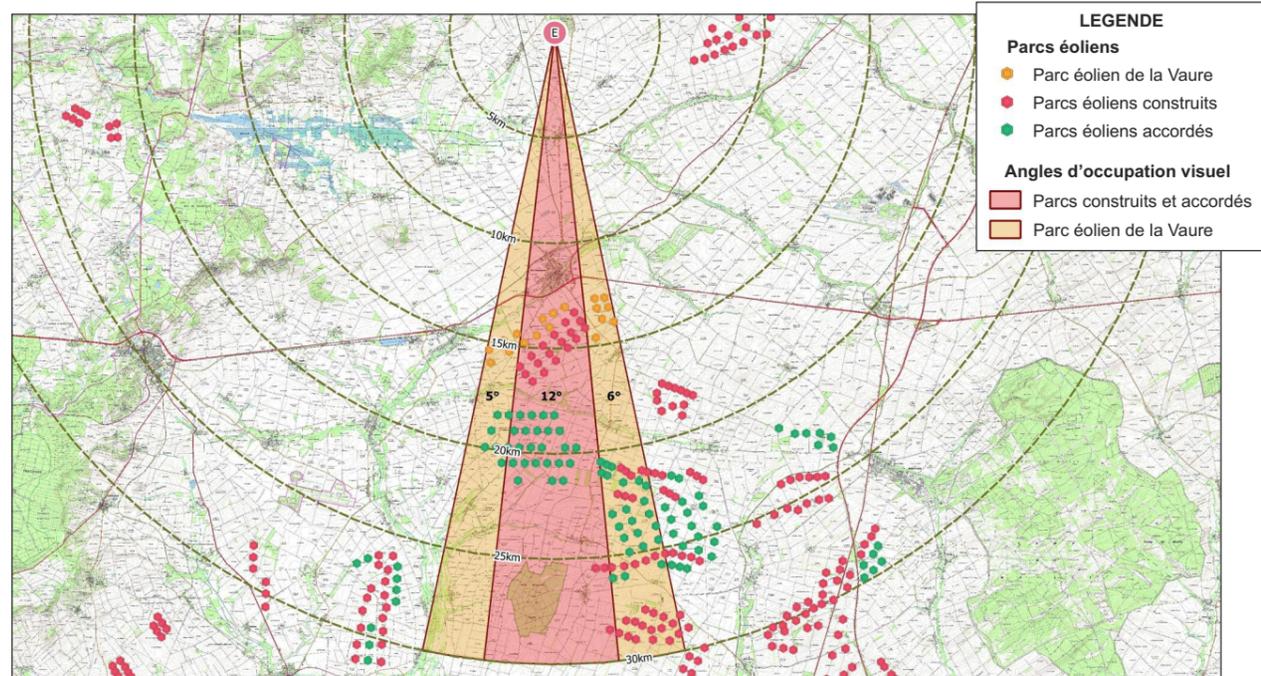
Le parc éolien de la Vaure est visible. On constate que les parcs éoliens situés en arrière plan ne sont que faiblement perceptible, seule la partie supérieure des machines est repérable (rotor).

Avec la distance, la hauteur de perception des éoliennes est relativement constante. La hauteur des structures verticales s'atténue fortement avec la distance de perception.



- PARCS ÉOLIEN DE LA VAURE
- PARC ÉOLIEN DE FÈREOLE
- PARC ÉOLIEN DE CORROY
- PARC ÉOLIEN SUD MARNE
- PARC ÉOLIEN MONT DE BÉZARD
- PARC ÉOLIEN VILLAGE DE RICHEBOURG 2
- PARC ÉOLIEN VILLAGE DE RICHEBOURG
- PARC ÉOLIEN DE CHAMPLEURY
- PARC ÉOLIEN DE BONNE VOISINE
- PARC ÉOLIEN LES ORMELOTS
- PARC ÉOLIEN DE PLAN FLEURY
- PARC ÉOLIEN DE VIAPRES
- PARC ÉOLIEN DE MONT EGARE
- PARC ÉOLIEN LA SARONDE
- PARC ÉOLIEN LES MOULINS DES CHAMPS
- PARC ÉOLIEN LA PLAINE DYNAMIQUE
- PARC ÉOLIEN LES HAUT MOULINS
- PARC ÉOLIEN PAYS D'ANGLEURE
- PARC ÉOLIEN DE ROCHEBEAU
- PARC ÉOLIEN MONT DE GRIGNON





ANALYSE DE L'IMPACT VISUEL SUPPLÉMENTAIRE APRÈS L'IMPLANTATION DU PARC DE LA VAURE

La prise de vue est réalisée depuis la RD9 au pied des coteaux, en partie Sud-Est du Mont Aimé, à une distance d'environ 12.7 km du projet éolien.

Le photomontage est un zoom panoramique qui est centré sur le parc éolien de la Vaure.

Au regard de la carte de repérage des angles de perception, on constate que l'implantation des éoliennes du parc de la Vaure génère un impact visuel supplémentaire composé de 2 angles de 6° et de 5°.

Ces 2 angles de perception s'intègrent de part et d'autre à l'angle de perception existant de 12°, formé par les parcs de Feréole et de Corroy.

L'impact visuel supplémentaire dû à l'implantation des éoliennes du parc de la Vaure est modéré.

Il se confond et se dilue à l'ensemble des éoliennes situées en arrière-plan en partie Sud du territoire.

Les perceptions depuis les coteaux viticoles situés en partie Nord du territoire offrent des points de vue vers la plaine champenoise, qui se perdent sur la ligne d'horizon.

On constate que les parcs éoliens situés en arrière plan ne sont que faiblement perceptibles, seule la partie supérieure des machines est visible.

La hauteur des structures verticales s'atténue fortement avec la distance de perception.

CARTE DE REPÉRAGE DE L'IMPACT VISUEL SUPPLÉMENTAIRE APRÈS L'IMPLANTATION DU PARC ÉOLIEN DE LA VAURE



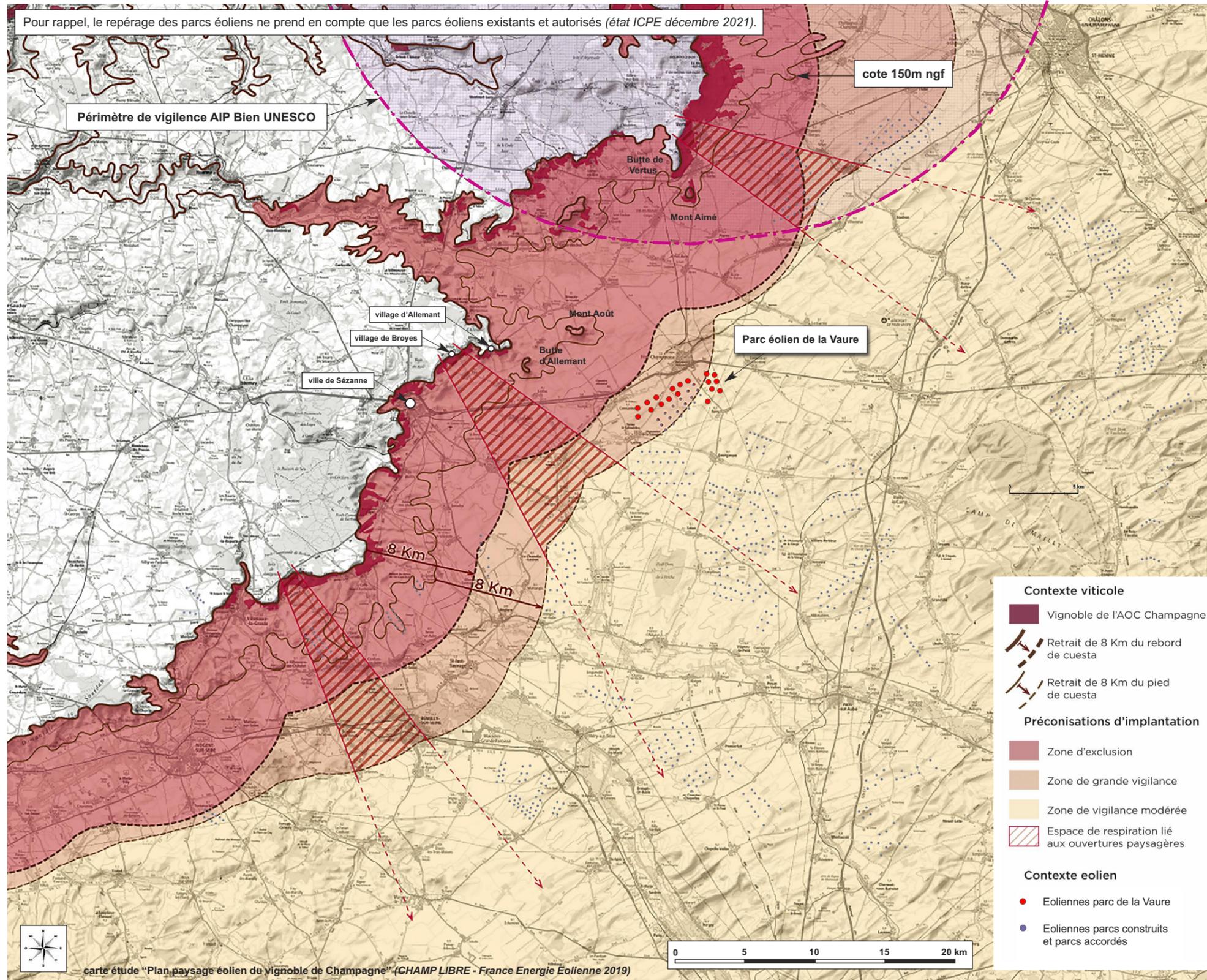
ZOOM PANORAMIQUE CENTRÉ SUR LE PARC ÉOLIEN DE LA VAURE



BANDEAU PANORAMIQUE EN NOIR ET BLANC AVEC REPÉRAGE DES PARCS ÉOLIENS

- Parc éolien de la Vaure
- Parcs construits et autorisés

2.4 REPERAGE CARTOGRAPHIQUE SECTEUR D'IMPLANTATION PREFERENCIEL EN PLAINE DE CHAMPAGNE



CARTE SECTEUR D'IMPLANTATION PREFERENCIEL EN PLAINE DE CHAMPAGNE AVEC REPÉRAGE DU PARC ÉOLIEN DE LA VAURE

RAPPEL DÉTERMINATION DE SECTEUR PRÉFÉRENTIEL POUR L'IMPLANTATION DES ÉOLIENNES EN PLAINE DE CHAMPAGNE.

La contrainte majeure réside dans le risque de prégnance visuelle des éoliennes et le risque de covisibilité du parc éolien avec le vignoble implanté en cuesta.

PRINCIPES D'IMPLANTATION DANS LA PLAINE

(les principes d'implantation des éoliennes sont issus de l'analyse et des conclusions de l'étude "Plan paysage éolien du vignoble de Champagne - CHAMP LIBRE 2019 et de l'étude de "Aire d'Influence Paysagère des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne vis-à-vis des projets éoliens" - DREAL Grand Est 2018).

LA ZONE D'EXCLUSION :

Exclusion d'éolienne sur une largeur de 8 km à compter du haut des coteaux viticoles (de cuesta) et des reliefs et buttes témoins (tels que le Mont d'Août, le Mont Aimé, Butte de Vertus...).

LE SECTEUR D'IMPLANTATION SENSIBLE :

• Grande vigilance à apporter :

- sur une largeur de 8 km à compter de la cote 150 m ngf, qui permet d'inclure les reliefs témoins.
- dans le périmètre de l'AIP du Bien UNESCO.

• **Maintien d'espaces de respiration** liés aux ouvertures paysagères dans l'axe des principaux itinéraires en belvédères (telle que la RD39 évoluant sur les coteaux viticoles entre Broyles et Allemant).

LE SECTEUR D'IMPLANTATION PRÉFÉRENTIELLE :

Ce secteur correspond à la zone de vigilance modérée.

• Au sein de ce secteur, une éolienne de 200 m de hauteur aura une prégnance visuelle $\leq 1,5^\circ$ (soit *en théorie visible sur une distance d'environ 8 km*). L'impact visuel s'atténue avec la distance de perception.

• Prendre en compte les cônes de vue et ouvertures paysagères, ainsi que les itinéraires de découvertes (routes thématiques, GR...).

LE PARC ÉOLIEN DE LA VAURE

Le parc éolien de la Vaure est implanté en zone de grande vigilance et en zone de vigilance modérée.

Le parc éolien est situé à une distance moyenne d'environ 14 km du pied des coteaux viticoles.

- **La perception du parc éolien de la Vaure**, on considère en théorie que des éoliennes de 200 m sont visibles sur une distance d'environ 8 km. Cependant, sur les photomontages, on constate qu'en fonction des lieux d'observations (reliefs témoins, itinéraires en belvédères...) et par conditions météo favorables, les éoliennes sont perceptibles à plus de 10 km.

- **La présence des buttes témoins** (tels que le Mont d'Août, la butte d'Allemant, la butte de Chalmont...) crée des écrans visuels naturels qui permettent de masquer les points de vues entre les vignes situées au Sud du village d'Allemant et de Broyles et le projet éolien de la Vaure.

- **Le périmètre de l'AIP du Bien UNESCO** est situé en partie Nord du territoire, à une distance d'environ 10 km du parc éolien.

(les Biens UNESCO d'Epervay sont situés à plus de 30 km et les Biens UNESCO de Reims sont situés à plus de 50 km du parc éolien de la Vaure).

- **Le parc éolien de la Vaure est implanté** à l'extérieur des espaces de respiration liés aux ouvertures paysagères.

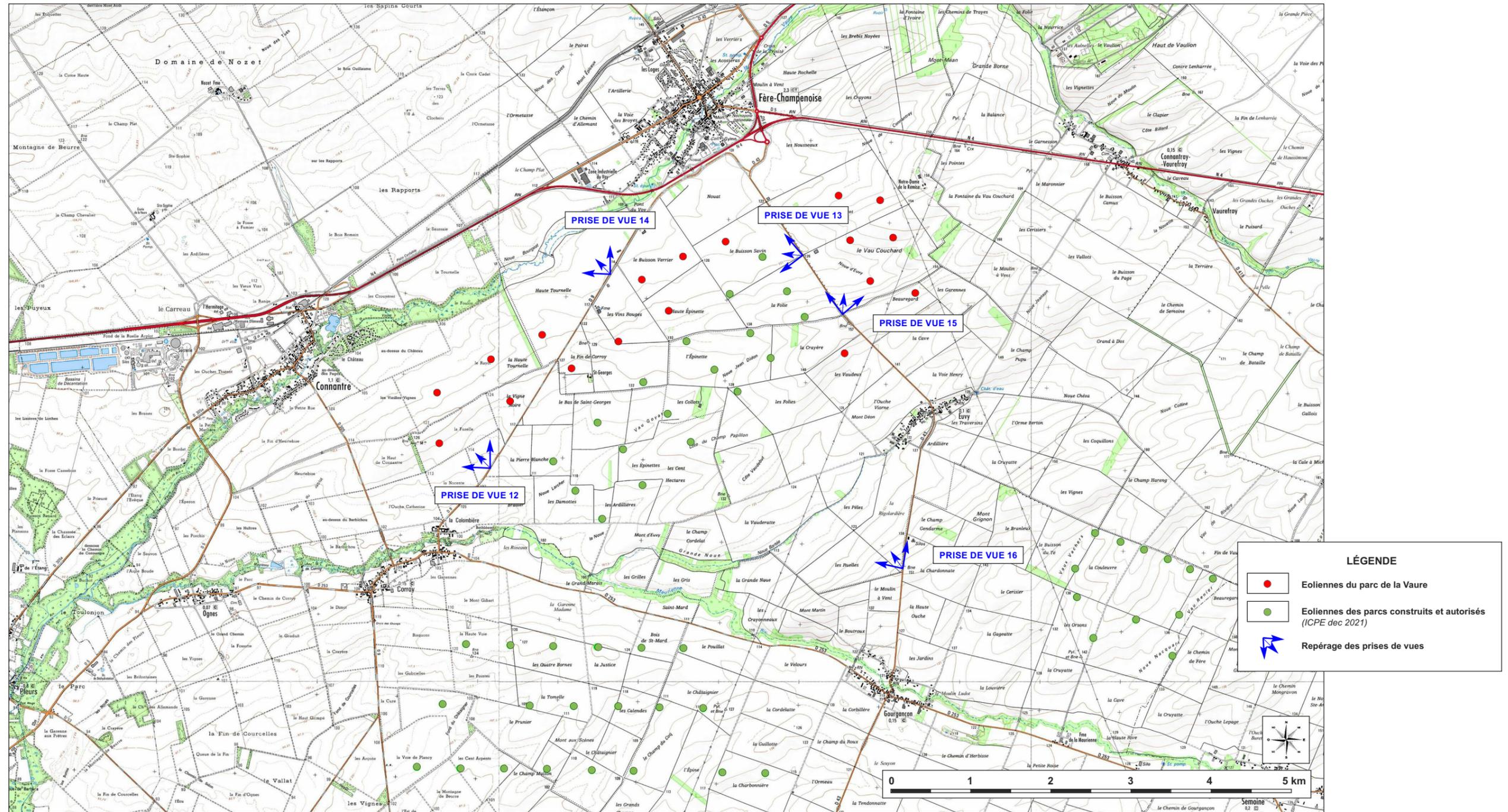
Pour rappel, la zone de grande vigilance autorise l'implantation de projet éolien, sous réserve de réaliser une étude paysagère affinée, définissant les caractéristiques paysagères et patrimoniales du territoire et les objectifs de préservation du vignoble Champenois et des Biens UNESCO.

2.5 ANALYSE PHOTOGRAPHIQUE ORIENTÉE DEPUIS LE PARC EOLIEN DE LA VAURE VERS LE VIGNOBLE CHAMPENOIS

Dans le but de visualiser l'impact des caractéristiques territoriales et paysagères sur les risques de perception et de covisibilité du parc éolien de la Vaure vis-à-vis des coteaux du vignoble Champenois, des photomontages ont été réalisés.

Les prises de vues sont concentrées sur les champs visuels possibles et fréquentés. Elles permettent de détailler l'impact visuel du vignoble Champenois depuis le parc éolien et ses abords.

Les points de vue illustrent les perceptions visuelles orientées vers le vignoble, depuis les 2 axes routiers (RD9 et RD43) traversant le parc et depuis les abords du parc éolien.



CARTE DE REPÉRAGE DES PRISES DE VUES DES PHOTOMONTAGES DEPUIS LE PARC DE LA VAURE VERS LE VIGNOBLE CHAMPENOIS

VUE PANORAMIQUE VERS LES COTEAUX VITICOLES, DEPUIS LE PARC DE LA VAURE



PRISE DE VUE 12

VUE PANORAMIQUE VERS LES COTEAUX VITICOLES DEPUIS LE PARC ÉOLIEN DE LA VAURE



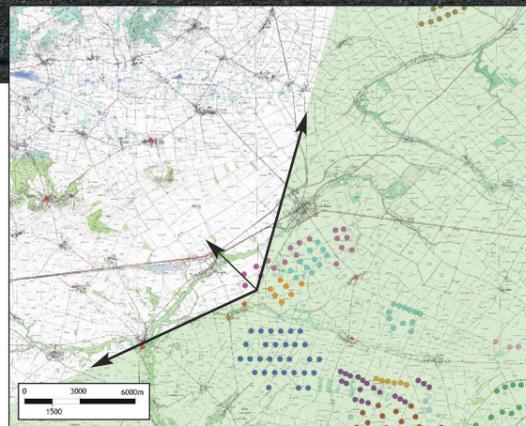
VUE PANORAMIQUE EN NOIR ET BLANC AVEC REPÉRAGE DES ÉOLIENNES

Caractéristiques de la prise de vue

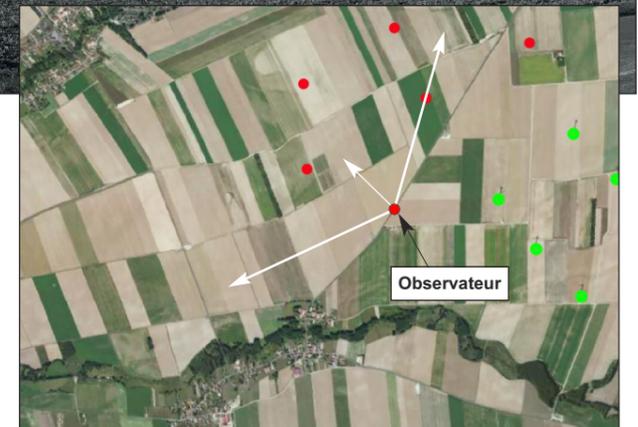
- Distance moyenne du vignoble 12 km
- Altitude de la prise de vue : 110 mètres
- Date de la prise de vue : Sept 2021

La prise de vue est réalisée depuis la RD9, en partie Nord-Est du village de Corroy, à une distance d'environ 12 km du projet éolien. L'observateur est situé au Sud-Ouest du parc éolien de la Vaure.

Les coteaux viticoles et les buttes témoins (ex : Mont d'Août) ne sont pas visibles. Au sein de ces vastes espaces ouverts agricoles, les points de vue se perdent sur l'horizon,



- PARCS ÉOLIEN DE LA VAURE
- PARC ÉOLIEN DE PEREOLE
- PARC ÉOLIEN DE CORROY
- PARC ÉOLIEN SUD MARNE
- PARC ÉOLIEN MONT DE BEZARD
- PARC ÉOLIEN VILLAGE DE RICHEBOURG 2
- PARC ÉOLIEN VILLAGE DE RICHEBOURG
- PARC ÉOLIEN DE CHAMPELÉURY
- PARC ÉOLIEN DE BONNE VOISINE
- PARC ÉOLIEN LES ORMELOTS
- PARC ÉOLIEN DE PLAN FLEURY
- PARC ÉOLIEN DE VIAPRES
- PARC ÉOLIEN DE MONT EGARE
- PARC ÉOLIEN LA SARONDE
- PARC ÉOLIEN LES MOULINS DES CHAMPS
- PARC ÉOLIEN LA PLAINE DYNAMIQUE
- PARC ÉOLIEN LES HAUT MOULINS
- PARC ÉOLIEN PAYS D'ANGLEURE
- PARC ÉOLIEN DE ROCHEBEAU
- PARC ÉOLIEN MONT DE GRIGNON

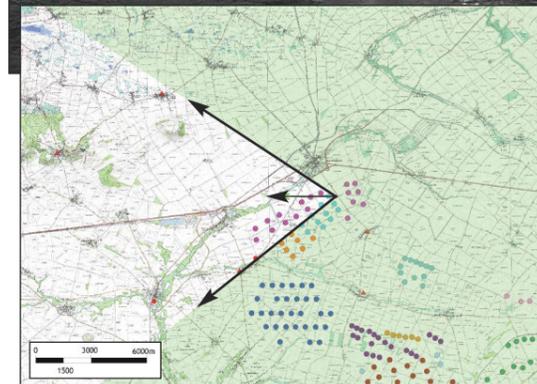
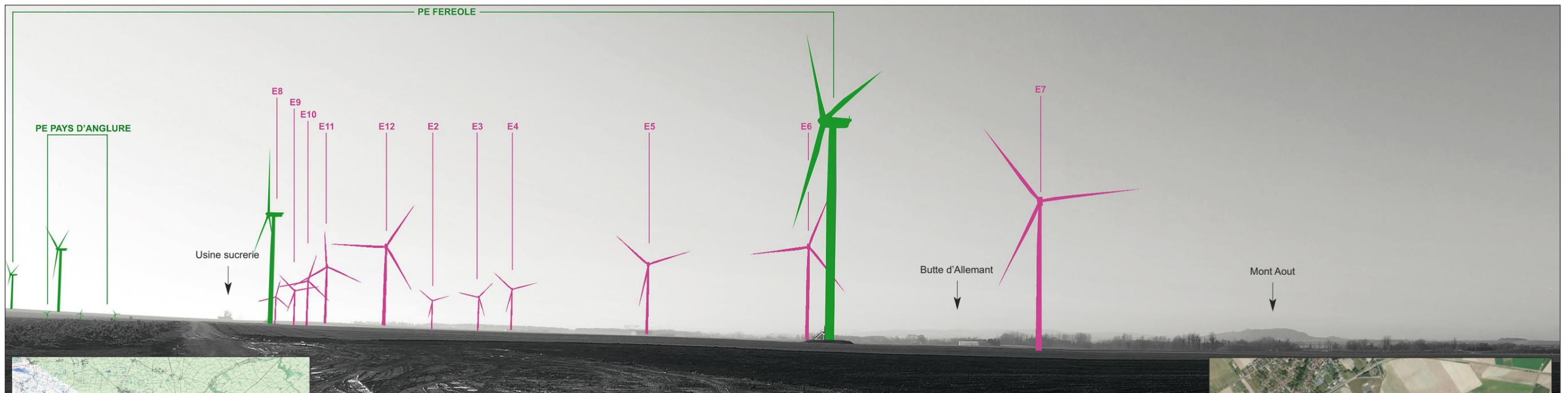


VUE PANORAMIQUE VERS LES COTEAUX VITICOLES, DEPUIS LE PARC DE LA VAURE



PRISE DE VUE 13

VUE PANORAMIQUE VERS LES COTEAUX VITICOLES DEPUIS LE PARC ÉOLIEN DE LA VAURE



- PARCS ÉOLIEN DE LA VAURE
- PARC ÉOLIEN DE FEREOLE
- PARC ÉOLIEN DE CORROY
- PARC ÉOLIEN SUD MURNE
- PARC ÉOLIEN MONT DE BEZARD
- PARC ÉOLIEN VILLAGE DE RICHEBOURG 2
- PARC ÉOLIEN DE CHAMPFLEURY
- PARC ÉOLIEN DE BONNE VOISINE
- PARC ÉOLIEN LES ORMELOTS
- PARC ÉOLIEN DE PLAN FLEURY
- PARC ÉOLIEN DE VIAPRES
- PARC ÉOLIEN DE MONT EGARE
- PARC ÉOLIEN LA SARONDE
- PARC ÉOLIEN LES MOULINS DES CHAMPS
- PARC ÉOLIEN LA PLAINE DYNAMIQUE
- PARC ÉOLIEN LES HAUT MOULINS
- PARC ÉOLIEN PAYS D'ANGLURE
- PARC ÉOLIEN DE ROCHEBEAU
- PARC ÉOLIEN MONT DE GRIGNON

VUE PANORAMIQUE EN NOIR ET BLANC AVEC REPÉRAGE DES ÉOLIENNES

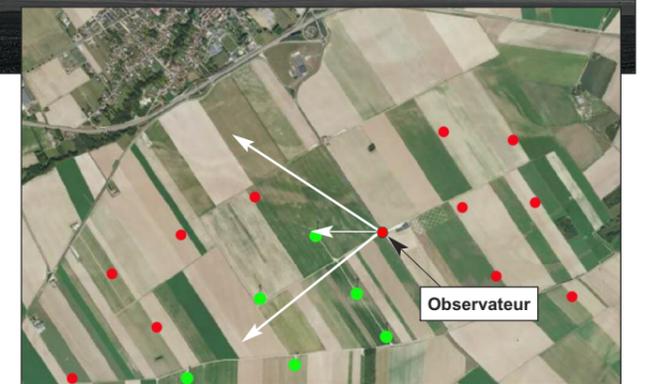
Caractéristiques de la prise de vue

- Distance moyenne du vignoble 14 km
- Altitude de la prise de vue : 126 mètres
- Date de la prise de vue : Sept 2021

La prise de vue est réalisée depuis la RD43, entre Fère-Champenoise et Euvy, à une distance d'environ 14 km du projet éolien. L'observateur est situé au sein du parc éolien de la Vaure.

Les espaces ouverts agricoles génèrent des points de vue lointains sur le paysage environnant.

On remarque que les coteaux viticoles et les reliefs témoins (*Mont d'Août, Butte d'Allemant...*) sont en partie perceptibles sur l'horizon.



VUE PANORAMIQUE VERS LES COTEAUX VITICOLES, DEPUIS LE PARC DE LA VAURE



PRISE DE VUE 14

VUE PANORAMIQUE VERS LES COTEAUX VITICOLES DEPUIS LE PARC ÉOLIEN DE LA VAURE



VUE PANORAMIQUE EN NOIR ET BLANC AVEC REPÉRAGE DES PARCS ÉOLIENS

Caractéristiques de la prise de vue

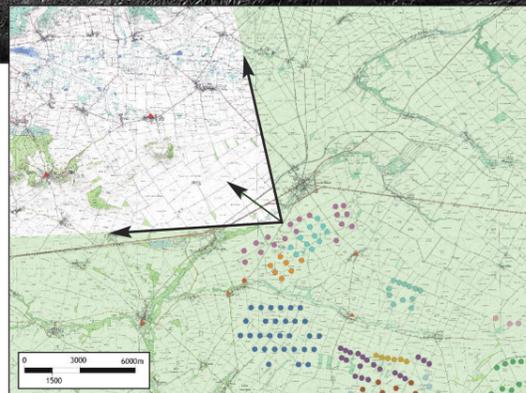
- Distance moyenne du vignoble 12 km
- Altitude de la prise de vue : 115 mètres
- Date de la prise de vue : Sept 2021

La prise de vue est réalisée depuis la RD9, au Sud-Ouest de Fère-Champenoise, à une distance d'environ 12 km du projet éolien. L'observateur est situé au Nord du parc éolien de la Vaure.

Les coteaux viticoles sont situés à une distance moyenne d'environ 12 km de l'observateur. Les reliefs témoins (*Mont d'Août, Butte d'Allemant*) sont repérables.

On constate que les coteaux viticoles sont visibles sur l'horizon situé derrière les buttes témoins. Il est cependant très difficile de distinguer les vignes par rapport aux espaces boisés.

La présence de la bande de végétation rivulaire de la Vaure crée un écran visuel naturel (pour rappel la prise de vue à été réalisée hors période de végétation).



- PARCS ÉOLIEN DE LA VAURE
- PARC ÉOLIEN DE FEREOLLE
- PARC ÉOLIEN DE CORROY
- PARC ÉOLIEN SUD HAINNE
- PARC ÉOLIEN MONT DE BEZARD
- PARC ÉOLIEN VILLAGE DE RICHEBOURG 2
- PARC ÉOLIEN CHAMPLEURY
- PARC ÉOLIEN DE BONNE VOISINE
- PARC ÉOLIEN LES ORMELOTS
- PARC ÉOLIEN DE PLAN FLEURY
- PARC ÉOLIEN DE VAMPRES
- PARC ÉOLIEN DE MONT EGARE
- PARC ÉOLIEN LA SARONDE
- PARC ÉOLIEN LES MOULINS DES CHAMPS
- PARC ÉOLIEN LA PLAINE DYNAMIQUE
- PARC ÉOLIEN LES HAUT MOULINS
- PARC ÉOLIEN PAYS D'ANGLOURE
- PARC ÉOLIEN DE ROCHEBEAU
- PARC ÉOLIEN MONT DE GRIGNON



VUE PANORAMIQUE VERS LES COTEAUX VITICOLES, DEPUIS LE PARC DE LA VAURE

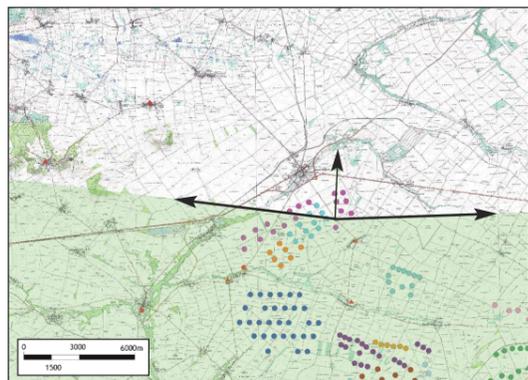


PRISE DE VUE 15

VUE PANORAMIQUE VERS LES COTEAUX VITICOLES DEPUIS LE PARC ÉOLIEN DE LA VAURE



VUE PANORAMIQUE EN NOIR ET BLANC AVEC REPÉRAGE DES PARCS ÉOLIENS



- PARCS ÉOLIEN DE LA VAURE
- PARC ÉOLIEN DE FÉREOLE
- PARC ÉOLIEN DE CORROY
- PARC ÉOLIEN SUD MARNE
- PARC ÉOLIEN MONT DE BEZARD
- PARC ÉOLIEN VILLAGE DE RICHEBOURG 2
- PARC ÉOLIEN VILLAGE DE RICHEBOURG
- PARC ÉOLIEN DE CHAMPFLEURY
- PARC ÉOLIEN DE BONNE VOISINE
- PARC ÉOLIEN LES ORMELOTS
- PARC ÉOLIEN DE PLAN FLEURY
- PARC ÉOLIEN DE VIAPRES
- PARC ÉOLIEN DE MONT EGARE
- PARC ÉOLIEN LA SARONDE
- PARC ÉOLIEN LES MOULINS DES CHAMPS
- PARC ÉOLIEN LA PLAINE DYNAMIQUE
- PARC ÉOLIEN LES HAUTS MOULINS
- PARC ÉOLIEN PAYS D'AGLURE
- PARC ÉOLIEN DE RICHEBEAU
- PARC ÉOLIEN MONT DE GRIGNON

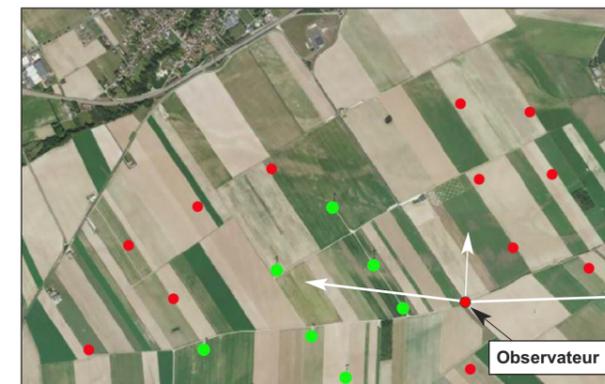
Caractéristiques de la prise de vue

- Distance moyenne du vignoble 14 km
- Altitude de la prise de vue : 157 mètres
- Date de la prise de vue : Sept 2021

La prise de vue est réalisée depuis la RD43, entre Fère-Champenoise et Euvy, à une distance d'environ 12 km du projet éolien. L'observateur est situé sur le point le plus haut du plateau central, en partie Est du parc de la Vaure.

Les perceptions visuelles sont lointaines et panoramiques vers le Nord du territoire. On constate que les reliefs témoins (*Mont d'Août*, *Butte de Toulon-la-Montagne*...) sont perceptibles sur l'horizon. Il est cependant très difficile de distinguer les coteaux viticoles par rapport aux espaces boisés.

Pour rappel, les coteaux viticoles (ex : *Mont Aimé*) sont situés à une distance moyenne d'environ 14 km de l'observateur.

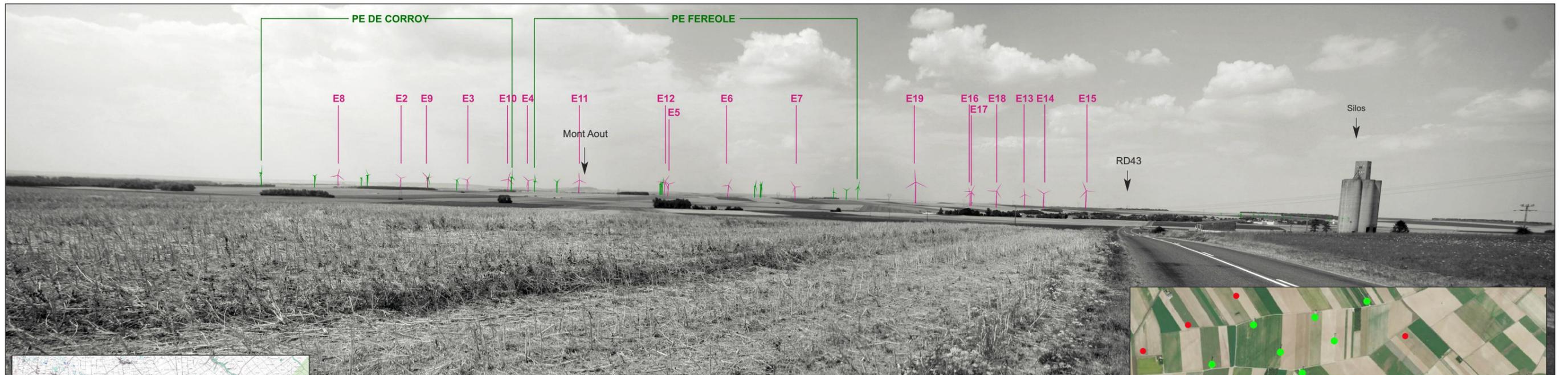


VUE PANORAMIQUE VERS LES COTEAUX VITICOLES, DEPUIS LE PARC DE LA VAURE



PRISE DE VUE 16

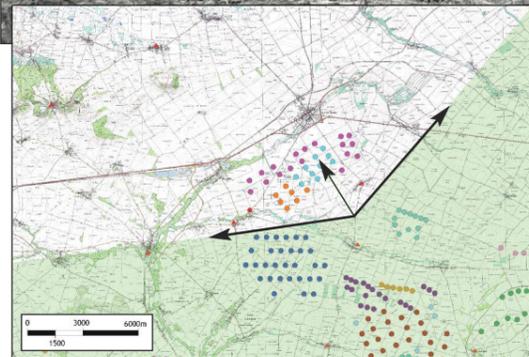
VUE PANORAMIQUE VERS LES COTEAUX VITICOLES DEPUIS LE PARC ÉOLIEN DE LA VAURE



VUE PANORAMIQUE EN NOIR ET BLANC AVEC REPÉRAGE DES PARCS ÉOLIENS

- Caractéristiques de la prise de vue**
- Distance moyenne du vignoble 18 km
 - Altitude de la prise de vue : 140 mètres
 - Date de la prise de vue : Sept 2021

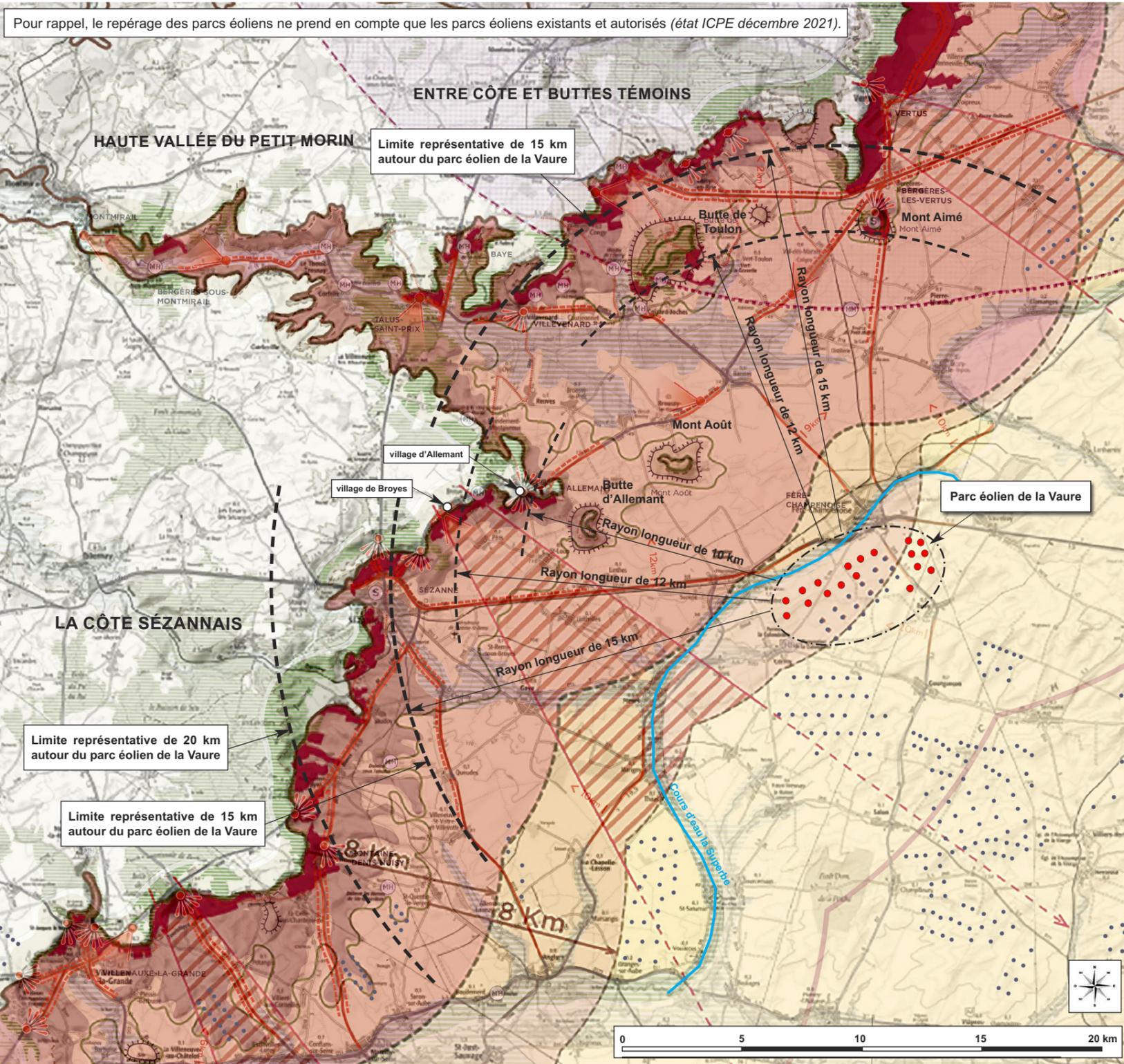
La prise de vue est réalisée depuis la RD43, entre Gourgançon et Euvy, à une distance d'environ 18 km du projet éolien. L'observateur est situé à environ 2.5 km, au Sud du parc de la Vaure. Le point de vue permet des perceptions visuelles lointaines et panoramiques. On constate que les reliefs témoins (*Mont d'Août...*) se détachent légèrement sur l'horizon. Avec la distance, il est difficile de distinguer les coteaux viticoles par rapport aux espaces boisés



- PARCS ÉOLIEN DE LA VAURE
- PARCS ÉOLIEN DE FEREOLE
- PARCS ÉOLIEN DE CORROY
- PARCS ÉOLIEN SUD MARNE
- PARCS ÉOLIEN MONT DE BEZARD
- PARCS ÉOLIEN VILLAGE DE RICHSBOURG 2
- PARCS ÉOLIEN VILLAGE DE RICHSBOURG
- PARCS ÉOLIEN DE CHAMPELFLEURY
- PARCS ÉOLIEN DE BONNE VOISINE
- PARCS ÉOLIEN LES ORMELOTS
- PARCS ÉOLIEN DE PLAN FLEURY
- PARCS ÉOLIEN DE VIAPRES
- PARCS ÉOLIEN DE MONT EGARE
- PARCS ÉOLIEN LA SARONDE
- PARCS ÉOLIEN LES MOULINS DES CHAMPS
- PARCS ÉOLIEN LA FLAINE DYNAMIQUE
- PARCS ÉOLIEN LES HAUT MOULINS
- PARCS ÉOLIEN PAYS D'ANGLURE
- PARCS ÉOLIEN DE ROCHEBEAU
- PARCS ÉOLIEN MONT DE GRIGNON



3.0 CONCLUSION



CARTE DE SYNTHÈSE
SECTEUR D'IMPLANTATION PRÉFÉRENCIEL AVEC REPÉRAGE DU PARC ÉOLIEN DE LA VAURE

Le parc éolien de la Vaure est essentiellement concerné par les secteurs viticoles de "la Côte Sézannaise" et de "l'Entre côte et buttes témoins".

Le relief de cuesta forme deux secteurs viticoles distincts ("l'Entre côtes et buttes témoins" au Nord et "la côte Sézannaise" à l'Ouest), où une multitude de vues panoramiques s'ouvrent sur la plaine depuis les villages vigneronniers à flanc de coteau et depuis les axes routiers les reliant.

- Les coteaux du secteur de "l'Entre côte et buttes témoins" sont situés au Nord du projet éolien, à une distance moyenne d'environ 15 km. La configuration du relief et la présence des buttes témoins de Toulon et du Mont Aimé atténuent fortement l'impact visuel.

- Les coteaux du secteur de "la côte Sézannaise" sont situés à l'Ouest du projet éolien, à une distance moyenne de 12 à 15 km. La présence du Mont d'Aout et de la butte d'Allemant permettent d'atténuer l'impact visuel des vignes situées entre les villages de Broys et d'Allemant.

Les limites de visibilité lointaine des paysages viticoles sont constituées par :

- au Nord, les buttes témoins du Mont Aout, de la butte d'Allemant et les marais boisés de Saint-Gond en arrière-plan.
- à l'Ouest, le relief abrupt de la cuesta d'Île-de-France, surmonté de boisements denses en rebord de plateaux.
- au Sud, l'épaisse ripisylve de la vallée de la Seine et les boisements alluviaux de la vallée de la Superbe segmentent la plaine de Champagne.

En partie Est, le regard s'étire à l'infini sur la vaste étendue de champs cultivés en openfield. Le paysage se compose de vastes espaces ouverts agricoles générant des points de vues souvent lointains et panoramiques.

A proximité du parc éolien, les bandes de végétation rivulaire de la Superbe et de la Vaure forment des filtres boisés, limitant les perceptions vers les coteaux viticoles.

On note également la présence de quelques bois et bosquets répartis de manière ponctuelle au sein des espaces agricoles.

On constate que le parc éolien de la Vaure est implanté à une distance moyenne de 12 à 15 km des coteaux viticoles de "la Côte Sézannaise" à l'Ouest et de "l'Entre côtes et buttes témoins" au Nord.

Les parties Est et Sud du parc éolien de la Vaure ne sont pas impactées par les secteurs viticoles.

La présence des buttes témoins permet d'atténuer l'impact visuel entre les coteaux viticoles et le parc éolien, on constate également que la distance géographique et les ondulations du relief des plateaux agricoles forment des écrans visuels naturels qui limitent le risque de covisibilité.

La contrainte générée par la présence des espaces de respiration liés aux ouvertures paysagères issues des points de vues depuis les coteaux viticoles situés à l'Ouest du village d'Allemant est respectée.

RAPPEL CONCERNANT D'EVALUATION DE LA HAUTEUR APPARENTE D'UNE ÉOLIENNE DE 190 M EN FONCTION DE LA DISTANCE DE PERCEPTION EN PLAINE DE CHAMPAGNE

L'oeil humain est caractérisé par une acuité visuelle inférieure à 1° pour un objet situé à l'infini. Cette acuité visuelle caractérisée par un angle de perception augmente en fonction de la réduction de la distance de perception.

Ainsi, pour un objet situé à une distance de 8 km, on considère que l'acuité visuelle est de 1.4°. En appliquant ce schéma optique aux règles de trigonométrie, on peut en déduire la distance de perceptibilité d'un objet de dimensions données.

Si l'on rapporte ce principe aux dimensions d'une éolienne de 190 mètres de hauteur : On constate qu'à une distance de perception de 7.6 km, la hauteur apparente d'une éolienne de 190 m est de 1.7 cm.

Ce qui au regard des caractéristiques paysagères et territoriales est relativement faible.

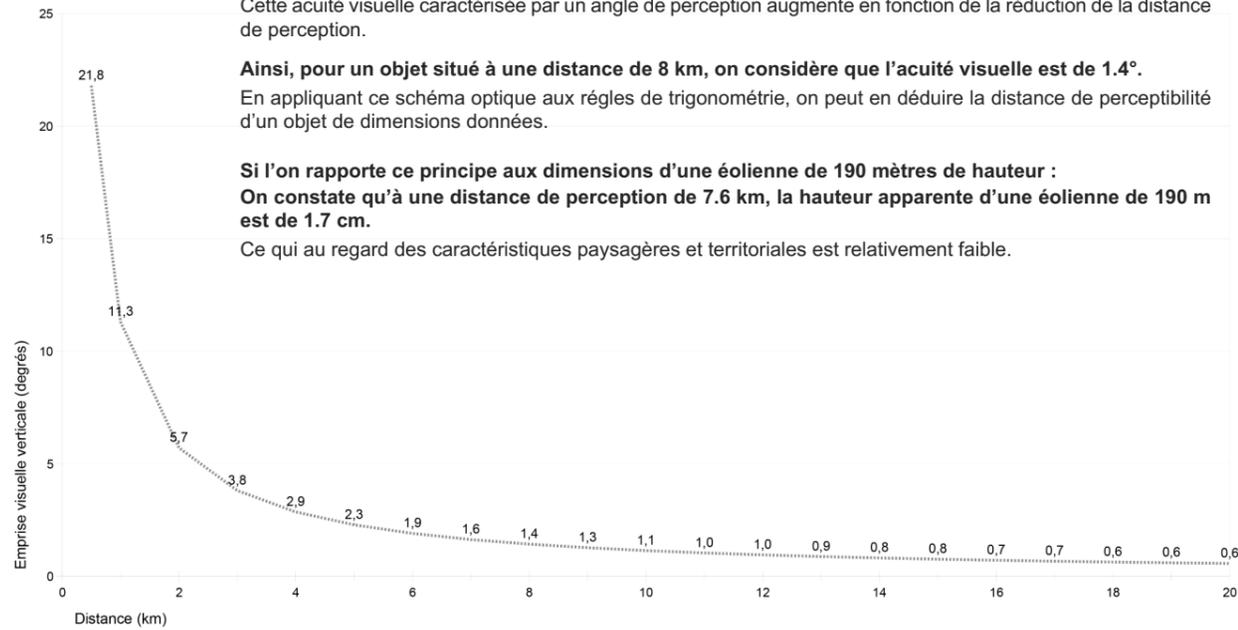
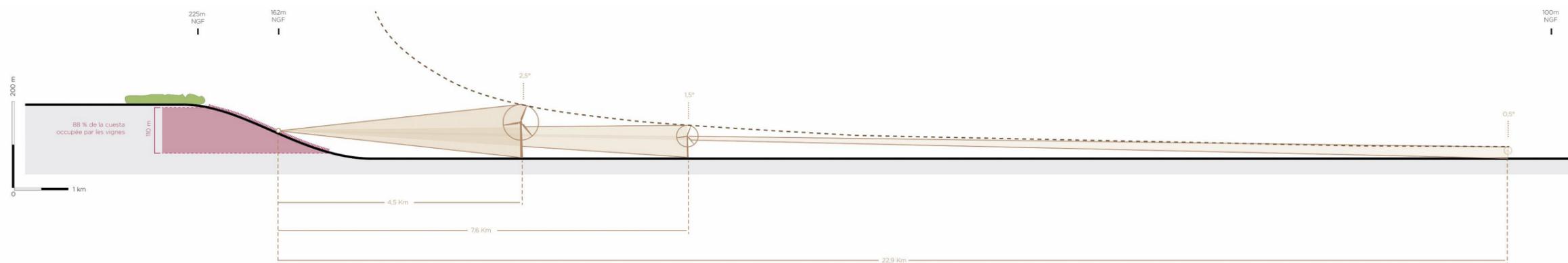


DIAGRAMME D'EVOLUTION DE LA HAUTEUR APPARENTE D'UNE ÉOLIENNE DE 190 M EN FONCTION DE LA DISTANCE DE PERCEPTION EN PLAINE DE CHAMPAGNE



PROFIL INDICATIF DE LA PERCEPTION D'UNE ÉOLIENNE DE 190 M SUR LE PLAINE CHAMPENOISE DEPUIS LE VIGNOLE EN CUESTA

Au regard des caractéristiques territoriales et paysagères de la plaine de Champagne, on considère avec raison que le regard s'étire à l'infini sur la vaste étendue de champs cultivés en openfield, depuis les coteaux viticoles en cuesta de la côte Sézannaise.

Cependant, la réalité de perception est différente.

La hauteur des structures verticales s'atténue avec la distance de perception, de plus au sein de ce vaste paysage ouvert, les strates horizontales qui le composent se renforcent. L'ampleur du paysage et la prégnance de ces strates horizontales atténuent fortement l'impact des éoliennes à distance.

On constate que le parc éolien de la Vaure est situé à une distance moyenne de 12 à 15 km des coteaux viticoles en cuesta de "la Côte Sézannaise" à l'Ouest et de "l'Entre côtes et buttes témoins" au Nord.

La hauteur des coteaux génère des points de vues lointains sur la plaine agricole. A cette distance, la perception des détails et des rapports d'échelles sont difficiles, en raison de la distance de perception, de l'immensité de l'horizon et de la prégnance des strates paysagères horizontales de ce vaste paysage ouvert qui absorbe les verticales.

Les conditions météorologiques présentes lors de l'observation sont également un facteur majeur. On considère que entre 8 et 10 km, les éoliennes sont visibles lors de conditions météorologiques favorables, au delà de 10 km, la perception des éoliennes est réduite à des conditions climatiques extrêmement favorables.

► Depuis les vignobles en cuesta de la Côte Sézannaise (à l'Ouest du projet éolien), on constate sur les photomontages que les éoliennes du parc de la Vaure sont perceptibles depuis une partie des vignobles.

Néanmoins, il est important de préciser que cette perception à distance (variant de 12 à 15 km) se traduit par des petits "éléments verticaux" d'environ 1 cm de hauteur (en bout de bras) au sein d'un paysage où l'immensité de l'horizon domine fortement.

De plus, la présence des reliefs témoins (tels que le Mont d'Août, la butte de Chalmont, la butte d'Allemant...) génère des écrans visuels naturels qui permettent d'atténuer l'impact visuel des éoliennes.

► Depuis les coteaux viticoles de l'Entre côte et buttes témoins (au Nord du projet éolien), on constate sur les photomontages que les éoliennes du parc de la Vaure ne sont pas visibles. Elles sont masquées par les ondulations du relief et par la distance de perception.

La contrainte majeure est de préserver la qualité et la valeur universelle et patrimonial de ces paysages emblématiques que sont les coteaux viticoles champenois.

La configuration du territoire apparait comme favorable au développement du parc éolien de la Vaure, sans porter préjudice à la valeur patrimoniale des coteaux viticoles champenois de "la Côte Sézannaise" et de "l'Entre côte et buttes témoins".